

## VILLE D'ANTONY

### CONSEIL MUNICIPAL

6 avril 2023

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la Ville d'Antony

Il est fait appel des conseillers municipaux par Madame Rafik.

#### Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme PRECETTI à Mme ROLLAND	M. LEGRAND à Mme VERET
Mme MACIEIRA-DUMOULIN à M. COLIN	Mme BERTHIER à M. GOULETTE
Mme EL MEZOUED à M. ARJONA	M. PASSERON à Mme AUBERT
Mme LEON à M. REYNIER	M. BENSABAT à M. SENANT
Mme GODEFROY à M. COURDESSES	M. PARISIS à Mme HUARD
Mme REMY-LARGEAU à M. MAUGER	

#### - **Approbation du compte rendu de la séance du 9 février 2023.**

**M. le Maire** : Vous avez reçu le PV de la dernière réunion du 9 février, avez-vous des questions ? Des demandes de modifications ? S'il n'y en a pas, il est considéré comme **adopté**.

#### - **Liste des décisions prises pendant l'intersession.**

**M. le Maire** : Nous passons à la liste des décisions prises pendant l'intersession. Y a-t-il des questions auxquelles il n'a pas été répondu lors des commissions ?

**Mme CHABOT** : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Une question sur l'intersession 61 sur le contrat de prestations du service d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé pour la maison médicale, la première question est de savoir où l'on en est sur la maison médicale et savoir à combien on en est en particulier des médecins qui vont s'y installer, est-ce qu'il y a des nouveaux médecins qui sont pressentis ? Et par ailleurs savoir à quoi correspond ce contrat de prestations ? Merci.

**M. le Maire** : Le contrat de docteur House, c'est ça ? Par ce contrat on a chargé cette société qui connaît bien le secteur médical comme vous de nous conseiller sur la manière de lancer une maison médicale. Nous on ne sait pas, on ne connaît pas ce métier, et donc on a chargé un professionnel de préparer l'ouverture de cette maison. La maison médicale est prête, elle est presque terminée, il y a encore quelques finitions à faire mais elle est pratiquement prête à ouvrir. Pour le moment, on a un médecin qui, lui, a déjà un cabinet et qui pourrait venir, on a des infirmières qui peuvent aussi venir, et on a six médecins qui ont le droit d'être remplaçants mais qui n'ont pas le droit d'exercer directement pour le moment. On en saura plus dans quelques semaines, on va les rencontrer pour faire le point. Au plus tard, ils seront disponibles pour le 1er septembre.

**Mme CHABOT** : Alors si je peux me permettre, je viens d'animer une réunion pour des généralistes Antoniens avant-hier, il y avait 9 généralistes d'Antony, il y avait 8 femmes sur 9 médecins, ce qui montre quand même une féminisation extraordinaire de la profession mais il y avait aussi des jeunes médecins, une espèce que je pensais en voie de disparition...

**M. le Maire** : C'est bien !

**Mme CHABOT** : Oui bien sûr, c'est très bien, il y avait 3 jeunes médecins et il y avait des jeunes femmes et comme ce sont des jeunes

femmes, elles ont des jeunes enfants et/ou elles sont enceintes. Elles peuvent avoir de jeunes enfants et en plus être enceintes, ce qui fait un exercice pour l'instant plutôt à temps partiel. Cela étant, il est clair que cet exercice peut être à temps partiel pendant un certain temps et peut après se pérenniser et augmenter en termes de temps de présence vis-à-vis des patients au fur et à mesure que les enfants grandissent. Maintenant il est vrai, et j'ai posé la question parce que Madame Desbois m'avait sollicitée à ce sujet, que sur un très gros cabinet de groupe où il y a 7 médecins généralistes, ils sont effectivement fermés le samedi matin.

En termes de permanence de soins, je crois que la maison médicale a prévu d'être ouverte le samedi matin, et cela pourrait éventuellement être un obstacle ; après, mon sentiment à moi c'est que le samedi matin, si c'est partagé, cela reste quand même une charge de travail supportable. Mais il est vrai que s'il y a un médecin... Enfin ça va dépendre de combien ils vont être.

**M. le Maire** : Oui, mais a priori dans quelques mois, on aura de quoi occuper l'ensemble des cabinets. Simplement, ce que l'on souhaite aussi, c'est que le cabinet fonctionne en multi avec plusieurs médecins de façon à occuper le terrain de 8h du matin à 22h si possible.

**Mme CHABOT** : Et d'ailleurs à ce propos ils m'ont dit qu'il y avait tout un groupe de pédiatres installés à Verrières qui cherchent justement à s'installer. Est-ce qu'éventuellement la Ville a été sollicitée ? Alors je sais bien que des pédiatres, ce ne sont pas des généralistes, mais le pédiatre c'est le généraliste de l'enfant.

**M. le Maire** : Je ne sais pas, je n'ai pas été informé sur les pédiatres de Verrières. Monsieur Vouldoukis ?

**M. VOULDOUKIS** : Je dois les rencontrer.

**M. le Maire** : D'accord, donc Monsieur Vouldoukis vous tiendra au courant de la suite de ses rencontres. Y a-t-il d'autres questions ?

**M. MAUGER** : Sur la décision 29, au sujet de Need Radio qui cède son matériel d'après ce que j'ai compris, est-ce que c'est la fin de cette web radio qui était installée dans le quartier du Noyer Doré ?

**M. BEN ABDALLAH** : La réponse est oui. En fait avant le Covid, il y avait à peu près une quarantaine ou une trentaine de bénévoles qui animaient cette radio sous différentes formes d'émissions, qui s'occupaient de Need Radio et qui formaient aussi en même temps. Il s'avère qu'avec le Covid, les effectifs se sont progressivement réduits, je pense que les gens se sont progressivement tournés vers d'autres expériences personnelles et finalement cette radio basée sur du bénévolat s'est un peu effondrée sur elle-même. Ils sont tombés à trois bénévoles l'année dernière, et puis ils ont cessé d'émettre depuis, si vous êtes allés sur le site de Need Radio, vous avez dû voir qu'ils ont arrêté d'émettre depuis le 8 juillet 2022.

Alors pour autant nous sommes trois élus qui sommes en contact avec Mehdi Sassi : Monsieur le Maire Adjoint M. Aït-Ouaraz qui est à l'origine du projet, Mathieu Courdesses qui est conseiller municipal en charge de l'image de la Ville, et moi-même, nous avons travaillé à trouver si possible une solution de remplacement, voire peut-être relancer M. Sassi dans cette expérience ; il faut savoir qu'au centre culturel Ousmane Sy, nous avons déjà accueilli une autre radio qui s'appelle Les Grincheux, qui était à la PADAF avant, et donc là c'est plus du rapatriement, mais ça pourrait être un socle pour un nouveau travail. Donc le projet, faute de combattants, est maintenant tombé, mais néanmoins nous faisons tout ce qui est possible pour le relancer.

**M. COURDESSES** : Si je peux rajouter une petite chose, l'idée c'est de moderniser un peu le système du streaming avec toutes les nouvelles plateformes comme Instagram, Twitch, et faire en sorte de former peut-être des étudiants dans les nouveaux médias, grâce à une structure qui

pourrait remplacer Need Radio, avec un autre nom sans doute mais qui prenne en compte à la fois le système du podcast, donc du contenu qui s'écoute, mais aussi du contenu vidéo.

**M. EDOUARD** : Pour la numéro 9, je vois une convention à conclure avec un ethno-analyste au sein du dispositif de Réussite Educative, alors je ne sais pas ce que c'est qu'un ethno-analyste et je ne sais pas en quoi il peut aider au sein du dispositif de Réussite Educative.

**M. le Maire** : Mais vous êtes un ancien pourtant, vous ! Cela fait au moins dix ans qu'il exerce, vous ne vous en étiez pas aperçu ? Et cela fait 10 ans que l'on voit des renouvellements de contrat avec Monsieur Pradelles de Latour, notre ethno-analyste. Est-ce que Saïd ou Marc-Ali peut vous répondre ?

**M. EDOUARD** : En tout cas l'ancienneté, ce n'est pas forcément un symbole de pertinence !

**M. BEN ABDALLAH** : Je n'ai pas les éléments sur ce contrat-là mais peut-être que Monsieur le Maire-Adjoint peut répondre ? Sur cette question-là, je n'ai pas les éléments.

**M. AÏT-OUARAZ** : On va dire que c'est une personne qui est très au fait des comportements des jeunes et des familles dans ces environnements spécifiques et avec une culture internationale, qui va aider à donner un certain nombre de codes à destination de ces jeunes.

**M. le Maire** : Et on me dit qu'il est ethno-psychologue, si c'est plus clair pour vous, pour moi, pas vraiment. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, nous passons aux DIA. Y a-t-il des questions sur les DIA ?

**M. MAUGER** : C'est un sujet que l'on a déjà abordé en commission Urbanisme, en page 2, il y a deux DIA sur la rue Mounié : alors pour bien comprendre les choses, il s'agit de 2 DIA qui concernent Monoprix et la pharmacie ... Et ces 2 DIA, c'est donc la liste des ventes qui ont lieu et sur

lesquelles la Ville pourrait préempter, vu la nature du projet que vous avez sur la rue Mounié, l'une des hypothèses était éventuellement que les gens puissent faire demi-tour en empruntant le parking de Monoprix. Je continue de m'interroger sur le fait que vous n'ayez pas préempté ce bien, même si votre projet n'est pas complètement ficelé, cela vous aurait peut-être donné plus de marge de liberté sur la possibilité de l'aménagement.

**M. le Maire** : Ecoutez, on n'a pas vraiment l'intention de préempter toute la Ville, on n'est pas dans cette optique d'économie et de pouvoir universel. On n'a pas en plus les moyens de faire tout cela. D'abord ce n'est pas le parking, c'est le Monoprix qui était en cause mais on ne va pas monter un magasin municipal, ce n'est pas prévu dans notre programme, dans le vôtre peut-être ?

**M. MAUGER** : Non mais avoir la propriété d'un bien, cela n'empêche pas d'avoir une activité commerciale privée dessus. C'est juste avoir ce bien vu la nature des aménagements que vous projetez sur la rue Mounié.

**M. le Maire** : Non, ce n'est pas prévu pour nous, dans notre programme, d'acquérir l'ensemble de la rue Mounié.

**M. MAUGER** : Bien. On attend d'ailleurs toujours l'ensemble de la nature du projet de la rue Mounié.

**M. le Maire** : Oui, vous verrez. Y'a-t-il d'autres questions sur les DIA avant de passer à l'ordre du jour ?

#### **- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES INDEMNITES PERCUES PAR SES MEMBRES**

**M. le Maire** : Le premier point de l'ordre du jour me revient puisqu'il s'agit de l'information du conseil municipal concernant les indemnités perçues par ses membres, c'est une obligation depuis deux ans, y a-t-il des questions ?

**M. ÉDOUARD** : Je ne connaissais pas parce que pour le coup, de mon temps cela n'existait pas...

**M. le Maire** : Non.

**M. ÉDOUARD** : Je vois que c'est un état récapitulatif mais je ne vois pas les sommes ni sur les lignes ni sur les colonnes, donc...

**M. le Maire** : Ah bon ! Qu'est-ce que vous ne voyez pas ?

**M. ÉDOUARD** : Eh bien je vois les totaux, par exemple en ce qui nous concerne : 000, mais en ce qui vous concerne, je ne vois pas le total.

**M. le Maire** : Vous avez une calculette ?

**M. ÉDOUARD** : Oui bien sûr j'ai une calculette, mais enfin c'est un état récapitulatif et donc normalement on devrait avoir les totaux par ligne.

**M. le Maire** : Vous savez compter...

**M. ÉDOUARD** : Bon ! Autre question : le Simacur, je vois qu'il y a les indemnités concernant le Simacur ; par contre il y a d'autres syndicats où nous avons des élus qui siègent, le Sipperec, le Sifurep, ils n'apparaissent pas. Est-ce que ces participations sont gratuites ou est-ce que c'est un oubli ?

**M. le Maire** : Le Simacur, c'est uniquement pour les Président et le Vice-président. Je suis Vice-président, Jacques Legrand aussi est Vice-président ; concernant le Sipperec, je ne n'ai pas conscience que Madame Lemmet soit vice-présidente du Sipperec ?

**Mme LEMMET** : Non, je ne suis pas Vice-présidente du Sipperec.

**M. le Maire** : Malheureusement.

**M. EDOUARD** : Bon, donc c'est seulement pour les présidents et vice-présidents.

**Mme LEMMET** : Sont remboursés uniquement les frais de déplacements.

**M. EDOUARD** : Merci.

**M. MAUGER** : Je voulais évoquer le rappel que le Conseil d'État a fait à la Maire de Paris récemment sur le fait que les frais de représentation, les notes de frais d'un maire doivent être des éléments accessibles au public ; on sait qu'en début de mandat, le conseil municipal avait jugé bon de vous attribuer des frais de représentation constants de 800 € mensuels, je voulais savoir si effectivement ces notes de frais étaient consultables en mairie.

**M. le Maire** : Moi, je n'ai plus de notes de frais. Depuis deux ans, je n'ai plus d'indemnisation des frais. C'est supprimé.

**M. MAUGER** : Donc on a voté quelque chose et ça a été supprimé sans qu'on le sache ?

**M. le Maire** : Je me suis abstenu de ce versement que l'on avait effectivement voté depuis 20 ans....

**M. MAUGER** : D'accord.

**M. le Maire** : Et qui bénéficiait aussi à mon prédécesseur, à mes prédécesseurs. Et donc moi, j'ai arrêté effectivement d'accepter ce montant.

**M. MAUGER** : D'accord. Merci pour cette information.

**Mme DESBOIS** : Bonsoir à tous. Un rebond par rapport effectivement à cette information, je tiens à le souligner parce que c'est quelque chose qui revient souvent y compris parfois dans des remarques qui sont je dirais, un petit peu discutables, de membres de la majorité sur le fait que la minorité ne soit pas toujours présente à l'ensemble des commissions. Je tiens à le dire, les règles du conseil municipal Antonien d'indemnisation du mandat telles qu'elles sont aujourd'hui ne favorisent vraiment pas la multi-activité entre une activité professionnelle et le mandat. Cela ne favorise pas la présence des actifs, et c'est vraiment dommageable, parce qu'il me semble que c'est dans ce sens, on a des jeunes élus parmi nous en charge de famille, en charge d'activité

professionnelle, y compris dans le groupe de la minorité, et il me semble que c'est vraiment dans ce sens que cela devrait pouvoir évoluer. Merci.

**M. le Maire** : Y a-t-il d'autres interventions sur ce premier point ? Il n'y en a pas. Donc nous passons au rapport numéro 1.

**1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (FACECO) EN FAVEUR DES VICTIMES DES TREMBLEMENTS DE TERRE DE TURQUIE ET DE SYRIE**

**Rapporteur : M. le Maire**

**M. MAUGER** : Juste une question par rapport à l'ordre du jour, je crois que l'on avait une question écrite, elle ne vient pas avant l'ordre du jour ?

**M. le Maire** : Non mais elle viendra, elle viendra à la fin.

**M. MAUGER** : D'accord, donc c'est une nouveauté.

**M. le Maire** : Non...

**M. MAUGER** : Si, les questions écrites d'habitude sont en début de conseil.

**M. le Maire** : Il n'y a pas de règles là-dessus, il n'y a pas de règles. Mais attendez, si vous accélérez la procédure, on peut très bien le faire assez vite. Donc sur le FACECO, y a-t-il des questions ? 20.000 €.

On passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**1 - FINANCES**

**2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL - ANNÉE 2022**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Il s'agit d'un document qui doit évidemment correspondre à ce que nous faisons au sein de la Ville, qui récapitule pour l'investissement et le fonctionnement le résultat de l'exercice 2022, et il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget principal de la Ville tel que présenté par Madame la comptable publique.

**M. EDOUARD** : A nouveau un problème d'ordre, classiquement on vote ce compte de gestion du trésorier après avoir voté le compte administratif, d'ailleurs la délibération dit bien : « après avoir constaté la concordance du compte de gestion avec le compte administratif », et là on fait l'inverse ?

**M. le Maire** : Oui, on fait l'inverse ; mais c'est obligatoire de faire l'inverse et rassurez-vous, c'est la dernière fois qu'on vote le compte de gestion puisqu'à partir de l'an prochain, et d'ailleurs le Territoire a anticipé, il n'y aura plus qu'un compte financier unique.

**M. EDOUARD** : D'accord, donc on finira plus vite.

**M. le Maire** : On finira avec le compte de gestion, on n'en parlera plus, on finira avec un compte unique. Mais si on vous le présente, si on le vote, c'est parce que nous sommes sûrs qu'ils se raccordent. Parce que sinon on aurait un problème avec la préfecture.

**M. EDOUARD** : Donc j'en profite, explication de vote : on sera pour ce compte technique tenu par la comptable publique.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

### **3 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE - EXERCICE 2022**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Le compte administratif, nous allons essayer de le présenter succinctement en mettant en évidence les éléments les plus importants de cette année 2022.

Par rapport aux éléments d'introduction, on peut dire que les effets de la crise sanitaire en 2022 ont été encore présents et se sont malheureusement conjugués avec un phénomène relativement nouveau, l'inflation, enfin nouveau par son ampleur évidemment, qui a touché l'Europe et la France. Toutes les activités n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant crise, nous avons par exemple eu un maintien des activités de nettoyage qui coûtent assez cher ; nous avons des effets diffus de l'inflation dans à peu près toutes nos dépenses ; et de manière déjà assez forte en 2022, nous avons vu le coût de l'électricité augmenter fortement. Cela laisse présager de ce qui viendra ensuite. Mais cela a déjà commencé en 2022.

Alors déjà, on peut faire un petit focus sur un élément important aussi, ce sont les dépenses de personnel que j'ai choisi de traiter à part. Cette croissance des dépenses de personnel se maintient, elle a été très forte entre 2020 et 2021 puisqu'elle a été de 5,2 %, elle a été aussi forte en 2022 par rapport à 2021 puisque vous le voyez sur le graphique, avec l'histogramme qui est relativement parlant, on a une croissance relativement importante. 50,7 M€ pour les dépenses de personnel en 2022. Si on fait un petit peu le point rapidement sur ce qui explique la hausse :

- mise en place du CIA en seconde partie du Rifseep pour 0,5 M€,
- revalorisation des catégories C, également pour 0,5 M€,
- hausse du point d'indice en juillet 2022 de 3,5 % pour 0,8 M€ sur 6 mois,
- et le GVT pour 0,5 M€.

- je n'ai pas indiqué deux éléments qui sont malgré tout à noter, c'est le fait qu'il y a eu des élections présidentielles et législatives qui ont pesé pour 200 000 €

- et aussi la reprise de SLA par le service des sports de la Ville pour à peu près le même montant, c'est-à-dire 200.000 €

Donc voilà brièvement les explications de cette hausse de 2,5 millions par rapport à 2021 ou un pourcentage de 5 %.

Les fondamentaux de gestion pour Antony résistent malgré tout assez bien :

- L'autofinancement baisse mais reste à un niveau correct : 12,7 M€ versus 13,6 M€ en 2021. Il reste correct pour beaucoup de villes mais pas vraiment correct pour Antony par rapport à ce que nous souhaitons faire.

- Les investissements ont fortement redémarré en 2022 : la municipalité compte poursuivre la mise en œuvre de son programme d'investissements.

- L'endettement à fin 2022 s'établit à 125,7 M€ avec un taux moyen net très bas : 1,11 % contre 1,33 % en 2021 pour une capacité de désendettement inférieure à 10 ans. Évidemment nous verrons que ces éléments, en tout cas le 1,11 %, risquent de ne pas pouvoir se reproduire, on le verra très vite. Mais c'est quand même une belle réussite que d'avoir ce taux.

Alors si l'on analyse maintenant les grandes masses du fonctionnement en 2022 : on retrouve dans **les dépenses de fonctionnement**, là encore en faisant relativement simple :

- les dépenses de personnel, je ne vais pas revenir sur ce que j'ai déjà évoqué tout à l'heure ; il y a aussi :

- les charges à caractère général qui ont augmenté de 1,8 M€ par rapport à 2021 ; évidemment on a comme je le disais le coût du nettoyage,

le coût de l'électricité, et aussi pourquoi pas inclure l'augmentation des frais liés à l'informatique et à la protection de nos réseaux.

- Les autres charges de gestion qui s'établissent à 6,5 M€, dans cette somme il y a le CCAS pour 2,5 M€.

Les autres dépenses de fonctionnement correspondent à ces éléments :

- Les péréquations, on les subit, vous le savez bien, pour 2,8 M€ (+ 0,1 M€) avec le FPIC (1,7 M€) et le FSRIF (1 M€) qui augmente légèrement. Dans ces 2,8 M€ on a aussi une contribution parce que si vous faites 1,7 + 1, ça ne donne pas 2,8, donc une contribution de 100.000 € qui correspond à la compensation de la chute du produit des amendes de police.

- Les charges financières : 1,7 M€ (- 0,3 M€) sont très faibles, elles ont baissé en 2022, par rapport à 2 M€ en 2021

- Et enfin la contribution au FCCT qui passe à 20,8 M€ (+ 0,6 M€ par rapport à 2021)

Si on fait le total de tout ce que je viens d'évoquer, on s'aperçoit que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5 M€, c'est-à-dire + 5,2 % en 2022. Alors évidemment on les compare très vite aux recettes et dotations dont les principaux postes de recettes sont les suivants :

Recettes fiscales dynamiques mais dotations en baisse :

- Les impôts directs : 59,5 M€ (+ 2,2 M€) ; ils ont augmenté parce que vous savez que les bases en 2022 ont été augmentées de 3,4 %

- Les droits de mutation : 5 M€ (- 0,3 M€) ; c'est un chiffre relativement élevé que malheureusement on ne pourra sans doute pas retrouver cette année

- Les dotations de l'État : 6,6 M€ (-1,2 M€). Ces dotations de l'Etat sont constituées majoritairement par la DGF qui est à 5,6 M€ et qui a augmenté elle aussi de 400.000 € de mémoire.

- Les subventions reçues : 4,8 M€ (- 0,3 M€), subventions notamment reçues par la CAF.

Et enfin une nette reprise des activités qui est marquée par :

- des produits des services à 12,7 M€ (+ 2,4 M€)
- et les autres produits de gestion à 3 M€ (+ 1,2 M€)

Au total, on est en gros à 15,7 M€, ce qui est très bien parce que cela montre que la période Covid a été dépassée globalement, même si on n'est pas revenus pour toutes nos activités, vous le savez, on en a déjà parlé, on a parlé du problème du cinéma par exemple qui n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant crise, mais globalement c'est quand même une situation qui est tout à fait correcte.

Au total les recettes de fonctionnement n'augmentent que de 4,1 M€ (+ 3,8 %).

Si vous faites le compte entre les dépenses qui ont augmenté de 5 et les recettes qui n'ont augmenté que de 4,1, vous avez un delta qui est de 900.000 € et qui a impacté notre autofinancement ; et comme vous le notez, c'est globalement pour des raisons qui sont quand même externes à la Ville.

**Les investissements** : classiquement, après avoir évoqué le fonctionnement, on va balayer les investissements 2022. C'est un graphique qui montre le dynamisme de ces investissements et des équipes de la Ville, notamment pour concrétiser cette volonté de poursuivre le programme d'investissements. 42,2 M€ ont été investis en 2022 et si l'on fait une petite moyenne des six barres de l'histogramme que vous avez dans votre dossier, on constate qu'il y a en moyenne 32,2 M€ d'investissements sur ces dix dernières années. Donc évidemment c'est quand même là encore à noter, par rapport aux 21 millions en pleine crise Covid, on a remonté sur un trend tout à fait correct. Et 42,2 millions, c'est

peut-être un record pour la Ville sur toutes ces dernières années, un record pour l'instant.

Les principales dépenses d'équipement : si on fait le point rapidement, vous connaissez notre façon de diviser nos investissements avec :

- Les Grands Projets : 16,6 M€ en 2022 dont
  - \* Quartier Jean Zay : 12,4 M€
  - \* Poste de police : 1 M€
  - \* Travaux Maison Médicale : 0,3 M€
- Les Acquisitions foncières : 6,7 M€ dont
  - \* Locaux rue de la Renaissance
  - \* Locaux rue de l'Abbaye (Maison médicale)
- Les Travaux dans les bâtiments de la Ville : 6,1 M€ dont
  - \* Les bâtiments scolaires : 3 M€
- Travaux de rénovation de la voirie : 5,5 M€
- Travaux Espaces verts : 1,1 M€
- Equipements et matériels : 4,5 M€ dont
  - \* Equipements informatiques : 2,5 M€

Je n'évoque pas dans ces chiffres les travaux qui restent à réaliser, que vous avez dans le document puisqu'ils sont distincts dans le document. Vous aurez noté en page 8 une petite erreur d'addition à un moment donné.

Evidemment le quartier Jean Zay est un quartier sur lequel on va continuer d'investir massivement pendant encore quelque temps, on en reparlera lors du débat sur le Budget.

Dans les acquisitions foncières, il y a encore là un reste à réaliser pour expliquer le total puisque si l'on fait le total des acquisitions foncières, cela dépasserait évidemment 6,7.

Dans les travaux des bâtiments de la Ville, là encore beaucoup de bâtiments sont concernés, je ne vais pas en faire la liste parce que ce ne serait pas très agréable comme ça au conseil municipal, mais globalement c'est un montant de 6,1M€ dont les bâtiments scolaires qui à eux seuls font 50 % de ce chiffre.

Dans les équipements et matériels j'ai mis en évidence les équipements informatiques qui pèsent le plus sur ce chiffre de 4,5 M€, avec les écoles mais pas seulement, puisque la mairie a aussi équipé un certain nombre de ses agents d'ordinateurs portables, par exemple.

Le financement de nos investissements pour presque conclure : là encore vous avez traditionnellement les postes classiques des investissements :

- L'autofinancement : 12,7 M€
- Le fonds de compensation de la TVA : 3,6 M€
- La taxe d'aménagement : 1,6 M€
- Les subventions d'investissement : 5,7 M€
- Les produits de cession : 0,4 M€
- Les participations promoteurs (Jean Zay) : 7,5 M€

Cette somme va constituer le bloc le plus important et évidemment il va y avoir le complément par emprunts mais avec une volonté évidemment de limiter au maximum les emprunts. Ce n'est pas une question de limiter au maximum parce que lorsque les taux étaient faibles cela n'a pas été forcément notre stratégie, mais en étant toujours très attentifs à ce que les emprunts soient pris avec le plus d'intelligence possible. Leur financement a donc été réalisé avec un endettement en faible hausse (+ 7,7 %), avec une dette sécurisée (80 % de taux fixes), lorsque l'on a parlé de la dette lors du DOB, on a vu que cette dette était bien maîtrisée avec des taux fixes, que les emprunts étaient encore structurés, ne pesaient pas vraiment très lourd aujourd'hui, et que ces

emprunts ne posaient pas de problème de taux et c'était toujours sans augmenter les impôts... (trois petits points, vous devinez pourquoi).

Voilà, c'était une présentation rapide, évidemment incomplète parce que le compte administratif fait plusieurs dizaines de pages, mais en espérant que cette synthèse rapide vous ait éclairés malgré tout ; vous avez eu un document très précis pour étudier ce compte. Merci.

**M. le Maire** : Je dois me retirer désormais pour la discussion et pour le vote, je vous propose donc mais après mon départ d'élire un président de séance.

(M. le Maire sort du conseil pour la discussion et le vote)

**M. MEDAN** : Alors je vais me proposer pour présider cette séance en l'absence de Monsieur le Maire. Je vous propose de voter pour la présidence de séance :

**(Vote à main levée : M. Médan est élu président de séance à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. MEDAN** : Vote à l'unanimité, je vous remercie pour votre confiance. Est-ce que vous avez des questions sur ce compte administratif ou des remarques ?

**M. MONGARDIEN** : Merci et bonsoir Mesdames et Messieurs les élus. Pour commencer, quelques remarques préliminaires sur le compte administratif 2022.

Pour la section de fonctionnement, sur le produit des services, alors que l'on constate par rapport à l'année 2019 une reprise sur une majeure partie des services, les services liés à la Petite Enfance, crèches, garderies, études dirigées, restent en retrait par rapport à cette année de référence. De ce qui nous a été dit en commission RH Finances, cela semble être le résultat d'un manque de personnel que l'on a du mal à recruter ou à maintenir et du fait que l'État nous force à réduire le nombre de places offertes. Il paraît donc important de comprendre les difficultés :

est-ce que c'est un problème de rémunération ? De reconnaissance ? De conditions de travail ? Ou d'évolution de carrière ? Il faut donc tout faire dans ce qui est de notre possible pour accroître l'offre à destination des familles.

Dans le même ordre d'idée, et même si cela a contribué à la hausse pour une part significative des coûts de fonctionnement, nous tenons à saluer dans la section dépenses de fonctionnement l'ensemble des mesures gouvernementales en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat des agents territoriaux qui assurent le bon fonctionnement de nos communes et rendent des services à la population et qui en avaient bien besoin depuis quelques années.

En ce qui concerne le plan d'investissements, on le trouve effectivement très ambitieux, par contre il nous a contraints à augmenter de 10 millions d'euros notre endettement, ce qui va se traduire par une charge financière plus importante et surtout en période de hausse de taux. On se rapproche assez dangereusement de la période disons... de désengagement de la dette par rapport à notre capacité d'autofinancement. Nous étions il y a encore quelques années à un point bas entre 6 et 8 ans, le seuil jugé dangereux se situant à 12 ans. En février 2022, pour le DOB, et puis en avril 2022 pour le budget primitif, nous avons voté contre, notamment au regard du volume important des investissements à réaliser dans un contexte qui nous paraissait incertain. Mais surtout ce vote Contre traduisait à l'époque notre désaccord sur le choix et les priorités accordés à certains investissements depuis engagés : La vidéoprotection, le parking du centre-ville, au détriment d'autres investissements pourtant indispensables qui avaient été de nouveau reportés. Le compte administratif n'étant que la traduction des discussions du budget primitif, nous voterons Contre.

**M. MEDAN** : Merci, Mme Huard vous aviez demandé la parole ?

**Mme HUARD** : Oui, moi aussi je voudrais faire un certain nombre de commentaires. Merci pour cette présentation et bonjour à tous.

**M. MEDAN** : J'ai oublié de vous dire que je souhaitais qu'il n'y ait qu'une seule personne par groupe qui s'exprime.

**Mme HUARD** : Nous constatons quand même qu'avec ce compte administratif vous êtes rattrapés par les réalités, notamment l'inflation et les coûts de l'énergie, et donc l'autofinancement de la Ville est en baisse et l'endettement augmente puisqu'il y a eu 24 M€ d'emprunts nouveaux contre 15 M€ d'emprunts remboursés. Nous constatons qu'effectivement cette année il y a eu plus de dépenses que de recettes en intégrant le remboursement de la dette, et donc la Ville a dû consacrer une part de nouveaux emprunts pour rembourser cette dette antérieure, ce qui n'est pas une situation qui doit évidemment perdurer et c'est pourquoi nous, nous souhaitons avoir une projection de l'endettement à venir en lien avec la programmation des investissements qui nous a été présentée pour pouvoir voir quelle est la situation réelle de l'endettement de la Ville.

Nous avons vu également les conséquences de l'augmentation des coûts sur le budget de la Ville qui sont notamment ceux dus à l'énergie, alors rappelons quand même que la Ville subit les conséquences désastreuses de l'ouverture à la concurrence et de la fin de la maîtrise publique de l'énergie ; on peut s'étonner que vous continuiez à soutenir cette politique malgré ses impacts sur le budget de la Ville et sur les Antoniens.

Les dépenses de personnel augmentent effectivement...

**M. MEDAN** : Pardon je n'ai pas compris, excusez-moi j'étais peut-être absent, mais quelle politique de la Ville ?

**Mme HUARD** : La politique de privatisation de l'énergie. Je vous rappelle que nous avons présenté un vœu dans cette instance et qu'il a été repoussé par la majorité.

**M. MEDAN** : D'accord, merci.

**Mme HUARD** : Les dépenses de personnel effectivement augmentent ; je crois qu'il faut se féliciter de l'augmentation de ces rémunérations car il était temps effectivement, la fonction publique a vu ses emplois dévalorisés par les politiques gouvernementales y compris le gouvernement actuel depuis des années, avec le blocage du point d'indice, donc il était temps que ces rémunérations progressent effectivement de 3,5 %, ce qui est encore loin d'être l'inflation. Néanmoins, il y a des vacances de postes, elles sont très dommageables et le compte administratif ne permet pas une vision sur ces vacances de postes puisqu'on a 1.411 emplois budgétaires et seulement 906 occupés, donc nous, nous souhaitons également que ce mouvement permette qu'il y ait un véritable nettoyage de ce tableau et que l'on puisse avoir une vision de ces vacances de postes.

Je rejoins Monsieur Mongardien sur le fait qu'il nous paraît essentiel que la Ville fasse tous les efforts possibles pour pourvoir ces postes vacants, et notamment pouvoir rouvrir la centaine de places de crèche fermées, l'accès au mode de garde on le sait, c'est essentiel pour le travail des femmes, et donc quand on souhaite une politique en faveur des femmes, il faut effectivement pouvoir ouvrir les places de crèche, et puis c'est aussi indispensable pour que les projets en cours aient un sens puisqu'avec 7 postes non pourvus sur 15 dans la filière police municipale, on peut se demander si les images de la vidéosurveillance pourront être exploitées. Ces recrutements demandent certainement d'améliorer encore les rémunérations et les avantages qui sont proposés aux personnels et leurs conditions de travail.

Je souhaiterais relever aussi les dépenses en faveur des personnes en difficultés, en fait l'effort de la Ville n'a pas augmenté par rapport à 2019, on est toujours autour de 1,6 % du budget, or la hausse du

coût des logements, de l'énergie, la pression sur les revenus des ménages, font que ce soutien est indispensable.

Quant aux recettes fiscales, vous vous êtes targués ici de ne pas avoir augmenté les impôts locaux, mais on peut quand même noter que sur cinq ans le montant des impôts locaux par habitant a augmenté de 12 % du fait de la revalorisation des bases notamment, et c'est 5 points au-delà de l'inflation depuis cette période. Cela reflète évidemment l'inflation immobilière que vous ne cherchez pas vraiment à modérer sur cette Ville, et sur les recettes des services on note effectivement une participation des usagers en baisse qui est peut-être un reliquat encore des années Covid, mais aussi la conséquence de l'érosion du pouvoir d'achat des familles et des retraités. Vous dites que la croissance de la fréquentation va revenir, elle n'est pas assurée si les tarifs augmentent plus vite que les salaires.

Également, sur les recettes de dotations de l'État, vous constatez qu'elles sont en diminution. Là encore, la Ville subit des conséquences directes de la politique poursuivie par ce Gouvernement et par la droite au pouvoir en général puisque c'est au nom de cette politique qu'il baisse les impôts pour le capital et les plus fortunés, qu'il comprime les dépenses publiques, que ses dotations sont effectivement diminuées et au passage rappelons que c'est aussi au nom de cette même politique qu'il veut imposer sa réforme des retraites.

Concernant les investissements, nous voyons 63 M€ annoncés mais 42 réalisés, 11,5 ont été reportés, mais aussi 9,5 qui sont finalement annulés, ce qui est un niveau inédit par rapport aux années précédentes. On peut s'interroger sur le fait que les réalisations ne suivent pas toujours les annonces qui sont faites.

Et enfin je reviendrai peut-être sur le logement puisque sur 1 M€ d'investissements programmés, il y en a 0,6 réalisés, c'est moins de 1,4 % du budget d'investissements qui, dans cette Ville, est consacré au

logement social, c'est encore moins que la vidéoprotection à laquelle vous avez encore consacré 1,8 M€ cette année si l'on compte tous les travaux de voirie associés qui représentent 500.000 € et les équipements informatiques également très coûteux. Nous posons la question : est-ce bien une priorité face au nombre de mal-logés et aux besoins urgents de rénovation énergétique ?

**M. MEDAN** : Merci Madame Huard. On a dit un intervenant par groupe politique...

**M. MAUGER** : Si vous permettez un point de règlement : quel article vous permet de limiter le nombre de prises de parole d'un groupe ? J'ai le règlement sous les yeux...

**M. MEDAN** : Non, je vous ai dit que je le souhaitais. Pour que le conseil municipal ne dure pas excessivement, et aussi parfois les groupes d'opposition nous demandent à ce que vous parliez moins dans la mesure où certains groupes font l'effort de n'avoir qu'un intervenant par sujet. Voilà. Donc c'était un souhait. Alors évidemment si vous tenez vraiment à prendre la parole, je ne peux pas vous en empêcher !

**M. MAUGER** : J'ai bien entendu votre souhait, néanmoins voilà, il n'y a rien dans le règlement qui permette de limiter le nombre d'interventions, de prises de parole de la minorité.

**M. MEDAN** : Mais je sais que vous êtes très « règlement », il n'y a pas de souci là-dessus. Je ne vous ai jamais interdit, je vous ai dit que c'était un souhait.

**M. MAUGER** : Je vous ai entendu.

**M. MEDAN** : Je faut vous le redire une troisième fois ?

**M. MAUGER** : J'avais un point réglementaire au sujet du logement : Depuis le début de la mandature, la Ville a consacré à peine 3,3 M€ au logement social, soit moins de la moitié de ses investissements du précédent mandat, ce qui correspond au coût de moins d'une dizaine de

logements. Nous demandons à avoir un rapport d'activité de Hauts-de-Bièvre Habitat devant le conseil municipal puisque la Ville garde la maîtrise de la gestion du parc social au travers de cette société coopérative, comme le relevait la Chambre Régionale des Comptes. Et je vais répéter, car vous n'aviez pas répondu la dernière fois lors du dernier conseil, que pour la troisième fois consécutive au moins, la Ville n'a pas rempli ses objectifs de production de logement social ; sur le dernier triennal 2020/2022, elle n'a produit que 22 logements sociaux d'après les chiffres du préfet, sur les 272 fixés par la loi dans le cas d'Antony.

**M. MEDAN** : Merci. M. Edouard, ça fera trois sur trois, on ne peut pas vous en empêcher, vous ferez carton plein.

**M. EDOUARD** : Si vous ne l'aviez pas fait, je ne serais pas intervenu.

**M. MEDAN** : Ah bien sûr, vous avez l'esprit taquin !

**M. EDOUARD** : Voilà. Je voudrais évoquer votre diaporama. Je ne sais pas si on peut le revoir, en tout cas la diapositive numéro 2. Non ? Vous avez employé ce que l'on appelle « une échelle tronquée » ; en effet, sur les dépenses de personnel, vous avez fait une échelle qui va de 42 à 52 M€, donc qui montre graphiquement une espèce d'explosion des dépenses de personnel. Je pense que les personnels communaux qui nous regardent doivent avoir l'impression que leur salaire a été multiplié par quatre ou cinq. Pourtant, plus loin, pour les investissements, les dépenses sont à peu près les mêmes, on se retrouve entre 0 et 45 M€, et là vous employez une échelle naturelle. Alors soit c'est une erreur, et j'espère que vous reconnaîtrez que c'est une erreur, soit c'est une volonté et donc là c'est une faute.

**M. MEDAN** : Merci pour cette intervention brillante !

**M. HOBEIKA** : Ecoutez, on va revenir à l'essentiel, on est en train de voter le compte administratif, on n'est pas en train de faire le budget de 2023. Moi je ne peux que souligner vraiment la gestion... Et je voudrais

féliciter l'équipe sur la gestion qui a été faite et le travail qui a été fait cette année sur cette opération, ils ont fait autant qu'ils peuvent avec les effets de la crise sanitaire et l'inflation, vraiment ils ont tenu la barre jusqu'au bout, on ne peut pas dire autrement, après s'il y a un sujet à débattre, il faut y aller sur le budget 2023 et non pas sur le compte administratif.

**M. MEDAN** : Merci. Alors je vais répondre rapidement pour rassurer mes collègues mais on est quand même obligés de répondre un peu : sur le manque de personnel, deux mots, et après je laisserai parler évidemment Claire Genest. Sur le rôle de l'État dans la hausse des salaires, et sur les salaires que vous venez d'évoquer avec le problème d'échelle du graphique, ce n'est ni une erreur ni une faute, ni tout ce que vous voulez, c'est tout simplement un choix, nous sommes très heureux que les personnels Antoniens aient pu avoir des augmentations de salaire. Mais là encore, je laisserai parler la spécialiste.

Vous avez dit, M. Mongardien, que nous frôlions les 10 ans de désendettement, c'est vrai, ce n'est pas très grave étant donné que le niveau qui pose un problème peut être plutôt du type de 12 ans et il n'y a pas de souci particulier. Mais encore une fois, le manque de personnel, c'est un élément important, ce n'est absolument pas un choix, et Madame Huard, lorsque vous parlez de rouvrir les 100 places de crèches, c'est évidemment notre volonté. Ce n'est pas quelque chose que nous retardons, et d'ailleurs vous le savez très bien puisque lors de la réunion de la commission Finances RH, on vous a expliqué tout ce qui avait été fait. Vous avez posé d'autres questions pour savoir si : est-ce que vous faites ci, est-ce que vous faites ça ? Et donc il y a eu un échange sur ce point, ne faites pas comme si vous ne saviez pas que la mairie faisait beaucoup d'efforts pour justement combler ces places de crèche manquantes.

Madame Huard, « nous sommes rattrapés par les réalités » avez-vous dit. Mais nous sommes rattrapés par quoi ? Par rien du tout ! On a simplement subi la guerre en Ukraine, on a simplement subi le problème de l'énergie, vous dites que nous soutenons la politique énergétique de ce Gouvernement parce qu'on n'aurait pas voté un vœu, c'est franchement une analyse fautive, j'allais dire « ridicule », pardonnez-moi mais c'est incroyable que ce soit les socialistes, proches des écologistes, qui remettent en cause le problème, sachant que depuis le Président Hollande, c'est eux, avec une petite « magouille » qui a été d'ailleurs dénoncée lors d'une commission au Parlement, à l'Assemblée Nationale, tout le monde commence à comprendre avec les discours des PDG d'EDF, des spécialistes du sujet, tout le monde commence à comprendre que c'est cette petite pardonnez-moi « magouille » du Président Hollande avec les écologistes qui a torpillé la politique du nucléaire en France ! Et vous nous dites que c'est de notre faute maintenant ! Nous, ce que nous avons refusé comme vœu, c'est le fait d'avoir un marché de l'électricité qui soit complètement régulé. On est dans une concurrence. Il faut accepter certaines choses. Mais nous serions d'accord évidemment pour que le prix de l'électricité ne soit pas calculé comme il l'est actuellement. Là-dessus, c'est un fait. Mais pas pour remettre en cause le principe de concurrence.

Les dépenses en faveur des plus démunis, je suis désolé, elles ont quand même augmenté, on a augmenté par exemple la dotation, la subvention au CCAS en 2021, on va le refaire cette année, en 2023 je ne l'ai pas dit mais c'est bien le cas, et donc ce n'est pas non plus rien. Et quand vous évoquez les 42,2 M€ d'investissements, chaque année vous nous dites où il y a des reports, il y a ceci, il y a ça, c'est vrai, vous avez raison, on préférerait qu'il y en ait moins, c'est sûr, mais c'est le fonctionnement un petit peu normal des retards, des difficultés, parfois des procès que l'on a avec tel ou tel... Donc c'est quand même très compliqué.

Et 42,2 M€, c'est déjà beaucoup. D'ailleurs je suis surpris que vous trouviez que ce n'est pas un petit peu trop.

Après, je remercie Monsieur Hobeika pour son approbation et le fait que son intervention ait été la plus rapide. Merci beaucoup. Madame Genest, une intervention peut-être pour les RH ?

**Mme GENEST** : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. J'ai l'impression que l'on tourne en rond sur cette question des recrutements. On ne va pas à chaque fois passer trois heures dessus, il y a un contexte qui est compliqué, on le sait tous, dans le secteur public, dans le secteur privé, c'est compliqué. Donc oui, la Ville met tout en œuvre pour recruter, oui, on a multiplié par je ne sais pas combien le budget d'annonces pour pouvoir être visibles, oui on a mis en œuvre à la fois une augmentation au niveau de la rémunération, une démarche de QVT, on met en œuvre de la visibilité pour nos annonces ; aujourd'hui, je peux vous dire que sur le mois de mars on a un solde positif d'entrées dans la collectivité : + 5 postes par rapport à l'année dernière, on commence à rattraper, de toute manière il y a un trend qui va commencer à se mettre en œuvre qui va être positif pour la collectivité, comme pour les collectivités d'à côté. On a parlé de ça, on en parle à chaque fois, il y a un sujet qui est structurel, un sujet qui nous échappe, alors nous on essaye de répondre, vous le savez, j'ai fait des réponses orales, j'ai fait des réponses écrites pour dire quels sont les moyens que nous mettons en œuvre, nous avons les premiers résultats de ces moyens que nous déployons.

Voilà, je pense que nous avons dit à peu près tout ce que nous pouvions dire sur ce sujet-là.

Sur le tableau des effectifs, Madame Huard, on a aussi beaucoup expliqué que le tableau des effectifs c'était des postes ouverts qui nous permettaient une agilité sur la gestion de la masse salariale, des postes ouverts qui nous permettent aussi des progressions et des évolutions et

donc on ne peut pas faire le raccourci que vous faites, à savoir : le nombre de postes du tableau des effectifs moins les postes pourvus égale les postes vacants. Non, ça ne marche pas comme cela. C'est un tableau qui est technique et on avait dit bien sûr qu'il faut régulièrement le toiletter, la délibération qui suivra sur les effectifs montre qu'il faut toiletter une fois par an ce tableau des effectifs mais encore une fois ce sont des postes théoriques et pas des postes réels.

Et enfin pour finir sur ce mauvais procès que vous nous faites, concernant le graphique qui a été posté, c'est tout à fait un procès détestable parce que nous avons à effectif constant 2 millions d'euros de plus de masse salariale. Comment imaginer que nous voulons faire passer un message erroné sur l'augmentation de manière très importante de la rémunération des agents de la Ville ? On a fait de la pédagogie pour bien montrer notre intention et il est totalement détestable d'imaginer que l'on voudrait induire en erreur qui que ce soit sur cette évolution qui est voulue par la Ville ! Merci.

**M. MEDAN** : Bien.

**Mme SCHLIENGER** : Juste il suffit de lire Le Parisien d'aujourd'hui, il y a tout un dossier qui est sorti en parlant du manque de personnel : pénurie de personnel dans les crèches d'Île-de-France, à Montrouge, donc ce n'est pas une problématique Antonienne, c'est clairement dit, c'est structurel suite au Covid. Les gens partent en province, il y a de multiples raisons et Paris est la première ville touchée.

**M. MEDAN** : Avec 30 % d'emplois vacants dans les crèches, si les chiffres sont exacts...

**Mme HUARD** : Enfin si vous me permettez, c'est quand même le résultat de la dévalorisation complète de ces emplois depuis des années, d'autant plus que ce sont des postes féminisés et qu'on considère que ces

compétences-là sont des compétences naturelles et donc non rémunérées. On récolte effectivement ce que l'on a semé.

Quant à la région Île-de-France, il n'y a pas assez de centres de formation, il faudrait aussi peut-être insister auprès de cette Région pour qu'elle ouvre des places de formation.

**Mme GENEST** : Il se trouve que les postes qui sont en tension, ce ne sont pas uniquement des postes sur les crèches mais aussi des postes d'ingénieur, et des postes de toutes sortes, qui sont aussi bien des postes pourvus par des hommes que par des femmes, donc là-dessus je pense que c'est un petit peu difficile de faire des généralités.

**M. MEDAN** : Sur ce, nous allons passer au vote et Monsieur le Maire pourra re-rentre, il doit s'impatienter.

(Vote à main levée : Le compte administratif est voté par 40 voix Pour, 08 Contre et 01 ne prenant pas part au vote : M. SENANT.)

(Retour de M. le Maire dans la salle.)

**M. MEDAN** : Monsieur M. le Maire, le compte administratif est adopté.

**M. le Maire** : Merci M. le Président. Nous passons à présent à l'ordre du jour qui est l'affectation du résultat que vous avez voté.

#### **4 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE - EXERCICE 2022**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Effectivement, c'est comptable. Dans le compte administratif vous avez pu voir quelques chiffres en première page qui sont repris ici. L'exercice 2022 fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent de 5.672.890 € et pour la section d'investissement un besoin

de financement de 5.173.187 €, après prise en compte du solde des restes à réaliser. Il est proposé, comme chaque année, c'est très classique, au conseil municipal d'affecter ce résultat de la manière suivante : on va combler le besoin de financement de la section d'investissement pour 5.173.187 €, et le reste, la différence entre les 5.672.890 € et les 5.173.187 €, ce sera le résultat reporté en section de fonctionnement pour 499.703 €. Je vous remercie.

**M. MONGARDIEN** : Comme d'habitude, nous aurions préféré garder une partie de cet excédent de fonctionnement au budget de fonctionnement pour justement amortir la hausse des dépenses de fonctionnement de 2023 et ne pas les faire supporter intégralement aux familles et aux propriétaires fonciers au travers d'une hausse des tarifs des services et d'une hausse des taxes foncières.

**M. le Maire** : Donc on aurait dû emprunter un peu plus ?

**M. MONGARDIEN** : Non...

**M. le Maire** : Si, si vous réduisez l'autofinancement, il faut augmenter l'emprunt. C'est arithmétique.

**M. MONGARDIEN** : Ou dépenser moins.

**M. le Maire** : Voilà. C'est un choix, c'est un choix politique et il y en a effectivement qui le prennent, ne serait-ce qu'au Territoire, c'est ce qu'on a fait pendant des années. Maintenant on va arrêter mais on a fait ça, oui, c'est possible. On emprunte au lieu d'autofinancer. Vu les taux qu'il y a aujourd'hui, il vaut mieux autofinancer. Mais c'est un choix politique. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 8 voix Contre.)**

**5 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE - EXERCICE 2023**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Pour le budget, nous allons aussi vous présenter un document pour expliquer ce budget primitif qui va être relativement important à cause des différentes mesures dont on a déjà beaucoup parlé en commission Finances RH.

Tout d'abord, essayons de poser le contexte qui est issu déjà de ce qui a débuté en 2022. Le contexte, c'est :

- une forte hausse des prix de l'énergie et des dépenses alimentaires
- une inflation diffuse mais encore plus forte et relativement durable

alors qu'au début nous espérions que cette inflation ne le soit pas autant.

Et nous avons aussi un élément qui vient s'ajouter au reste, c'est :

- le fait d'avoir un décret tertiaire à respecter, dont nous avons parlé lors du DOB avec les questions notamment énergétiques. On va en reparler un petit peu.

L'objectif de la municipalité est double, c'est :

- poursuivre la mise en œuvre de son programme d'investissements évidemment pour maintenir la qualité des services publics à Antony et continuer à améliorer la qualité de vie à Antony.

- le deuxième objectif, c'est d'accélérer le programme de transition écologique ou énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique.

Donc ça c'est le contexte. Nous allons voir les grandes masses du budget primitif :

Au fonctionnement on a :

- des recettes réelles de 122,6 M€ en augmentation de + 7,6 %
- des dépenses réelles de 109,2 M€ + 8,3 %, on va revenir sur ces chiffres mais c'est pour donner une vision globale.

Le différentiel, c'est l'épargne brute, c'est notre autofinancement qui va monter à 13,4 M€ cette année, et ce niveau d'autofinancement est rendu possible par les mesures que nous allons bientôt détailler dans ce budget.

Sans ces mesures, l'autofinancement aurait pu s'approcher de 10 M€ mais c'est un niveau trop faible, trop bas par rapport aux investissements que nous avons prévu de faire et aux investissements que le décret tertiaire nous impose de faire. En 2023 ils sont évalués à 55,9 M€. Donc voilà pour les grandes masses.

Alors maintenant, on va regarder dans le détail ces dépenses de fonctionnement. On le disait, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation, et la première d'entre elles ce sont :

1) les charges à caractère général qui sont en forte hausse ; il est prévu qu'elles soient à un niveau de 21,8 M€ en 2023, c'est-à-dire qu'elles vont augmenter de 20 % par rapport à 2022 et cette augmentation est importante, elle s'explique notamment par :

- la restauration scolaire : + 0,8 M€ en demi-année, donc 1,6 M€ en année pleine.

- et par une forte hausse du coût de l'énergie : + 2,3 M€ par rapport à 2022. C'est un élément qu'encore une fois il était très difficile de prévoir, mais attention, 2,3 M€ en plus parce qu'il y a eu des efforts qui ont été réalisés depuis plusieurs mois, sinon cela aurait été bien plus.

Il ne faut surtout pas croire en regardant ce premier slide que nous laissons filer les dépenses, que nous laissons filer les charges, c'est absolument faux. Comme nous l'avons toujours fait, nous cherchons à maîtriser les charges. C'est ce que nous avons fait depuis plusieurs dizaines d'années. Il y a un souci de maîtrise du fonctionnement mais ces dernières années, malheureusement, entre le Covid et l'énergie, on n'y peut rien, ça augmente. Et on le subit. Mais ce n'est surtout pas une volonté ou une stratégie ou tout ce que vous voulez de non-maîtrise de nos charges.

2) Le deuxième point concerne les dépenses de personnel. Là encore, elles vont être en hausse à un niveau de 53 M€, donc + 2,3 M€,

c'est une augmentation de 4,6 %. Pourquoi sont-elles en hausse ? Parce qu'il y a eu la revalorisation du point d'indice qui porte cette fois-ci en année pleine ses effets, la revalorisation des catégories C et du SMIC : + 0,3 M€, le GVT et la contractualisation dans certains cas : + 0,6 M€. Tout cela fait que les dépenses de personnel sont en hausse et nous reconnaissons bien volontiers comme le disait Claire Genest tout à l'heure que vu les difficultés d'embauche et de recrutement, nous sommes très heureux d'avoir depuis quelques années réévalué les salaires parce que nous pensons que cela aurait pu être pire même si tout ne s'explique pas par le salaire et par la rémunération.

3) Les autres charges de gestion courante sont à un niveau de 7 M€ (+0,5 M€/CA 2022)

- Augmentation de la subvention au CCAS : + 0,2 M€
- Associations de la politique de la Ville : + 0,2 M€
- Associations Sportives : + 80 K€.

Donc globalement une hausse de 500.000 € par rapport à l'an dernier, par rapport au compte administratif 2022.

4) Et enfin une hausse modérée des charges financières : elles augmentent, c'était difficile évidemment de voir que le taux moyen des emprunts à + 1,11 ou + 1,13 serait réévalué à 1,47 % (1,13 % en net des produits financiers perçus), considérant qu'il y a un résultat financier avec des produits et des charges.

En conclusion les dépenses communales, si on ajoute tous ces éléments, hors péréquation parce que sinon les péréquations, ça cache un peu certaines choses, donc hors péréquation les dépenses vont passer de 77,3 M€ à 84,1 M€ (+ 6,8 M€), soit une hausse de + 8,9 %. C'est évidemment considérable.

Alors comment rétablir, face à cette hausse très forte et relativement extérieure à Antony, un autofinancement susceptible de financer nos

investissements ? Avec des dépenses qui augmentent de 9 %, on a évalué que sans rien faire, les recettes n'auraient augmenté que de 5 %, sous-entendu en l'absence des nouvelles mesures que nous allons présenter, comme je le disais tout à l'heure, l'autofinancement aurait baissé à 10,8 et même peut-être au-dessous de 10,8 M€. Cette valeur de l'autofinancement n'aurait pas été compatible avec le programme d'investissements que nous avons envisagé en début de mandat en n'étant bien évidemment pas avertis de ce qui allait nous arriver, et comment financer les dépenses liées à la transition énergétique et écologique ?

Les décisions prises au regard de ce contexte, c'est d'essayer de ramener l'autofinancement à 15 M€. C'est une valeur que nous connaissions avant la crise, ce n'est pas une valeur très haute, donc c'est raisonnable, mais c'est une valeur qui nous permettra de financer notre programme. Nous devons donc dégager des ressources nouvelles. Ces ressources nouvelles, elles ont surtout pour objectif de s'orienter vers les effets énergétiques et plus globalement l'inflation parce que l'inflation touche toutes nos dépenses évidemment, et de financer les dépenses d'investissements supplémentaires liées à la transition écologique.

Ce qui nous amène à des nouvelles mesures que nous allons évoquer qui étaient évidemment présentes dans le document que vous avez pu lire. Ces nouvelles mesures sont pour l'année en cours :

- Une hausse de 5 % du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties
- Une hausse de 5 % du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Une hausse de 10 % des taux d'effort à partir du 1er septembre 2023

- Une augmentation du forfait poste stationnement qui passera de 20 € à 30 € avec la suppression de la gratuité du stationnement pendant la pause méridienne à partir du 1er mai 2023.

Voilà donc les principales mesures qui interviendront dès cette année et vous avez pu noter qu'il y a deux mesures qui interviendront pour 2024 avec la création d'une taxe de séjour et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, mais ce sera uniquement au 1er janvier 2024.

Ces mesures nous permettront d'obtenir le delta nécessaire pour éponger en quelque sorte la forte influence de l'inflation et pour financer ce qui n'était pas prévu lorsque nous avons préparé notre mandat, enfin c'était prévu mais en partie seulement, et on a été obligés de constater après avoir fait toutes les études que les sommes annuelles consacrées à l'isolation par exemple seraient plus importantes que ce qui était prévu pendant la campagne et en début de mandat.

Les recettes de fonctionnement par rapport à ces nouvelles mesures vont nous permettre d'obtenir :

- Les impôts locaux : 65,9 M€ (+ 6,4 M€), évidemment la hausse de + 6,4 n'est pas imputable uniquement à la hausse de 5 % parce qu'il y a la revalorisation des bases qui ne dépend pas de nous, c'est l'État qui la fixe, et cette revalorisation des bases, elle est fixée à 7,1 %. Le reste, donc la moitié, c'est une augmentation modérée des taux, de 5 %.

+ 4,3 M€ grâce à la revalorisation des bases

+ 2,1 M€ par une augmentation modérée des taux.

Et au passage, j'ai oublié de le dire tout à l'heure mais ce n'est pas un problème : le taux de la taxe foncière à Antony après augmentation sera de 27,09 %, c'est en règle générale inférieur à beaucoup de villes voisines. Il y en a beaucoup plus qui sont au-dessus qu'au-dessous, et si l'on veut

élargir la comparaison à un certain nombre de grandes villes en France, certaines grandes villes sont à des niveaux de taxe très élevés.

- Les droits de mutation seront en baisse : 4,4M€ (- 0,6 M€) malheureusement à cause d'un marché immobilier en berne, un peu freiné aujourd'hui par la hausse des taux et par les difficultés des emprunteurs à avoir leur prêt. C'est un peu une cascade, c'est-à-dire que les emprunteurs ont des difficultés à avoir leur prêt parce que les taux des banques auprès de la Banque Centrale sont de plus en plus chers et donc les banques font un petit peu attention ; et il y a un effet aussi psychologique, enfin un petit peu parce que les particuliers ont des appréhensions sur le futur et ont peut-être aussi en entendant ce qui se dit l'impression que les taux vont rebaisser dans les mois prochains, donc autant attendre quelques mois avant de s'endetter si les taux doivent baisser. Alors tout le monde ne sera pas d'accord avec cela mais enfin, quand vous avez le directeur de la Banque de France qui le dit, enfin le Gouverneur, c'est quelque chose qui est évidemment aussi du domaine de la psychologie.

- La Dotation globale de fonctionnement reste stable : 5,6 M€
- Les Produits des services (15,2M€) vont augmenter parce que les activités augmentent mais aussi, nous venons de le voir sur la slide précédente, parce que le taux d'effort augmente, donc forcément cela va augmenter un petit peu le produit des services. Je rappelle que le taux d'effort... mais on en reparlera tout à l'heure, je ne le dis pas maintenant, ne mélangeons pas tout. Voilà pour les recettes de fonctionnement.

Pour les péréquations et le FCCT, on a toujours à peu près les mêmes montants qui sont prévus sauf pour le FCCT qui suit l'augmentation des bases parce que c'est lié aux impôts :

- Fonds de compensation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : 1,7M€
- Fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) : 1,1M€

- Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) : 22,3 M€. (+7% environ voire un petit peu plus). C'est lié aux impôts. Voilà les chiffres.

L'autofinancement : voilà un graphique qui là aussi ne commence pas à zéro, c'est terrible, mais quand on veut visuellement que ce soit plus marquant, on ne prend pas toujours une échelle classique. : 13,4 M€ en 2023, et la trajectoire que nous souhaitons retrouver, c'est un autofinancement à 15 M€ qui est une condition essentielle à notre programme.

Les projets d'investissement maintenant : pour essayer d'avoir une vision globale de 2023 à 2026 et pour montrer un chiffre marquant que l'on estime à 210 M€, la Ville investira environ 210 M€, si vous voulez fractionner, ça donnera 52 millions en 2022, 56 millions en 2023, peut-être un petit peu moins en 2024 ... À ce niveau-là, j'ai arrondi. Le chiffre exact c'est 212 M€ qui se dispatchent ainsi :

- Transition écologique : 36 M€
- Quartier Jean Zay : 52 M€
- Constructions diverses : 50 M€ dont les écoles
- Réaménagement du centre-ville : 7 M€ pour le centre-ville au sens large, pas que la rue Mounié puisqu'il y a aussi la rue de l'Eglise, des rues adjacentes, etc.
- Réaménagement du Parc Heller : 7 M€
- Investissements récurrents : 54 M€, ce sont des investissements récurrents parce que ce sont des investissements qu'il est nécessaire d'avoir chaque année sur les écoles, les rues, etc.
- Programme de vidéoprotection : 4 M€ programmés sur les quatre années.

Ce sont les 7 éléments centraux de ce programme d'investissements.

Alors maintenant, si l'on regarde en 2023 ce qui se passe, nous allons mettre 7,5 M€ dans la transition écologique et effectivement c'est un chiffre important qui se décompose sur un certain nombre d'éléments, j'ai repris les éléments principaux :

- Isolation des bâtiments et GTC : 1,3 M€
- Installation de stores isolants dans les écoles : 1,1 M€
- Installation de panneaux photovoltaïques : 0,7 M€
- Éclairage public avec passage aux leds : 2,1M€
- Végétalisation des espaces publics : 1,3 M€
- Verdissement de la flotte automobile : 0,5 M€
- Pompes à chaleur électriques : 0,3 M€
- Mobilités durables : 0,2M€

Alors pour certaines dépenses, elles seront reproduites, comme l'installation des stores isolants dans les écoles, avec 1,1 M€ on n'équipe pas toutes les écoles, idem pour les panneaux photovoltaïques, vous vous en doutez. En revanche, on va essayer d'avoir un équipement en leds le plus rapide possible et nous espérons que tous les éclairages publics seront en leds, ce qui explique la somme importante en 2023. Donc c'est un vrai programme assez global, qui sera reproduit d'année en année avec des petites différences évidemment puisqu'on va augmenter l'isolation, les panneaux photovoltaïques, etc. alors que par exemple les éclairages publics vont cesser d'être aussi gourmands une fois que tous les leds seront installés.

Les grands projets, vous ne serez pas surpris de savoir que

- la poursuite des travaux dans le nouveau quartier Jean Zay va compter beaucoup : 15,2 M€ avec :
  - École/crèche : 6 M€ bientôt terminées
  - Parking public : 8 M€

- La Médiathèque : 1 M€ qui correspond à des études et qui va démarrer l'an prochain.

- l'aménagement du centre-ville : 3,1 M€ ; tout à l'heure je vous ai parlé de 7 millions ; pour cette année 2023 ce sera 3 avec :

- Aménagement de la rue Mounié et des rues adjacentes : conception du projet et concertation

- Rampe d'accès et de sortie du parking du marché sur la RD 920.

Ces grands projets sont évidemment des projets emblématiques, on va essayer de les réaliser avec le plus grand soin pour d'une part arriver à quelque chose de très agréable, tout le monde est content de la place Patrick Devedjian aujourd'hui, à une certaine époque cette place a fait couler beaucoup d'encre et beaucoup de critiques, aujourd'hui tout le monde est content de cette place. Alors de temps en temps, il faut accepter quelques petites tracasseries pour avoir une ville plus agréable au bout du compte.

Les nouveaux équipements : là je vais les lister, pour 28,6 M€ :

- La reconstruction du poste de police municipal qui est en cours, et qui abritera aussi le CSU, le Centre de Supervision Urbain : 1,5 M€

- La Maison médicale : 0,2 M€ correspondant aux dernières factures à payer

- Déploiement du programme de vidéoprotection : 1,6 M€

- Le quartier Pajeaud (solde de la fosse de plongée à régler) : 2,4 M€

- Aménagement de l'immeuble Renaissance et ouverture de la Maison des familles : 0,2 M€ pour 100.000 € chacun

- Aménagement du Parc Heller : 0,8 M€

- La reconstruction de l'école Anatole France : 1,5 M€. C'est le début des travaux, le plus gros des travaux, vous vous en doutez, ce n'est pas pour 2023

- Le projet Antonypole : 0,5 M€

- Vestiaires et bureaux pour le Stade Velpeau : 1,5 M€.

Voilà un certain nombre de nouveaux équipements qui vont être réalisés ou qui vont se terminer.

Les investissements récurrents, on en parle chaque année, c'est toujours :

- Entretien et rénovation des bâtiments : 5,3 M€, dont les bâtiments scolaires pour 2,3 M€

- Rénovation de la voirie : 4,8 M€, dont reconstruction de rues : 2 M€ (notamment l'avenue Lavoisier)

- Espaces verts : travaux et entretien : 0,8 M€

- Sécurité des bâtiments : 0,6 M€

- Stationnement et parkings : 0,2 M€

- Équipement des services : 4,6 M€, dont logiciels et équipements informatiques : 2,5 M€. Tout à l'heure Mme Huard faisait remarquer que l'informatique coûtait cher, mais l'informatique vous savez, c'est aussi le moyen d'économiser du temps lorsque l'on s'en sert bien et d'avoir aussi des tableaux, d'avoir une meilleure connaissance des flux, et des graphiques de belle qualité.

- Autres dépenses : 0,5 M€

Les subventions d'investissement :

- Subvention d'investissement (0,2M€) versée au CCAS pour la réhabilitation de la Résidence Renaître

- Subventions d'investissement (1,2M€) à la Coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat liées à :

- l'aide au financement d'un programme de reconstruction de logements sociaux

- et l'aide au financement du programme de rénovation énergétique du parc de logements sociaux. Et je dis bien « aide » parce que bien évidemment Hauts-de-Bièvre Habitat engage sur ces travaux des sommes très importantes.

- Des réserves foncières (1,6M€)

Le financement du programme d'investissement :

Comme nous l'avons vu tout à l'heure, nous avons l'autofinancement, comme il y a un décalage d'un an et que nous avons fait beaucoup de travaux l'an dernier, nous avons pour cette année :

- L'autofinancement : 13,4 M€

- Le FCTVA : 4,4 M€

- La taxe d'aménagement : 1,6 M€

- Les subventions d'investissement : 11,4 M€ (Plan de relance, DSIL, Métropole, Département, Région, Sipperec ...) avec des demandes de subventions que nous espérons réalistes et réalisables,

- Produits de cessions et recettes diverses : 1,2 M€

- Et évidemment un recours à l'endettement aussi limité que possible, mais il est clair que ce sera un recours à l'endettement pour financer tous ces investissements.

En conclusion, qu'est-ce que je souhaite dire ? L'an dernier, lorsque nous avons voté le budget, nous n'avons pas voté une augmentation du taux foncier, nous n'avons pas augmenté le taux d'effort, c'est parce qu'en fait nous n'étions pas certains que le contexte économique continuerait à être aussi défavorable. C'est pourquoi contrairement à un certain nombre de villes autour de nous, qui elles ont augmenté leur taux de foncier, nous, nous n'avons pas souhaité prendre à chaud un certain nombre de décisions en vue d'accroître nos recettes par anticipation en quelque sorte

d'une situation économique difficile qui allait se prolonger. Nous pensions franchement pouvoir l'éviter. Mais nous sommes réalistes, nous avons constaté que l'inflation se prolongeait, nous avons constaté que les coûts de l'énergie resteraient très élevés et que la transition écologique était un impératif plus coûteux que prévu, et donc nous avons finalement décidé de prendre certaines mesures visant à augmenter nos recettes, nous les avons énumérées. Nous pensons très sincèrement que ces mesures seront comprises par les Antoniens, même si nous sommes parfaitement conscients qu'elles sont coûteuses et qu'elles vont évidemment peser sur leur budget. Nous pensons qu'elles seront comprises parce que nous sommes convaincus que les Antoniens sont très soucieux de leur cadre de vie, très soucieux que nous puissions réaliser les investissements, très soucieux d'avoir des services publics de qualité, des services comme ceux que nous développons depuis des années et que nous voulons continuer de développer, et donc pour qu'Antony reste une ville agréable, reste une ville qui soit de plus en plus justement servie sur le plan du sport, sur le plan des activités culturelles, sur le plan du théâtre, du cinéma, etc., et des salles associatives qui sont très, très vite remplies, voilà ce que nous avons décidé de faire.

Encore une fois je reviendrai sur l'augmentation du taux d'effort mais il faut bien prendre conscience d'une chose : c'est que nous ne sommes pas responsables de l'inflation et l'inflation, depuis des années mais surtout depuis quelques mois, vient augmenter nos coûts, le coût de production de nos services, on ne peut pas ne pas répercuter, même modestement, cette inflation sur le prix de ces services. Je rappelle quand même que le taux d'effort n'a pas augmenté depuis qu'il a été mis en place et que la taxe sur le foncier n'a pas été non plus augmentée depuis 13 ou 15 ans, je ne sais plus mais 13 ans c'est sûr.

Donc voilà les éléments qui justifient ce budget un peu différent des budgets que j'ai eu l'honneur de présenter devant vous depuis des années. Merci.

**M. le Maire** : Merci Pierre. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

**Mme HUARD** : Merci. Ce budget, c'est effectivement un moment de vérité puisqu'en novembre 2022, dans le BMO on lisait : « Il n'est pas question d'augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière ni le taux d'effort sur le prix des repas et des CML ». Et je me souviens que dans cette instance, telle la fourmi de la fable, vous compariez Antony à des villes cigales qui, pour assurer d'ailleurs des services étendus à leurs habitants comme par exemple des centres de santé municipaux, des maisons de quartier, des crèches, des budgets de solidarité, ces villes alertaient sur les moyens de maintenir leurs services à la population tout en finançant leurs investissements, elles interpellaient le Gouvernement pour obtenir les mesures de soutien nécessaires en particulier l'indexation de la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation, le bouclier énergie, le retour au tarif réglementé de l'énergie... Face à cette situation, vous vantiez votre rigueur budgétaire et je rappelle que vous avez également refusé de voter un vœu qui demandait ces mêmes mesures.

Alors maintenant, la Ville est rattrapée effectivement un peu plus tard certes que d'autres par la même réalité, et votre réponse c'est + 10 % sur tous les tarifs, + 12 % sur les impôts, puisqu'il faut tenir compte de l'augmentation des bases, + 10 % sur le taux d'effort, et donc vous avez menti aux Antoniens en novembre 2022. Et ces augmentations arrivent alors que les dépenses de base pour les familles, pour nos concitoyens, explosent, l'énergie, les coûts du logement, les coûts de l'alimentation qui sont de plus en plus élevés, nettement au-delà de l'inflation. Vous allez donc prélever 2 millions sur les coûts des services et 6 M€, enfin + 2 M€

pour les recettes des services et 6 millions sur les impôts des Antoniens. Alors on peut considérer cela comme un scoop puisque la droite redécouvre les bienfaits de l'impôt, mais dans ce cas, je vous invite à défendre une fiscalité plus juste auprès de ce Gouvernement, la taxation des grandes fortunes, celle des profits boursiers, la lutte contre la fraude fiscale des multinationales, ceci pour permettre d'alimenter le budget de l'État qui de cette façon aurait les moyens d'augmenter les dotations aux collectivités locales.

En regard de ces augmentations de coûts, vous n'augmentez que de 200.000 € la subvention au CCAS, et l'on peut se demander si c'est une augmentation décente ; c'est plutôt une aumône. Si la Ville comporte une proportion grandissante de catégories aisées du fait aussi de la politique immobilière qui est menée, cela ne doit pas faire oublier les inégalités croissantes au sein de la population, les classes moyennes, les jeunes, les retraités modestes. Donc nous vous invitons effectivement à soutenir l'indexation des salaires y compris pour vos agents et pour l'ensemble des citoyens.

Alors votre objectif, c'est de restaurer le niveau d'autofinancement, pour financer un lourd programme d'investissements, nous nous interrogeons sur les priorités : si les projets qui sont liés à la transition énergétique sont en effet urgents, et ils sont très tardifs, d'autres nous paraissent moins prioritaires comme le parking du centre-ville ou la réfection du Parc Heller, voire même inutiles, on l'a déjà dit, comme la vidéosurveillance qui consommera encore 4 M€ dans les prochaines années. Alors c'est pour implanter de nouveaux poteaux pour mettre des caméras ou comme je disais effectivement pour des serveurs informatiques extrêmement puissants pour absorber l'ensemble des images. Ou alors ces investissements sont concentrés au centre-ville au bénéfice quand même des plus aisés, comme la Maison médicale, ou la

future Maison des familles, tandis qu'à Antony les quartiers périphériques ne voient pas beaucoup d'améliorations, on a toujours un centre de santé au Noyer Doré qui est moribond, un centre commercial des Baconnets qui s'étirole comme celui de Pajeaud, les Rabats attendent la réouverture d'une crèche qui était fermée pour vétusté depuis trois ans. Et quant au logement social, votre programme d'investissement en 2023 comporte le soutien à la rénovation énergétique, pour 1,3 M€ effectivement c'est positif mais il n'est que temps, pour des logements qui sont classés « passoires énergétiques » mais il comporte très peu de nouvelles constructions pour atteindre les taux obligatoires de la loi SRU. Donc je n'irai pas plus loin mais vous avez compris que ce sont vos choix effectivement politiques, et vos choix de financement et que nous ne voterons pas l'équilibre général de ce budget.

**M. BEN ABDALLAH** : Pardon M. le Maire, est-ce que je pourrais éventuellement répondre sur une question sur la politique de la Ville ? Madame Huard, ce que vous avez dit, vous avez souligné que dans les choix qui étaient faits, excusez-moi Madame Desbois, ça va être très court, que les choix qui étaient faits n'étaient pas forcément en faveur des quartiers périphériques, et bien nous aurons l'occasion tout à l'heure sur la délibération numéro 20, de reparler de l'augmentation du budget aujourd'hui de la contribution de la Ville pour le quartier sur la question du centre de santé, on en reparlera très certainement au cours de la mission de la politique de la ville. Merci.

**Mme DESBOIS** : Merci. Sur ce budget, je crois qu'aujourd'hui on aura l'occasion de développer nos positions, en lien avec notamment l'augmentation du taux de la taxe foncière et par la suite celle évidemment du taux d'effort, mais aujourd'hui, il y a une phrase quand même M. Médan, qui m'interpelle : au-delà du contexte économique et de la conjoncture sur laquelle je vous rejoins bien, et l'inflation, nul n'en est responsable

malheureusement, et sur un certain nombre d'états de fait, sur la hausse des coûts de l'énergie et un certain nombre d'autres coûts qui impactent et les collectivités et l'économie en général, vous n'en êtes pas responsables. Mais quand vous dites : « Nous ne savions pas ce qui allait nous arriver », je crois qu'aujourd'hui, il faut que les Antoniens entendent que l'état de fait, les augmentations qui vont être impactées, le poids du maintien de la capacité d'autofinancement dont vous assumez qu'il va reposer aujourd'hui en particulier sur les familles, via une augmentation du taux d'effort, il faut le dire, c'est aussi le résultat d'un manque d'anticipation dans la manière dont les arbitrages budgétaires ont été menés par la commune depuis des années. J'en veux pour preuve la fameuse augmentation louable et plus que nécessaire après des années de pressage de citron du régime indemnitaire des agents, et je crois qu'on peut saluer la dynamique que Claire Genest a mise à mettre en place ce fameux régime indemnitaire, que vous présentez par contre à votre crédit comme cadeau de la Ville aux agents ; rappelons qu'il s'agit tout de même effectivement de l'application d'une obligation légale. Simplement l'arrivée de la Maire-Adjointe a permis peut-être d'aller un peu plus vite que ce qui avait été anticipé, cela fait des années que vous auriez dû, Monsieur le Maire, valoriser du point de vue salaires davantage vos agents.

Donc l'augmentation aujourd'hui des dépenses de personnel, vous citez 2 M€ depuis 2019 et vous disiez « nous ne savions pas ce qui allait nous arriver », ce qui va vous arriver et ce qui arrive au bénéfice des Antoniens, c'est de valoriser celles et ceux qui font la Ville au quotidien. Et ça, vous pouviez l'anticiper si vous aviez eu jusqu'ici une politique de gestion RH à la hauteur de celles et de ceux qui vous servent, Monsieur le Maire tous les jours, et qui servent cette commune.

D'autre part, dites-vous, nous ne savions pas non plus ce qui allait nous arriver en termes d'investissements sur la transition énergétique.

Alors certes un certain nombre d'obligations légales, le décret tertiaire et d'autres, viennent effectivement imposer des métriques concrets, des échéances concrètes, mais peut-on estimer qu'une commune de l'envergure d'Antony puisse dire qu'avant la crise Covid, elle ne savait pas ce qui allait lui arriver en termes effectivement de rénovation thermique de ses bâtiments municipaux ? En termes d'investissements liés ? Non. Cela fait depuis ce début de mandat que notre groupe et d'autres vous demandent de mettre sur table un plan pluriannuel d'investissements, un plan de stratégie budgétaire basé sur des hypothèses avec une gestion de risques, ce plan, je crois que M. Hobeika vous l'a demandé également à plusieurs reprises, comprenant potentiellement aussi un budget vert comme certaines Villes peuvent le projeter, cela aurait permis aujourd'hui d'éviter effectivement des hausses qui vont être vécues et pour partie à raison sur un certain nombre de postes sur lesquels on reviendra tout à l'heure brutales par les Antoniens.

Je ne reviens pas sur des priorités qui nous paraissent aussi à nous tout à fait discutables quand on sait, et vous le dites dans votre document de synthèse, je vous en remercie M. Médan, quand on attend un rendement aujourd'hui de l'augmentation du taux d'effort de la part des familles qui, je le rappelle, ne va pas être de 10 % forcément mais de plus, de 10 à 30 % selon les services soumis au taux d'effort, et on rappellera tout à l'heure les impacts en termes de valeur absolue sur les prestations associées ; vous rappelez que c'est un rendement attendu sur l'année de 300.000 €. Que va-t-on, dans une période d'inflation, que va-t-on imposer aux familles cette double peine qui est l'augmentation du coût de la vie, l'augmentation pour un certain nombre d'entre elles qui voient leur revenu je dirais revalorisé dans le cadre la période que l'on connaît mécaniquement, avec une augmentation du taux d'effort, du coût des prestations, que ne va-t-on leur imposer une augmentation de ce type

lorsque l'on dit que nous ne savions pas ce qui allait nous arriver ? On attend de par leur effort individuel familial sur leur budget de famille 300.000 € alors que dans le même temps, la commune d'Antony cette année va dépenser, va rembourser, en tout cas va abonder le Territoire de 2,4 M€ pour une fosse de plongée qui est fermée pour plusieurs années, une fosse de plongée qui, Monsieur le Maire, dites-le nous, bénéficie à combien d'Antoniens ?

Donc ce que dit ce budget, et je pensais aussi aux 1,8 M€ mis pour la pose de capteurs sous la piste d'athlétisme, c'est qu'on demande un effort aux familles pour maintenir les capacités d'autofinancement dans une période où depuis des années on ne cesse de reporter l'excédent du compte de résultat de fonctionnement à la section d'investissement. Donc cessons ces méthodes de gestion budgétaire, je crois que pour la première fois, et M. Mongardien y reviendra, cette année enfin on voit le début d'une toute petite planification pluriannuelle, elle est essentielle, et cela fait des années, des années qu'elle aurait dû être menée sur cette commune, compte tenu des enjeux, et aujourd'hui c'est au pied du mur, oui, que l'on voit le mur. C'est au pied du mur que les familles Antoniennes vont pouvoir effectivement le financer. Merci.

**M. HOBEIKA** : C'est pour la seconde fois que je prends la parole, je pense que nous, on est toujours dans l'intérêt des Antoniens, à l'écoute des Antoniens, les investissements sont toujours nécessaires pour essayer d'améliorer le cadre de vie des Antoniens. On n'est pas contents mais par contre, effectivement, je veux le dire, nous avons juridiquement tort parce que nous sommes politiquement minoritaires, on veut quelque chose qui est le suivant : ces projets pour 210 M€, ils sont où ? Ils sont dans les données d'entrée, on a fait un APS, on a fait un avant-projet, on a fait un avant-projet définitif sommaire, on a fait un projet définitif, est-ce qu'on sait dans quel état ils sont ? On ne connaît rien là-dessus, on les voit

avec des chiffres mais ils ne sont pas sur un plan, Monsieur Médan, on ne sait pas s'ils vont se faire en 2023, 2024, vous nous le dites, vous nous dites qu'il y a quelque chose qui va se faire mais nous, on ne peut pas répondre aux gens qui nous posent des questions.

Je dis cela pour vous aider, moi je ne suis pas en train de faire de la politique, on est en train de dire : pour un investissement de 210 millions, certainement il va y avoir des choses au-delà de 2026, il va y avoir une maîtrise de risques, on en parle parce que ces projets, ils commencent avec un prix et ils se terminent avec un autre prix... Donc certainement il y a des prix qui vont partir ailleurs, nous avons besoin de comprendre pour vous aider, pour nous aider, dans l'intérêt des Antoniens. On a besoin de savoir les données d'entrée, qui les a mis et avec qui ? Est-ce qu'on peut participer oui ou non ? Les avant-projets sommaires, ils sont terminés quand on voit les travaux. On le voit lorsque la pelle a commencé ... pour un élu, quelle est la différence entre un élu ici à Antony et un membre lambda, un individu ? On n'a aucune intervention possible. On ne sait pas. On ne sait pas même répondre sur les projets. On ne sait pas répondre dans quel état ils sont. Quel est le projet ? Il y a un avant-projet sommaire avant le projet ? Il y a un avant-projet établi ? Ils sont en APS ? Il est vrai que la loi vous autorise à laisser tout jusqu'au projet définitif mais avant, informez-nous de ces investissements pour que nous soyons à la hauteur de la charge qui vous incombe et qui nous incombe. Là actuellement, vraiment, ce n'est pas que l'on ne veut pas voter Pour, on ne « peut » pas voter Pour. On va s'abstenir mais comme je vous l'ai dit, vraiment nous avons juridiquement tort parce que nous sommes politiquement minoritaires. Merci.

**M. CHARRIEAU** : Juste un petit mot pour parler de notre vote. Nous ne sommes pas contre tous les efforts qui sont faits en matière de fonctionnement, nous y sommes tout à fait favorables, en espérant que

vous saurez maîtriser la masse salariale comme vous avez réussi à le faire, et bien qu'il n'y ait pas trop de recrutements non plus, malheureusement... Si l'on ne veut pas dépasser le budget qui est prévu, il ne pourra pas être dépassé.

Après, sur le montant des investissements, l'importance des investissements, on n'a pas suffisamment de visibilité comme le disait mon collègue M. Hobeika pour pouvoir comprendre pourquoi nous devrions aller au-delà des 7 % de la taxe d'habitation notamment et de l'ensemble des augmentations de l'ensemble des charges qui seront imposées aux Antoniens qui connaissent par ailleurs l'inflation, donc on se place aussi du côté des Antoniens qui voient toutes les augmentations ; passer au-delà de ce qu'a déjà prévu la Loi de Finances nous semble excessif.

**M. MEDAN** : Pour faire en sorte que la majorité puisse intervenir si elle le souhaite, je serai bref. Madame Desbois, lorsque vous avez évoqué le fait que tout d'un coup on augmenterait les recettes parce qu'on n'avait pas suffisamment anticipé, honnêtement vous faites erreur. C'est-à-dire que quand j'ai expliqué qu'on ne savait pas ce qui allait se passer, je parlais des éléments très limités à la guerre en Ukraine avec ses conséquences, au problème de l'énergie, je ne parlais pas d'autre chose. Après, sur le fait qu'on ait augmenté avec le Rifseep les salariés, effectivement c'est la loi et on l'a fait, on l'a bien fait je pense aussi avec le CIA, qui lui ne nous était pas imposé par la loi. En revanche, il ne faut pas oublier que pendant de nombreuses années, vous dites « on a... » je ne sais plus l'expression ... « on a bridé ou corseté » en quelque sorte... mais rappelez-vous, peut-être vous ne vous en souvenez pas, on avait un contrat avec l'État. On ne pouvait pas augmenter nos dépenses comme on le souhaitait et il y avait un taux d'augmentation des dépenses qui était très faible, et ça je pense que vous l'avez oublié.

Sur l'augmentation des services à cause de l'inflation, très sincèrement, nous aurions préféré ne pas augmenter ; nous aurions préféré ne pas avoir cette augmentation, cette inflation dans l'alimentaire qui est estimé en France à 13 à 14 %, ce qui est énorme. Quand une famille va faire ses courses dans un hypermarché, elle subit l'inflation ; et effectivement, lorsque la même famille met son enfant à la cantine, est-ce qu'il n'est pas normal que le tarif de la cantine augmente un peu pour que nous puissions compenser de notre côté le coût considérable, l'augmentation considérable de la hausse des matières premières notamment et des personnels qui encadrent les repas ? Donc ce n'est pas une augmentation pour se faire plaisir ou pour forcément dégager des ressources pour financer nos investissements, c'est aussi une augmentation qui est nécessaire par rapport au fait que pendant des années on était heureux de pouvoir continuer à maintenir ce taux d'effort sans le faire bouger parce que cela fait des années qu'il y a un peu d'inflation, mais c'était 1 %, 1,5 %, donc on l'absorbait. La Ville pendant des années l'a absorbé. Alors effectivement, cela arrive maintenant, mais honnêtement on peut difficilement faire autrement et encore une fois, je le répète, quand une famille va faire ses courses, elle subit l'inflation, et donc quand la même famille met son fils à l'école, à la garderie ou à la cantine scolaire, elle subit aussi cette inflation. La Ville ne peut pas continuer à absorber la forte inflation que nous avons connue ces derniers mois.

**Mme GENEST** : Je vous remercie d'avoir salué le travail que l'on a fait pour revaloriser les rémunérations des agents de la Ville. Je voudrais juste reprendre un tout petit peu d'histoire : d'abord effectivement nous avons été encadrés, nos dépenses de fonctionnement ont été encadrées par les accords de Cahors qui ont été mis en place au début de l'arrivée du Président Macron au pouvoir, et du coup, nous avons une limitation des dépenses de fonctionnement qui pesait fortement sur la masse

salariale de la Ville, on ne pouvait pas faire autrement, on était contraints. C'est la première chose.

Et la deuxième chose, c'est que certes, le régime indemnitaire, le Rifseep, Mme Desbois, effectivement est une obligation mais nous avons déjà un régime indemnitaire et nous avons rapidement et depuis longtemps mis en place une revalorisation des plus bas niveaux du régime indemnitaire ; nous avons pris du temps parce que c'est un travail très compliqué pour pouvoir travailler sur la structuration du régime indemnitaire, et donc cela a abouti effectivement à un régime indemnitaire qui s'est mis en place, alors on a pris du temps pour le faire, on l'avait déjà fait de manière plus rapide sur les niveaux qui étaient plus tendus pour nous et on n'était pas obligés non plus de le faire à ce niveau-là puisqu'on a mis quand même énormément d'argent pour revaloriser les rémunérations des agents.

Par ailleurs nous n'étions pas obligés non plus de mettre en place un CIA, c'était totalement à la discrétion de la collectivité et nous l'avons fait pour encore augmenter la possibilité de valoriser les investissements individuels et les performances individuelles des agents. Donc nous n'avons pas été passifs du tout, c'est un travail, c'est une politique RH qui remonte à plusieurs années, qui s'est construite et qui nous permet aujourd'hui d'avoir cela, et j'allais dire : heureusement aujourd'hui que l'on a fait tout ça parce qu'on est parfaitement dans la lignée de ce qui se fait ailleurs. Alors c'est difficile de recruter mais on n'est pas déclassés, et quand on s'aperçoit que d'une manière ponctuelle sur certains postes on a des sujets de tension, on est capables d'aller revaloriser de manière ponctuelle des petits morceaux du Rifseep quand on a besoin de le faire, on est agiles et notre objectif, c'est de recruter. Donc ça c'était le point sur le CIA.

Sur l'augmentation de la masse salariale, pour répondre à l'interrogation de M. Charrieau, nous avons mis dans notre budget 2023 une résorption partielle des vacances de postes parce qu'on sait que l'on ne fera pas tout, on fera en sorte de le faire et on a aussi un principe de réalité, c'est que de toute façon en permanence il y a des départs et des arrivées mais globalement, et c'est la bonne nouvelle, depuis 2023 on arrive à plus recruter que ce qu'on a comme départs, donc, et on l'a bien prévu au budget, il n'y aura pas de mauvaises surprises par rapport à ça. Merci.

**M. MONGARDIEN** : Je suis effectivement ravi de constater que suite à nos demandes répétées et pour la première fois dans un budget primitif, vous commencez à ébaucher un début de plan pluriannuel d'investissement, ce qui nous semble une sage décision en prévision des investissements importants à venir que l'on peut plus ou moins comprendre, imposés par la lutte contre le réchauffement climatique et la maîtrise des coûts d'énergie.

Par rapport aux mesures que vous proposez pour assurer le financement de ces investissements importants, nous sommes effectivement en accord avec la hausse de la taxe foncière, la hausse du forfait pour le stationnement, l'instauration d'une taxe de séjour à Antony pour les hôtels, nous sommes par contre plus réservés sur la méthode d'application de la hausse des services sur le taux d'effort incluant notamment la restauration scolaire, cela va principalement toucher des familles avec enfants, familles qui sont déjà les plus touchées par l'augmentation du coût de la vie.

D'autre part, d'un point de vue communication, dans la première version du budget primitif, attribuer la dépense de l'investissement de la fosse de plongée au quartier Pajeaud nous semblait assez maladroit car d'une part c'est la seule dépense d'investissement significative mentionnée

dans ce quartier, et d'autre part j'aimerais, comme l'a dit Mme Desbois, savoir à combien de personnes cette fosse de plongée bénéficie effectivement en supposant bien sûr qu'elle soit en état de fonctionnement.

A titre de comparaison, cette dépense nouvelle pour la fosse de plongée, que j'espère être la dernière, représente dans le budget 2023 autant que la rénovation des bâtiments scolaires et deux fois plus que la subvention accordée aux logements sociaux au travers de Hauts-de-Bièvre Habitat. Donc ce n'est vraiment pas une bonne idée, cette fosse de plongée.

C'est sans doute pour cela que nous avons d'ailleurs du mal à obtenir de votre part un bilan financier consolidé et détaillé sur l'intégralité de cette opération. Si on ajoute à cela les 1,8 M€ pour les capteurs sous la piste d'Athlétisme, on se dit que tous ces millions d'euros auraient pu être mieux utilisés à des investissements bénéficiant à un plus grand nombre d'Antoniennes et d'Antoniens. Pour ne pas répéter ces erreurs, il serait peut-être judicieux de s'interroger sur les priorités et les montants de certains investissements à venir sur les quatre prochaines années. On va rappeler le parking du centre-ville et la rue Mounié, et la vidéoprotection à comparer au budget effectivement engagé pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Et enfin il nous semble que l'arbitrage entre une hausse de 10 % des services et une hausse limitée à 5 % de la taxe foncière nécessiterait d'être revu pour faire appel à plus de solidarité, d'autant plus que les investissements réalisés par la Ville contribuent à l'augmentation de la valeur des biens fonciers et profitent donc plus aux propriétaires.

**M. le Maire** : Merci M. Mongardien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Alors moi je voudrais d'abord corriger quelques erreurs de Monsieur Mongardien, en particulier celle que vous avez faite à l'instant : la piste

d'athlétisme a coûté effectivement 1,8 M€, mais c'est la piste qui a coûté 1,8, les capteurs ont coûté 90.000 €. Donc ce n'est pas eux qui ont ruiné les finances de la Ville, des capteurs à 90 000 €, c'est l'épaisseur du trait.

Quant à la fosse, on l'a inaugurée il y a cinq ans, alors vous n'étiez peut-être pas encore à Antony à l'époque mais on l'a inaugurée il y a cinq ans ; simplement le Territoire, les services du Territoire ont négligé de demander le solde, et le solde pour le moment, il y a quelques problèmes pour le payer parce qu'il manque des pièces. Bref, ce sera réglé cette année, mais c'est une dépense qui est déjà largement amortie si l'on peut dire, malgré la fermeture de la fosse en ce moment. La fosse est fermée mais cela ne nous coûte rien, et cela va nous rapporter gros lorsqu'elle va rouvrir parce qu'on aura l'indemnité qui sera payée par l'entreprise qui aura été finalement déclarée coupable des malfaçons.

Alors maintenant, je voudrais revenir sur le contrat dont on a parlé, le contrat de Cahors. Effectivement, à l'époque, je ne sais pas si vous vous en souvenez mais c'était assez peu connu, la préfecture, enfin l'État, nous bloquait à 1 %, à 0,9 % même de hausse de l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement, 0,9 %. L'État, c'était le Gouvernement que vous soutenez, M. Mongardien, n'est-ce pas ? C'était le Gouvernement Macron. C'est lui qui nous empêchait de dépenser et avec cela, il était impossible d'augmenter le régime indemnitaire des fonctionnaires. C'était impossible, et cela a duré quand même pendant quelques années. Grâce au Covid on y a échappé, j'ai envie de dire qu'heureusement il y a eu le Covid parce que sinon cela durerait encore.

Donc le Rifseep, si on avait pu le faire plus tôt, on l'aurait fait plus tôt, mais le Rifseep c'est quand même une réforme assez récente, on l'a fait avec deux ans ou trois ans de retard par rapport à la loi, mais si on avait pu le faire plus tôt, si le Gouvernement nous avait autorisés à le faire plus tôt, on l'aurait fait plus tôt. Le Rifseep, cela ne conduit pas forcément

à augmenter les salaires, il se trouve qu'actuellement je présente les budgets dans pas mal d'instances, je l'ai fait aujourd'hui en commission des finances du Département que je préside, je l'ai fait hier, ce n'était pas le budget, c'est le compte administratif au Territoire, on est les seuls ici qui avons augmenté les indemnités dans le cadre du Rifseep. Les autres ont pris les indemnités qu'il y avait avant, ils ont changé le régime, mais ils ont maintenu le niveau. Ils n'ont pas augmenté les salaires du tout. Ni le Département qui pourtant est très généreux en matière de salaires, ni le Territoire. Et nous, on est les seuls à l'avoir fait et effectivement de manière extrêmement forte : 5 % d'augmentation, c'est quand même quelque chose qui est extrêmement fort et d'ailleurs heureusement que le Gouvernement n'est pas revenu nous imposer un régime comme on avait auparavant, parce que là, on n'aurait pas pu le faire. Grâce au Covid, on a pu le faire, on a été libérés de ces contrats que le gouvernement que vous soutenez nous avait imposés.

Par ailleurs, pour répondre à Madame Huard qui nous reproche d'avoir augmenté fortement les recettes, je dirais qu'on a augmenté minima. Nous avons calculé que nous avons besoin d'arriver à 15 M€ d'autofinancement, là on n'y arrive pas, on arrive à 13,4. Il manque 1,6 M€. Mais nous espérons atteindre les 15 M€ en faisant des économies de gestion, comme on l'a fait jusqu'à présent, avant 2023. Nous espérons faire des économies notamment en matière d'énergie. 10 % d'économies d'énergie sur un budget qui fait maintenant 5,2 M€, cela fait 500 000 €. Ils sont déjà faits. On les a déjà incorporés dans le budget. Et même on va au-delà puisqu'on est déjà à 700.000 € de moins de dépenses que l'on avait prévues au départ. 700.000. Et je n'exclus pas que l'on descende encore de 500.000 ou 600.000 € même si les prix ne baissent pas. Alors si les prix baissent, tant mieux mais s'ils ne baissent pas, on fera j'espère

avec notre politique énergétique au moins 500.000 € de plus d'économies. Et on le fera dans les meilleurs délais.

Vous nous reprochez également d'avoir augmenté les impôts, évidemment vous n' y êtes pas habitués. C'est sûr qu'augmenter les impôts à Antony, ce n'est pas une habitude, on ne vous a pas habitués à cela parce qu'on ne le fait jamais. Il y a 20 ans, avant-hier j'ai fêté les 20 ans de mon arrivée au poste de Maire, il y a 20 ans que je suis Maire et je n'ai augmenté les impôts qu'une seule fois, donc c'est la deuxième fois effectivement. Mais il n'y aura pas de troisième. J'ai augmenté en 2009 effectivement parce qu'en 2009 il y avait aussi une crise, la crise des subprimes, et à l'époque même le Département des Hauts-de-Seine qui pourtant a des ressources avait augmenté également ses impôts parce qu'on ne savait pas où on allait à l'époque. Alors maintenant, peut-être que l'on sait où l'on va mais en tout cas, on a quand même un problème de financement des investissements et donc on augmente, mais toujours à minima. 5 %, il n'y a pas beaucoup de villes qui font 5 %, la plupart des villes font beaucoup plus, ont des taux beaucoup plus élevés. Donc on a fait au minimum, et on atteindra nos 15 M€ que nous souhaitons avoir pour pouvoir financer nos investissements grâce à des économies de gestion sur nos dépenses.

Quant au taux d'effort, alors oui, vous avez beaucoup pleuré sur les familles qui vont être submergées par les dépenses qu'elles vont avoir avec la hausse du taux d'effort, je voudrais quand même rappeler que le coût de la restauration scolaire augmente cette année de 1,7 M€ uniquement sur la restauration des écoles et les CML. 1,7 M€. Les familles, avec 10 % d'augmentation du taux d'effort, paieront 350.000 € sur ces 1,7 M€. Voyez, qui paiera le reste ? Si vous étiez dans un régime de type américain, de type privé, vous payeriez, les familles paieraient ces 1,7 M€. Quand vous allez au restaurant, d'ailleurs, vous n'êtes pas subventionnés,

vous payez. Eh bien ici, à la mairie, c'est le contribuable qui se substitue aux familles et qui paye l'essentiel de l'augmentation parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a eu quand même une augmentation très forte des coûts que nous supportons. Et ces coûts sont supportés pour l'essentiel, pour 75 % par le contribuable et seulement pour un quart par les familles. Il faut bien avoir cela en tête et il faut que les Antoniens qui nous écoutent le sachent.

Voilà ce que je voulais vous dire avant de vous demander de voter le budget.

**M. MEDAN** : S'il n'y a plus de remarques, nous allons passer au vote. Il est nécessaire de voter ce budget par chapitre, donc c'est un petit peu long et pas très agréable mais je suis obligé de vous lire pour chaque libellé les dépenses et les recettes, etc., et ceci pour le fonctionnement et pour l'investissement.

**(Il est procédé à un vote chapitre par chapitre pour les deux sections :**

- Fonctionnement : POUR 41 – CONTRE : 08 sauf chapitre 73 en recettes POUR : 38 – CONTRE : 08 – ABSTENTION : 03
- Investissement : POUR : 38 – CONTRE : 08 - ABSTENTION : 03

**M. le Maire** : Le budget donc est adopté, merci beaucoup.

## **6 - MAJORATION DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. EDOUARD** : En fait on vote sur une majoration de taxe en 2024 d'une taxe qui n'existe pas en 2023 encore puisqu'on ne l'a pas votée ?

**M. le Maire** : Si, elle existe quand même, elle existe. La taxe d'habitation existe. Elle est payée aujourd'hui au taux de 18,40 %.

**M. EDOUARD** : Cela aurait été peut-être plus logique que l'on vote les taxes de 2023 avant de voter celles de 2024.

**M. le Maire** : Oui mais la loi nous oblige à voter comme ça. Le service juridique m'a expliqué qu'il fallait faire comme cela parce que c'était la loi.

**M. EDOUARD** : Bon. Et puis vous êtes maître de l'ordre du jour, donc vous avez raison...

**M. le Maire** : Non, je ne suis pas maître, j'applique la loi. Mais peut-être qu'il y aurait eu un recours de votre part contre notre décision parce que nous n'aurions pas suivi la loi ?

**M. EDOUARD** : Là vous n'avez peut-être pas tort !

**M. le Maire** : Et vous en êtes capable !

**M. EDOUARD** : Absolument. Donc effectivement, à l'heure où beaucoup de gens n'ont pas de logement ou pas de logement adapté, pour nous il n'y a pas de problème que les gens qui ont la chance ou le privilège d'avoir plusieurs résidences, payent un peu plus que les autres.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **7 - ADOPTION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. MONGARDIEN** : Nous allons nous abstenir parce que même si nous sommes pour une hausse de la taxe foncière pour équilibrer les finances de la Ville et pouvoir faire face aux investissements indispensables à venir, nous considérons une nouvelle fois que la quote-part demandée aux contribuables et aux familles au travers d'une

augmentation de 10 % de la tarification des services est trop forte, face à la hausse proposée de 5 % de la taxe foncière, pour les raisons déjà évoquées précédemment. Et ce d'autant plus que même après cette hausse de la taxe foncière, la commune d'Antony se situe toujours sur la fourchette basse par rapport aux communes avoisinantes. Nous sommes actuellement très bas, nous serons à peine sous la moyenne après la hausse sans tenir compte des augmentations très probables à venir sur ces communes avoisinantes aussi.

**M. le Maire** : Vous trouvez qu'on n'augmente pas assez ?

**M. MONGARDIEN** : Oui.

**M. le Maire** : Eh bien écoutez, je regrette mais on n'ira pas plus haut.

**M. EDOUARD** : C'est un outil pour la mise en œuvre de votre budget que nous n'approuvons pas, oui nous n'approuvons pas votre budget, c'est clair !

**M. le Maire** : Mais par contre l'outil, vous l'approuvez ?

**M. EDOUARD** : On n'a rien contre l'impôt, mais l'impôt c'est ce qui est consenti, c'est le principe républicain de consentement à l'impôt, donc il n'y a pas de souci là-dessus ; le souci, ce sont les dépenses que vous faites avec cette situation financière, elle est la conséquence de votre politique qui est de dépenser des sommes importantes sur des dépenses qui sont inutiles ou pas urgentes, que l'on aurait pu différer, je pense à la vidéosurveillance, je pense à l'achat du pavillon du Docteur Vasarely, je pense au parking de l'Hôtel-de-Ville, est-ce que tout cela était bien nécessaire tout de suite ? Nous aurions préféré que vous modériez le rythme d'investissements et que vous ne touchiez pas à l'augmentation de l'impôt dans les circonstances où vous le faites, au taux d'effort. Donc nous voterons contre les taxes locales.

**M. le Maire** : C'est drôle, vous votez contre les taxes locales à cause du taux d'effort ?

**M. EDOUARD** : Oui.

**M. le Maire** : Parfait. Madame Desbois.

**Mme DESBOIS** : Rapidement, pour compléter ce qu'a pu dire Christophe Mongardien, pour être très claire parce qu'il y a souvent des discours très démagogiques par rapport à ces impôts... Nous sommes les premiers à dire, comme vous le savez, que l'argent ne tombe pas du ciel. Donc quand il faut faire tourner une Ville, il faut de l'argent. Alors le fait de dire qu'aujourd'hui la taxe foncière d'Antony est en-dessous d'un certain nombre de communes, ça veut dire qu'il y a une marge, et le fait est que c'est tant mieux ; il y ait eu une suppression de la taxe d'habitation pour de nombreux habitants, personne n'apprécie de voir ses impôts augmenter, mais nous, dans notre logique il nous paraît, compte tenu du programme d'investissements qui a été mené jusqu'ici et qui est à venir, que c'est un programme d'investissements qui va valoriser foncièrement les biens, l'ensemble des biens majoritairement des propriétaires Antoniens. Et dans notre logique, toutes choses étant égales par ailleurs, personne y compris dans cette salle n'est ravi quand sur sa feuille d'impôts le taux augmente. Mais dans notre logique c'est bien sur ce montant de recettes-là qu'il faut jouer plutôt encore une fois que d'aller facturer à la hausse, et on y reviendra sur le mécanisme du taux d'effort, des services qui sont pour partie pour les familles des dépenses contraintes, des dépenses qui ne sont pas du confort, et donc dans la logique de valorisation et de lien avec là où a été mis l'argent jusqu'ici en termes d'investissements, de valorisation du foncier, il nous paraît plus juste et il nous aurait paru plus juste aussi d'aller au-delà dans l'augmentation de ce taux de taxe foncière. Et quand on dit cela, on fait tout sauf de la démagogie. Mais on essaye d'être clairs et droits dans nos bottes, merci.

**M. HOBEIKA** : Moi je voudrais revenir à un point précédent parce qu'on a besoin de 15 millions à peu près et avec l'augmentation, je pense

qu'il sera très difficile de les obtenir. Avec 5 % d'impôt sur le foncier qui ne pèse que 30 % des entrées et des recettes globales de la Ville, à peu près 30 à 35 %, si vraiment votre plan d'investissements de 110 millions, vous arrivez à le faire, c'est tant mieux, mais moi je pense que si vous voulez arriver à 15 millions pour pouvoir avoir assez d'argent, je rejoins un peu ce qu'a dit Monsieur Mongardien, c'est trop peu pour pouvoir honorer vraiment vos 15 millions.

**M. le Maire** : Ecoutez, nous ferons des économies pour le reste. Vous approuvez les économies de gestion ? Et ce n'est pas sur le social que l'on va récupérer ces millions, c'est sur l'énergie, sur pas mal de domaines comme cela, on fera les économies qu'il faut pour arriver à 15 millions.

**M. HOBEIKA** : On regardera à la fin de l'année si vraiment M. Médan va dépenser 52 millions parce qu'il a mis dans ces chiffres 52 millions de dépenses sur des affaires cette année en investissements. On va voir comment il va le faire...

**M. le Maire** : En tout cas, nous augmentons les impôts a minima, c'est bien d'ailleurs cette mesure que vous nous reprochez, on augmente les impôts a minima et on tient à garder ce minima. Et on fera des économies pour le reste.

**M. MEDAN** : Ce qu'il faut retenir, c'est qu'on avait un programme qui était financé, on avait réfléchi à un certain nombre d'éléments pour 2019 et 2020. Cela ne tombe pas du ciel. Ce que nous avons besoin de faire, ce n'est pas de financer tout le programme, c'est de financer un certain nombre d'éléments que nous avons sous-évalués comme par exemple l'isolation qui au final, après l'intervention d'une mission qui a évalué tous les bâtiments... Parce que ce n'est pas en claquant des doigts et en regardant un bâtiment que l'on dit « tiens, il va coûter 2 millions celui-là », on ne peut pas faire ça. Donc c'est ce que vous disiez tout à l'heure Mme

Desbois, cela demande du temps, du travail, cela demande le passage d'experts qui disent : celui-là va demander 1 million, l'autre tant de millions, et ainsi de suite, etc. Et donc c'est cette complexité-là que nous avons prise en compte à travers cette expertise sur l'isolation notamment des bâtiments et à partir de là, ce n'est pas tout le programme que l'on a besoin de financer, on n'a pas besoin de partir de zéro, ce n'est pas le problème.

Ce que j'essaye de dire M. Hobeika, c'est que l'on ne part pas de rien. On a besoin de financer un delta par rapport à ce que nous avons prévu en 2019/2020 pour le programme.

**M. MAUGER** : Juste pour l'explication de notre vote : on va voter Contre comme l'a dit notre collègue M. Bruno Édouard, nous sommes pour le principe de l'impôt, pour le recours à l'impôt, on n'a pas de soucis avec cela, en revanche sur les investissements que vous proposez, nous estimons que cela ne justifie pas vos augmentations actuelles. Si l'année prochaine vous avez un programme d'investissements qui nous sied, là nous ne verrions pas d'inconvénient à faire l'augmentation que vous proposez aujourd'hui.

**M. MONGARDIEN** : Juste une dernière question : lors du dernier conseil, lors de la présentation du DOB, il me semble que vous indiquiez que la Chambre Régionale des Comptes vous avait dit que vous utilisiez 80 % du potentiel fiscal de la commune. Avec cette augmentation de 5 %, on sera à combien ?

**M. le Maire** : Je n'ai pas fait le calcul mais on vous dira cela en commission, on monte un peu effectivement mais on n'est pas à 100 %, on en est loin. On peut passer au vote ?

**(Vote à main levée : Délibération adoptée par 41 voix Pour, 5 Contre et 3 Abstentions)**

## **8 - INSTAURATION DE LA TAXE DE SEJOUR SUR LA COMMUNE D'ANTONY**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. MONGARDIEN** : Nous voterons Pour et je tenais à vous à remercier pour le changement que vous avez bien voulu adopter.

**M. le Maire** : Oui, c'était très pertinent.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **9 - APPLICATION DU TAUX D'EFFORT AUX TARIFS DES ACTIVITES MUNICIPALES A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2023 - MODIFICATIF**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Le taux d'effort, cela me rappelle quelques souvenirs puisque j'ai été chargé par Monsieur le Maire en 2008, lors de mon arrivée au sein de ce conseil, de mettre en œuvre avec Michel Cousinéry cette nouvelle modalité de tarification puisqu'il s'agissait préalablement d'une tarification au quotient familial, avec un barème et des effets de seuil lorsque l'on s'approchait des intervalles maximum et minimum. Cela nous a paru être une idée plus intéressante, plus juste, qui de ce fait favorisait les ménages les moins aisés puisque le pourcentage payé, vous connaissez le principe, correspond à une certaine fraction du revenu net qui est déclaré par la famille.

Ce que l'on propose dans cette délibération, et j'ai déjà expliqué le pourquoi de la hausse à plusieurs reprises mais je peux le faire une dernière fois, nous proposons une hausse de 10 % pour la grande majorité des activités qui de toute façon sont listées et devront être votées par des sous-rapports, des sous-délibérations, et je pense qu'on va les voir toutes en détail. Je rappelle une chose : quelle que soit l'activité, il y a des frais

de personnel, il y a des frais de bouche donc alimentaires qui ont beaucoup augmenté chez nos prestataires, je rappelle qu'avant même le changement de prestataire, le prestataire actuel a augmenté ses tarifs de 10 %. Donc on n'a pas attendu le nouveau prestataire pour connaître une hausse, mais cela s'est fait dès le début de cette année.

Alors pourquoi ? J'ai envie de dire que c'est pour compenser cette inflation forte que nous avons décidé de faire cette hausse, et pas forcément pour chercher des recettes pour financer des investissements. C'est sans doute très difficile de distinguer les deux, mais si j'avais à faire une distinction, la hausse du taux du foncier, c'est peut-être plus pour financer l'isolation, et la hausse du taux d'effort, c'est davantage pour compenser l'inflation qui a été très forte. Je ne souhaite pas revenir sur chaque grille, on va vous laisser poser des questions. Une dernière chose quand même : ce taux n'a pas bougé, n'a pas varié, les différents taux d'effort non pas varié depuis qu'ils ont été mis en œuvre en 2008. Il faut quand même le savoir. J'ai envie de dire que c'est au plus grand bénéfice de tous les Antoniens et de toutes les familles qui ont ainsi profité de taux relativement faibles, qui n'ont pas accompagné la hausse des prix. Seules les familles les plus aisées, qui étaient au maximum et qui ont vu augmenter le maximum, ont été touchées par une augmentation du maximum sur la base de l'indice, ces familles ont contribué à payer davantage.

**M. le Maire** : Pour corriger un petit peu ce qu'a dit Pierre, en fait les familles qui sont au plafond ont bénéficié d'un ralentissement de la hausse de leur tarif normal. Les familles qui sont sous le plafond voient les tarifs augmenter en fonction de leurs revenus. Si elles gagnent 10 % de plus, elles paieront 10 % de plus pour leurs repas ou pour leurs prestations. Mais les familles qui sont au plafond voient les tarifs augmenter en fonction d'un indice qui généralement est beaucoup plus bas, avance beaucoup moins

vite que les revenus des familles, en moyenne. À tel point qu'au début on avait à peine 30 % des familles qui étaient au plafond en 2008, aujourd'hui elles sont 46 %. Donc il y a eu 15 % et une bonne partie des familles qui n'étaient pas au plafond y sont arrivées parce que leurs revenus ont augmenté plus vite que l'indice INSEE français. Donc en fait, elles ont bénéficié d'un ralentissement de la hausse de leur tarif « artificiel », elles n'ont pas payé ce qu'elles auraient dû normalement payer. Elles ont bénéficié parce qu'en fait ça n'a pas été accéléré, ça a été ralenti. Voilà ce que je voulais vous dire.

**Mme DESBOIS** : Plusieurs éléments pour étayer les quelques éléments que l'on a déjà discutés sur ce taux d'effort : Vous présentez les chiffres de la manière dont vous voulez les présenter, M. le Maire, vous parlez de 1,6 M€ d'augmentation de la restauration scolaire, indiquons aux Antoniens que, et c'est très honorable, il y a dans notre Ville une restauration aussi qui est proposée aux séniors et que donc dans ce 1,6 M€ d'augmentation de la restauration il y a aussi le montant lié au portage à domicile des repas, portage qui est opéré par le biais du CCAS. Donc parlons des choses telles qu'elles doivent l'être, et soyons précis sur les périmètres.

D'autre part, vous indiquez 22,5 % d'augmentation du coût du repas sans indiquer votre période de référence. Là-dessus, précisons plusieurs choses : la première, et vous l'avez indiqué à juste titre, c'est qu'il y a eu entre 2022 et 2023 une augmentation de 10 % du coût unitaire des repas pour la restauration scolaire à la fois élémentaire et maternelle. Les mêmes 10 % sur lesquels, et là je rejoins Mme Huard, une fois n'est pas coutume, 10 % sur lesquels vous vous étiez engagés devant les Antoniens à ne pas les impacter de cette augmentation. Et vous l'avez écrit, M. le Maire. D'accord ? Donc dans les 22,5 %, il y a ces 10 %. Les 12,5 %, là je les discuterai parce que quand on parle d'élémentaire, on parle de 10 %

d'augmentation du coût unitaire du repas et pas de 12 %, donc les chiffres sont discutables, ces autres 10 %, le reliquat, sont donc répercutés intégralement, intégralement aux familles.

Vous dites également que depuis la mise en place qui était fort louable à l'époque du taux d'effort qui, de par son mécanisme annule les effets de seuil dans la tarification, il n'y a pas eu d'augmentation. Certes il n'y a pas eu d'augmentation dans le mécanisme et les tarifs applicables, en revanche il y a eu, M. le Maire, et vous le savez mieux que moi, des augmentations qui ont été effectuées notamment à travers des modifications des modes de facturation. En 2015, M. le Maire, un an après votre réélection, il y a eu une modification pour les tarifs des services périscolaires du mode de facturation aux familles, avec des systèmes qui étaient basés, je ne rentre pas dans les détails mais enfin, sur la consommation avec des forfaits, à une consommation, une facturation à la présence. Indépendamment de la justification de cela, pour certaines familles, brutalement comme aujourd'hui, parce que c'est aussi la brutalité je dirais, le caractère rapide et brutal que nous reprochons et que je lis avec votre manque d'anticipation, certaines familles à l'époque ont vu leurs coûts d'études, les familles qui consommaient le plus le service d'études, ont vu augmenter leur montant de 30 à 40 % d'un coup d'un seul. D'accord ? Alors je sais que votre adage, M. le Maire, c'est de dire « qui consomme paye », et pour partie je vous rejoins, parce que les services ont un coût, par contre je le dis, qui aujourd'hui, quelle entreprise vis-à-vis de ses clients et encore plus quelle collectivité vis-à-vis de ses usagers peut augmenter les tarifs d'une manière si brutale et significative ?

Donc ne dites pas qu'il n'y a pas eu d'augmentation parce que par un autre mécanisme de facturation, il y en a eu auprès de certaines familles, et vous le savez, avec les manifestations qu'il y a eu des

fédérations de parents d'élèves à ce moment-là, beaucoup s'en souviennent encore.

Dernière chose : vous indiquez aussi que vous avez maintenu le coût de la restauration scolaire depuis le début de cette DSP. Oui, disons-le, et vous dites que c'est au bénéfice des familles. Qui, pendant la campagne municipale M. le Maire se targuait d'avoir fait lors de la négociation de la DSP de 2019 plus de 800.000 € d'économies sur le coût des repas ? Est-ce que lorsque vous avez réalisé ces 800.000 € d'économies, vous avez fait bénéficier les familles d'une baisse ? Non. Donc, dites-moi simplement, dans ma démonstration est-ce que je me trompe quand je dis qu'on modifie effectivement, on fait évoluer le pourcentage, en tout cas le taux d'effort, dans le sens qui vous arrange puisqu'à l'époque, vous avez fait des économies de 800.000 € et que vous ne les avez pas effectivement répercutés, vous n'en avez pas fait bénéficier les familles Antoniennes. Donc parlons des chiffres et présentons-les en essayant aussi de raison garder sur le périmètre et les éléments factuels.

Je ne le redis pas, il s'agit pour nous effectivement d'une double peine parce que c'est 10 % sur la restauration et vous justifiez les 10 % en rappelant le coût des denrées, bien sûr il y a l'inflation M. le Maire mais quel est le rapport entre l'inflation sur le coût des denrées et le coût de l'étude scolaire Monsieur Médan ? Dites-moi ? Quel rapport ? Quel rapport entre l'inflation du coût des denrées et de la matière première et le coût de l'école municipale ? Dites-moi.

**M. MEDAN** : Je vous ai dit qu'il y a deux éléments, il y a le coût du personnel aussi.

**Mme DESBOIS** : Oui mais vous avez vraiment insisté sur le coût du panier repas que tout un chacun va acheter en supermarché, ce sur quoi vous avez raison mais attention, ne jetons pas de la poudre aux yeux aux

personnes et parlons des choses clairement : il n'y a pas que la restauration scolaire. L'augmentation du taux d'effort sur la restauration scolaire, on n'est pas contre et je vous l'ai déjà dit en commission parce qu'à un moment donné il y a une augmentation du prix du service, et elle doit être répercutée. Mais pas aussi brutale. D'accord ? On reviendra après sur une contre-proposition du mécanisme du taux d'effort.

Ensuite, en revanche, sur les autres services de type contraint : la garderie, la garderie maternelle, ce que les Antoniens entendent aujourd'hui, c'est que 48 % des familles sont au plafond à Antony, 48 % des familles payent les tarifs au plafond à Antony, est-ce à dire que 48 % des familles Antoniennes, M. le Maire, sont riches ? Bien sûr, par rapport à des familles qui ont des revenus très bas, elles le sont. Mais arrêtez de faire penser aux gens qu'il y a une homogénéité de revenus, et vous le savez bien, dans ces 48 % de familles. Et je le dis : 5,36 € dans une maternelle pour une garderie du soir, c'est énorme ! Et par rapport aux communes environnantes, c'est énorme, pour une dépense qui est contrainte, pour des personnes qui doivent aller travailler, c'est important. Augmenter l'étude scolaire alors qu'il y a en général un enseignant ou un surveillant dans une classe, à 4,87 euros, c'est aussi une augmentation de 10 % qui est surdimensionnée. Et les augmentations de 30 % dans un moment où on le sait, le sport est important pour la santé, l'éveil scientifique l'est, l'augmentation de 30 % de l'école municipale des sports d'un coup d'un seul, ces 30 % et les 30 % du club scientifique sont complètement brutales. On aurait pu imaginer qu'il y ait eu une augmentation autre, parce que certes il y a une augmentation du coût du personnel, au passage je le dis, j'espère que les animateurs qui font vivre l'EMS au quotidien viendront demander leur dû et qu'ils auront la partie qui leur revient dans les 30 % d'augmentation du coût du service. Cela ne tombera pas dans l'oreille des sourds. Parce que ce sont aussi pour certains des vacataires.

Rappelons-le simplement, ces 30 % sont appliqués d'un coup. On aurait pu imaginer, en anticipant et en se mettant maintenant sur une ligne d'arrivée, que l'on puisse lisser dans le temps cette augmentation pour qu'elle soit au moins plus absorbable, et ce serait plus acceptable pour les familles, première chose.

Deuxième chose, comme je l'ai dit, pour nous aujourd'hui, ce mécanisme du taux d'effort a le grand désavantage, même s'il a l'avantage d'annuler les effets de seuil, a le grand désavantage de dresser en fait ce qui est une droite linéaire entre les différents plans et les différents niveaux de tarifs applicables. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que pour les 48 % de familles qui sont au plafond, le tarif est unique. Et encore une fois il y a une inter-régionalité de revenus dans ces familles et de situations familiales. Aujourd'hui notre proposition à Antony en Mouvement est la suivante : le système distributif français est basé sur le principe de solidarité du mécanisme de l'impôt progressif. La progressivité notamment du principal impôt en France qui est l'impôt sur le revenu, c'est la base du système de redistribution et cela assure la plus grande équité et la plus grande justice dans cette redistribution verticale des revenus. Nous le disons aujourd'hui, il faut mettre sur la table la refonte du mécanisme du taux d'effort de manière à pouvoir expliquer aux Antoniens qu'il y a une application de tarifs selon les tranches de revenus et sans effet de seuil, appliquée aux 1.000, 2.000 premiers euros de revenu familial, un tarif peut-être à la tranche supplémentaire entre 2.000 et 3.000, je prends un exemple vraiment subjectif, un autre tarif additionnel et ainsi de suite qui sera beaucoup plus juste parce que 48 % encore une fois des usagers qui payent le même tarif, cela n'est pas juste. Merci.

**M. le Maire** : Si 48 % des usagers paient le prix au plafond, c'est que le plafond est très bas. Il est anormalement bas. D'ailleurs la Ville de Paris, je me souviens il y a quelques années, avait fixé son plafond au-dessus du

prix de revient et là, elle avait été sanctionnée, le préfet le lui avait interdit, et il avait raison car la loi interdit d'avoir un plafond qui soit supérieur au prix de revient. Et souvent on raconte que les riches payent pour les pauvres mais non, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai, c'est la Ville qui paye pour tout le monde. Elle paye beaucoup pour les revenus modestes effectivement, les revenus modestes ont un tarif à 0,70 ou à 0,85 suivant les cas, et les revenus les plus élevés ont du 6,70 euros. Le prix de revient, lui, était avant la hausse du prix de revient à 10 euros. Et même 10,50 euros, en fait aujourd'hui avec la hausse du renouvellement de la DSP, le prix de revient est à 12 € et même 12,50 € en comptant l'ensemble des coûts.

Ce que je veux dire, c'est que le taux, le prix réel du repas, c'est le prix que l'on payerait si on allait au restaurant, il est à 12,50 € maintenant en prenant tout l'ensemble des coûts, y compris le chauffage de la salle de restauration, alors que les familles les plus aisées, 48 % qui sont au plafond, un plafond qui est resté bas parce que l'indice du plafond qui est un indice national, qui n'est pas conforme à l'évolution des revenus Antoniens mais à celle des revenus français qui évoluent beaucoup moins vite, et qui en plus évoluent avec du retard, pour 48 % des familles, cet indice donc a limité la hausse à 6,70 €. Alors on le porte à 7,40 € effectivement mais c'est 7,40 € sur 12 €, effectivement cela fait une hausse de 10 % mais cela ne fait que 70 centimes, ce n'est quand même pas énorme alors que le prix de revient, lui, augmente de 2 €, uniquement sur les frais de la restauration. Et il y a d'autres effets comme les salaires effectivement qui vont bien au-delà. Mais enfin celui de la restauration nous coûte 2 € d'augmentation alors que l'on fait payer 0,70 € aux familles les plus aisées. Et les contribuables qui ne sont pas tous aisés, pas tous, davantage maintenant puisqu'il n'y a plus que la taxe foncière, mais enfin autrefois ce n'était pas le cas, à l'époque où l'on a fait le taux d'effort ce

n'était pas le cas, le contribuable, lui, paye 4,60 € pour les familles les plus aisées. Mais globalement, le contribuable aujourd'hui paye 60 % du prix du repas. 60 %. L'ensemble des familles paye 40 % du prix du repas. Voilà la réalité d'aujourd'hui.

Alors ce que vous voulez, vous, c'est faire baisser encore la part des familles ? Eh bien écoutez, non, franchement, nous on ne veut pas. Nous, on veut maintenir un ratio normal, au moins de 50 % entre ce que payent les familles qui ne sont pas toutes quand même des familles défavorisées, et les familles défavorisées qui d'ailleurs ne payent pas grand-chose puisqu'avec le taux d'effort justement elles payent très peu, et c'est heureux, c'est l'objet du taux d'effort de faire payer très peu aux familles défavorisées, mais ce n'est pas forcément non plus l'objectif de faire payer très peu aux familles plus favorisées. Voilà le choix que nous avons fait. Franchement, nous pensons qu'il faut que les familles participent aussi aux frais et à hauteur normale. Et 40 %, ce n'est pas assez.

Alors s'agissant maintenant du CML, puisque vous reprochez les hausses des plafonds, donc les hausses des familles les plus favorisées du CML, le coût de revient des activités, c'est 35 € par enfant pour une journée parce que les salaires, ça coûte cher, surtout lorsqu'on a des exigences de taux d'encadrement élevé. Les salaires, c'est cher, et quand on veut créer des postes permanents, comme on l'a fait, les 35 postes permanents que l'on a créés pour cela, ça augmente encore largement le coût du service. Le coût du service, c'est 35 € par enfant et les familles les plus favorisées payaient 12 €. Les familles moins favorisées payaient 2 €, et les familles les plus favorisées payaient 12 €. Eh bien maintenant elles paieront 16, ce qui est encore même pas la moitié du prix de revient de l'activité. Si vous faites appel à des solutions privées pour faire garder vos enfants, vous payez quand même beaucoup plus.

**Mme DESBOIS** : Monsieur le Maire, tenez-vous au courant, les familles les plus aisées ne payaient pas ce prix-là, elles ne payaient pas 12 € ; demandez à vos services, M. le Maire, le taux de facturation.

**M. le Maire** : Elles payaient ... Je connais le coût des services.

**Mme DESBOIS** : Demandez à vos services, les Antoniens qui vous écoutent savent que c'est presque 15 €. Apparemment, non, vous ne connaissez pas le coût de vos services.

**M. le Maire** : Allez, allez ! Ne dites pas de bêtises. C'est 12 €, c'est le plafond. C'est le plafond ! C'est le plafond ! Si ! Alors en plus, il y a le prix du repas, d'accord. Mais le plafond du CML, c'est 12 € jusqu'à présent, mais ça passe à 16. Alors le prix du repas, lui effectivement se rajoute. Mais ce n'est pas la même chose. Parce que la facturation prend le repas et le CML, eh bien oui, évidemment, donc là c'est plus. D'accord ? Donc c'est 12 €. Révisez un peu vos chiffres.

**M. EDOUARD** : Monsieur le Maire, depuis six mois vous avez écrit et dit des choses que vous n'assumez plus...

**M. le Maire** : Non, je n'assume plus... je me suis trompé en écrivant ça et j'ai pris conscience de mon erreur !

**M. EDOUARD** : Vous n'assumez plus.

**M. le Maire** : Et je change d'avis ....

**M. EDOUARD** : Vous disiez aussi que l'autofinancement à 10 % serait suffisant, vous disiez que malgré l'inflation vous n'augmenteriez pas les tarifs du taux d'effort...

**M. le Maire** : Et voilà, et là je le fais ... C'est tout !

**M. EDOUARD** : Maintenant vous vous rendez compte que l'échelle mobile des salaires n'existe plus, que, sauf cas particulier, dans le privé ou dans les fonctions publiques les salaires ne suivent pas l'inflation. Alors vous augmentez le taux d'effort de 10 %. Effectivement, comme le disait Mme Desbois, c'est la double peine. Mais à vous entendre, ce serait

presque quelque chose de bénin puisque M. Médan disait que c'était 14 % si on allait au supermarché, alors pourquoi pas augmenter de 14 % ? Vous ne voyez pas que certains de vos administrés sont déjà en train de renoncer, renoncer à certains soins, renoncer à certains loisirs, mais aussi renoncer à certains services municipaux. Le détail du compte administratif le montre pourtant : - 8 % sur les garderies par exemple.

Je ne m'adresse même pas à votre fibre sociale, je m'adresse à votre sens des affaires. Avec 10 % d'augmentation, vos recettes peuvent encore diminuer. Vous prenez le risque, vous n'en avez cure, pour vous les Antoniens sont des machines à payer ! Je rappelle qu'au début de l'actuel contrat de restauration scolaire, c'est ce qui vient d'être dit par Mme Desbois, vous aviez obtenu une économie sur les finances de la Ville de près de 800.000 € par an et vous vous étiez bien gardé de le partager avec les usagers. Dans la situation actuelle, et il y a pourtant une réforme tarifaire qui est nécessaire, c'est le taux d'effort intégral. Le taux d'effort actuel est trop étriqué, il ne concerne en fait que le milieu de la courbe. Peut-être parce que M. Médan n'aime pas les graphiques avec des zéros, donc on ne passe pas par le zéro non plus pour le taux d'effort ! En-dessous du plancher, les gens qui n'ont presque rien payent quand même le tarif minimum qui n'est pas complètement symbolique, contrairement à ce que vous dites. Et au-dessus du plafond, les gens aisés, ou les gens très aisés, payent comme les classes moyennes le prix maximum. Alors je sais, vous l'avez rappelé, on ne peut pas fixer le maximum à un prix plus haut que le prix de revient, mais on a de la marge, donc je vous propose de ne pas augmenter le taux d'effort mais de supprimer le tarif minimum.

**M. le Maire** : Monsieur Mauger ? Vous allez confirmer cette position.

**M. MAUGER** : Une partie des choses a déjà été dite et je ne reviendrai pas dessus, mais j'ai quand même quelques compléments à apporter : vous avez indiqué que les taux d'effort n'avaient pas bougé

depuis 2019 mais en ce qui concerne le périscolaire, effectivement comme l'a dit Nadia Desbois, il y a eu une hausse très importante du coût pour les familles avec l'abandon de la tarification au forfait dès 8 séances et plus, demi-forfait à partir de 4 séances, et si l'on compare les nouveaux plafonds à ceux de 2015, après cette première réforme l'augmentation est en fait de 22 %. Par exemple le tarif plafond de l'étude en 2015 était de 4 €, et il sera avec cette délibération de 4,87 € en 2023.

Donc je répète, une hausse de 22 %. Vous n'avez produit aucune étude d'impact pour justifier vos augmentations. 10 %, un chiffre rond, c'est sans doute la seule explication. Appliquer 10 % aussi bien aux tarifs non soumis au taux d'effort que ceux qui sont soumis au taux d'effort, en raison des augmentations moyennes des revenus qui sont de l'ordre de 3 à 4 %, c'est augmenter de façon plus importante les tarifs au taux d'effort, ceux qui sont soi-disant des tarifs sociaux. Et le taux d'effort souffre d'un défaut, c'est qu'il n'est pas progressif. D'autres villes comme Bordeaux ont mis en place un taux d'effort progressif, et c'est ce que nous défendons. La mise en place des taux d'effort à Antony avait été la conséquence d'une mission d'information et d'évaluation demandée par nos prédécesseurs en 2008. Il serait temps d'avoir à nouveau une réflexion approfondie et donc je soutiens l'idée d'une refonte du système du taux d'effort pour aboutir à un système du taux d'effort progressif.

**M. le Maire** : D'accord avec Mme Desbois pour un taux progressif alors ?

Sur un taux d'effort progressif qui serait donc plus élevé pour les riches que pour les pauvres.... Vous disiez l'inverse tout à l'heure...

**Mme DESBOIS** : Monsieur le Maire, il me semble avoir fait la démonstration de ce qu'était la progressivité, ne vous faites pas plus naïf que vous ne l'êtes. La progressivité, ce n'est pas un taux unique. Ce n'est pas un taux unique.

**M. le Maire** : Ici, c'est un taux unique.

**Mme DESBOIS** : c'est un effet de tranches. C'est le système le plus équitable et il me semble ne pas avoir dit autre chose...

**M. le Maire** : Alors quel tarif vous allez appliquer dans ce cas-là aux familles les plus aisées ?

**Mme DESBOIS** : Ne me demandez pas de taux, là on propose de revoir le système.

**M. le Maire** : Oui.

**Mme DESBOIS** : Revoir le système justement pour éviter les effets d'avoir un taux unique pour tous. D'accord ? Et on propose de refondre un système, en lien avec ce que dit David Mauger, qui inclut, qui engendrerait de la progressivité, un taux d'effort avec une progressivité ...

**M. le Maire** : Oui, donc un tarif plus élevé, beaucoup plus élevé pour les familles favorisées que le taux actuel. C'est ça ?

**Mme DESBOIS** : Mais Monsieur le Maire ...

**M. le Maire** : Parce qu'un taux progressif, c'est 2 % pour les pauvres, 10 % pour les riches...

**Mme DESBOIS** : Mais M. le Maire, vous n'êtes décidément pas très bon en Marketing pour faire une démonstration, après nous avoir dit : le taux du plafond Antonien est bas. Vous avez dit : il est trop bas.

**M. le Maire** : Oui, il est trop bas.

**Mme DESBOIS** : Donc vous dites en fait aux gens que le plafond est trop bas. Excusez-moi mais vous vous tirez une balle dans le pied, vous voyez ce que je veux dire, et donc ensuite c'est le constat : 48 % de familles qui payent le même tarif, M. le Maire, il y a quand même un sujet. Parce qu'il n'y a pas une approche « monolithiquable » de ces 48 % de familles...

**M. le Maire** : Vous voulez voir relever le plafond ?

**Mme DESBOIS** : Non, ce n'est pas une histoire de plafond, c'est avoir un taux progressif.

**M. le Maire** : Si vous voulez tous relever le plafond, on peut le faire ! Si vous voulez y venir, à la demande générale, on augmente le plafond !

**Mme DESBOIS** : Je pense que les gens ne sont pas naïfs. La progressivité elle est juste pour payer au même niveau que votre tranche de revenus. Voilà. Et ne pas avoir 48 % des personnes qui payent la même somme. Ce qui n'est pas équitable. Je n'irai pas plus loin parce que là...

**M. MEDAN** : Alors pour conclure, tout d'abord on a relevé le plafond. Le plafond, il est relevé chaque année, et en plus on l'a relevé à l'occasion de cette délibération. Je vous lis : « Il est donc proposé une hausse de 10 % des taux d'effort et du tarif maximum appliqué à la plupart des activités ». Donc cela répond quand même en partie au constat que nous avons fait sur le niveau du plafond qui nous a semblé pour certaines activités un peu trop bas, et donc on le relève. D'accord ?

Ensuite vous étiez très contente de dire... Qu'est-ce que vous ne comprenez pas Mme Desbois ?

**Mme DESBOIS** : Je le comprends très bien et aussi bien que vous. S'il vous plaît.

**M. MEDAN** : Vu la façon dont vous nous parlez et le fait d'être donneur de leçons comme vous l'avez été depuis le début de la séance, je peux...

**Mme DESBOIS** : Qu'est-ce que vous ne comprenez pas ? Qu'est-ce que vous ne comprenez pas ? Vous pouvez garder votre remarque pour vous d'accord ? Il ne me semble pas avoir dit dans mon intervention que je remettais en cause le plafond. Il me semble n'avoir pas dit autre chose, après David Mauger, que le fait qu'il fallait un mécanisme de progressivité. Je ne peux pas vous dire autre chose, ne venez pas me chercher sur le plafond, s'il vous plaît !

**M. MEDAN** : D'accord mais le plafond, moi je vous dis qu'on l'a relevé, de 22 % ; et deuxième élément, vous étiez heureuse de savoir qu'il n'y avait plus de tranches, comme pour le quotient familial, si on fait ce que vous dites, on créera de nouveau des tranches. Vous connaissez l'impôt sur le revenu ? Vous savez comment se fait le calcul ? C'est un impôt marginal.

Non mais ne faites pas ça, si vous dites que vous voulez créer un taux progressif, admettez alors qu'il y aura de nouveau des tranches.

**Mme DESBOIS** : Il y aura des tranches mais pas des seuils !

**M. MEDAN** : Ah ! Merci.

**Mme DESBOIS** : Mais je n'ai pas dit autre chose que ça ! Il n'y aura pas de seuils !

**M. MEDAN** : Mais vous n'y connaissez rien Madame !

**Mme DESBOIS** : Mais arrêtez, arrêtez, Monsieur Médan, arrêtez, revoyez le mécanisme !

**M. MEDAN** : Non je n'arrête pas, je n'arrête pas ! Vous ne pouvez pas dire que vous voulez créer un taux progressif et expliquer qu'il n'y a pas de seuil. Ce n'est pas possible. Regardez comment est calculé l'impôt sur le revenu, puisque vous avez pris cet exemple.

**M. MONGARDIEN** : M. Médan, il n'y a pas de discontinuité dans le calcul de l'impôt. Il n'y a aucune discontinuité.

**M. MEDAN** : Et alors ? Et alors ?

**M. MONGARDIEN** : Aucune discontinuité.

**M. MEDAN** : Mais il y a des seuils !

**M. MONGARDIEN** : Il y a des seuils mais il n'y a pas de discontinuité. Ce n'est pas les seuils qui sont embêtants, c'est la discontinuité dans le calcul.

**M. MEDAN** : Evidemment que si, évidemment que si puisque le calcul de l'impôt sur le revenu est un impôt marginal qui augmente au fur

et à mesure de l'impôt selon des tranches. Les tranches, maintenant on ne les voit plus. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, sur le document que vous avez, vous ne voyez plus les tranches, elles ne sont plus indiquées. Mais Bercy, il les connaît les tranches. Qu'il y ait discontinuité ou pas, ce n'est pas le problème ! Mais non !

Ce sont des sauts à un moment donné. Eh oui, c'est ce qui se passe.

**M. le Maire** : Au moins Monsieur Mauger, il est logique, il veut augmenter les taux pour les riches, et son raisonnement le conduit à cela. Vous, vous voulez les baisser et vous avez le même raisonnement, je suis assez surpris que vous soyez d'accord cette fois-ci.

**M. MAUGER** : Je pense qu'il y a une partie de la confusion qui vient de la discussion que l'on a pu avoir en commission où la proposition effectivement n'était pas tout à fait la même, et du côté d'Antony en Mouvement, il y avait l'idée que les familles au plafond payaient déjà très cher et qu'il fallait répartir l'effort que l'on demande comme étant supplémentaire ici d'abord sur des familles qui n'étaient pas au plafond. Donc cela pouvait paraître choquant, je suis rassuré ce soir de comprendre que la proposition, c'est effectivement un taux d'effort progressif, moi je suis fondamentalement favorable à cela.

Et pour revenir sur la question de l'impôt sur le revenu, ce sont évidemment des taux marginaux qui sont avec des seuils mais en revanche la courbe de l'impôt payé en fonction des revenus, elle est continue. Il n'y a pas de saut. Voilà, ce sont des segments de droite qui sont joints les uns aux autres, et donc il n'y a pas de sauts à ce niveau-là. Voilà. Donc effectivement, et je le répète, il y a des villes comme la mairie de Bordeaux qui ont mis en place des formules mathématiques qui permettent d'avoir des taux d'effort progressifs, et je pense qu'il faudrait aboutir à cela.

**M. le Maire** : Oui mais ces taux d'effort progressifs arrivent à augmenter les tarifs pour les familles les plus riches, forcément.

**Mme DESBOIS** : Oui mais c'est progressivement à leurs revenus.

**M. le Maire** : Elles payent plus que si c'est linéaire.

**M. MAUGER** : Pour être honnête, quand on dit les familles les plus riches, ce ne sont pas toutes celles qui sont au plafond aujourd'hui. Voilà c'est ça. On décale d'autant la progressivité et donc le plafond. Donc il ne faut pas faire croire que l'on veut lourdement augmenter les tarifs de toutes les familles qui sont au plafond aujourd'hui. Ce n'est pas ça la proposition.

**M. le Maire** : Alors c'est quoi ?

**M. MAUGER** : La courbe serait beaucoup plus large et quand vous dites qu'il y a encore 2,40 € ou quelque chose comme ça de marge sur le tarif payé par la mairie, ça laisse la possibilité justement d'avoir une progressivité plus large au niveau de la courbe.

**M. le Maire** : D'accord. Et donc de monter jusqu'à 12 €.

**M. MAUGER** : Mais je pense que le mieux, c'est qu'on ait une réunion qui aurait dû être préalable à la discussion que nous avons ce soir, pour discuter de ces choses-là. En 2008, il y a eu une mission d'information, c'est cela qui a abouti à la réforme du tarif. Pourquoi est-ce qu'aujourd'hui on fait les choses dans la précipitation ?

**M. le Maire** : Mais ce n'est pas précipité, on n'est qu'à 7,40 euros. On n'est pas arrivés à 12,50 € pour le moment ...

**M. MAUGER** : S'agissant de la restauration scolaire, on l'a bien vu, on n'était pas encore en année pleine de l'impact du nouveau contrat par exemple.

**M. le Maire** : Non mais attendez, aujourd'hui on est à un plafond à 7,40 €, qui est égal à 65 % à peine ou 60 % à peu près du coup réel du service. Donc il y a du grain à moudre pour arriver à 100 %. D'accord ?

**M. MAUGER** : On peut en parler.

**M. le Maire** : D'accord pour organiser une réunion de réflexion sur le sujet et voir comment on peut arriver au plafond pour faire payer aux familles les plus aisées ce qu'elles doivent effectivement payer au lieu de les plafonner à 7,40 euros. D'accord.

**M. MAUGER** : Nous serons au rendez-vous.

**M. le Maire** : D'accord. Madame Chabot ?

**Mme CHABOT** : Juste un mot, je serai très concise : On avait parlé la dernière fois en question orale de la simplification des certificats médicaux et je note quand même que sur ces nouveaux tarifs, qui maintenant sont tellement chers, il faut des certificats médicaux pour se faire rembourser au centre de loisirs, à l'EMS, au Château Sarran, au Club Scientifique, et enfin aux stages de jeunes. Donc on pourrait faire une déflation des certificats médicaux.

**M. le Maire** : Oui. Il n'y aura plus de remboursements, ce sera plus simple !

**Mme CHABOT** : On pourrait responsabiliser les familles, donner une autorisation de trois ou quatre absences non justifiées par an et ne réserver les certificats médicaux que quand il y a de vrais problèmes médicaux plutôt que de demander un certificat médical à chaque fois, parce que là quand même, pour cinq des activités, il faut un certificat médical.

**M. le Maire** : Oui, je suis d'accord, on abuse trop des certificats médicaux, oui absolument, d'autant qu'ils sont souvent de complaisance. C'est le moment de passer au vote. Est-ce que vous voulez voter au cas par cas ou est-ce que on peut voter tout en même temps ? Est-ce que vous avez des idées particulières ?

Ok, on fait globalement.

**Il est procédé à un vote à main levée : Délibération adoptée par 41 voix Pour et 8 voix Contre)**

Merci mes chers collègues pour votre vote.

Nous passons maintenant aux tarifs municipaux non soumis au taux d'effort, c'est-à-dire essentiellement pour le FPS.

## **10 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX NON SOUMIS AU TAUX D'EFFORT**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Il y a trois tarifs concernés : le stationnement, on évoquait tout à l'heure dans le BP le passage de 20 à 30 € ; les salles municipales ; fixation du tarif de mise à disposition de l'Espace François Molé adoption des règlements intérieurs et pour les activités liées à l'animation musicale ; augmentation des principaux tarifs des festivals de 10 % en moyenne, et alignement des tarifs des concerts classiques.

**M. le Maire** : Est-ce qu'il y a des interventions sur cette question ?

**M. EDOUARD** : Oui, rapidement, sur la tarification des activités musicales, on retrouve la même chose que ce qu'on avait vu sur le cinéma, c'est-à-dire que les tarifs réduits augmentent et les tarifs normaux n'augmentent pas ou augmentent plus lentement.

**M. le Maire** : Isabelle, qu'est-ce que tu en dis ?

**Mme ROLLAND** : Oui, on a essayé d'harmoniser au mieux ces tarifs avec en effet une moyenne de 10 %. Pour certains c'est un peu plus, pour d'autres un peu moins, mais l'idée c'est aussi de faire une grille plus simple et lisible avec des tarifs qui correspondent au mieux à la situation de chacun.

**M. le Maire** : Bien. Vous avez la réponse, Monsieur Édouard ?

**Mme HUARD** : C'est un peu accessoire mais puisqu'on parle des tarifs des salles municipales, j'avais une question : serait-il possible de remettre en état les locaux des Morins ?

**M. le Maire** : Oh là là !

**Mme HUARD** : Les locaux LCR, dans l'attente du fait qu'il y ait d'autres projets ? Parce que cette salle n'est pas utilisée faute d'être remise en état, mais il y a une autre salle qui n'est également pas utilisée, c'est au-dessus de l'espace La Fontaine ; il y a également un local qui n'est pas remis en état et qui pourrait bénéficier à des associations. Donc voilà, c'est une question.

**M. le Maire** : On va remettre en état la salle des Morins mais les services techniques sont débordés et ils n'y arrivent pas.

**Mme HUARD** : C'est une bonne nouvelle, je pense que ce sera apprécié.

**M. HOBEIKA** : Sur le stationnement, est-ce qu'il y a des tarifs qui resteraient ou...

**M. le Maire** : Ah oui, on ne touche pas, on ne touche à rien, sauf à la pause méridienne que l'on rend payante.

**M. HOBEIKA** : Et il y a toujours les règles ...

**M. le Maire** : Oui, les règles s'appliquent toujours, oui. Il y a juste la gratuité à la pause méridienne qui disparaît et le FPS qui passe de 20 à 30. Voilà les mesures. Tout le reste ne change pas.

**Mme HUARD** : Je voulais réagir sur la gratuité à la pause méridienne, est-ce qu'il n'y a pas un risque, puisque certains viennent prendre leur repas, de reporter ces visites vers les parkings des grandes surfaces puisque les parkings y sont gratuits, et donc de pénaliser un peu les commerces et les restaurants de la Ville ?

**M. le Maire** : Vous craignez pour les commerces et les restaurants.

**Mme HUARD** : Il y a des gens qui viennent prendre leur repas dans les restaurants, à la pause méridienne...

**M. le Maire** : Vous avez voté contre la licence 4 l'autre jour, vous n'étiez pas pour défendre les restaurants, vous avez voté contre la malheureuse licence 4...

**Mme HUARD** : Je ne parle pas de cela. Là, si on rajoute le prix des parkings au prix des repas pour les salariés qui viennent prendre leur repas, cela rajoute encore un coût. C'est tout.

**Mme VERET** : Je vais me permettre de vous dire quelque chose : on a quand même instauré depuis quelque temps des parkings avec 1 heure 30 gratuite. Vous l'avez derrière la station Esso, vous avez la Croix de Berny où il y a des restaurants, vous avez celui ici qui est sur la mairie, et on a fait des parkings 1 heure 30 gratuite aux alentours de la ville pour que les gens puissent stationner 1 heure 30. Et ce n'est pas très loin, c'est aux alentours. Et vous avez le parking aussi sous le marché qui a une demi-heure gratuite. Là c'est une demi-heure mais les autres ont 1 heure 30 de gratuité le midi.

**M. le Maire** : Vous êtes rassurée Mme Huard ? On passe au vote. Il y a trois tarifs, trois délibérations :

1) Premièrement sur le stationnement :

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

2) Pour les salles municipales :

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

3) Pour l'animation musicale :

**Il est procédé à un vote à main levée : 44 voix Pour et 5 voix Contre)**

## **II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES**

### **11 - BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA VILLE POUR L'ANNEE 2022**

**(Rapporteur : M. ARJONA)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. ARJONA** : Je vais prendre un peu de temps parce qu'au dernier conseil municipal on m'a fait remarquer que j'avais une coupe bizarre avec une forme de point d'interrogation sur la tête, alors je ne sais pas si c'était plus électrique qu'aujourd'hui, mais du coup je vais me permettre de me remettre un peu bien, c'est assez bizarre parce que les cheveux, moins on en a, moins ils sont disciplinés ! C'est un peu comme les manifestants pendant les manifestations, moins il y a des manifestants et moins ils sont disciplinés, c'est pareil pour les cheveux. Alors évidemment ce n'est pas tant pour les personnes qui nous regardent parce qu'à cette heure-ci, je ne pense pas qu'elles soient très nombreuses, mais malgré tout il y a peut-être deux personnes, si vous me permettez de passer un petit message personnel : aujourd'hui c'est les 60 ans d'anniversaire de mariage de mes beaux-parents, donc Papy et Mamie, je vous embrasse.

Alors 60 ans, c'est presque 64, mais ce n'est pas 64, je ne sais pas si c'est une carrière longue... Je pense juste à mon beau-père parce que ma belle-mère est un peu bavarde, et encore une fois je les embrasse très fort.

Je vais donc présenter ce rapport qui est le bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2022. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2022.

**M. MAUGER** : Juste quelques commentaires rapides : Je voudrais en profiter pour revenir sur les acquisitions au centre commercial Pajeaud, vous nous aviez dit avoir adressé un courrier au président de l'EPFIF pour essayer d'accélérer le mouvement, je me demandais si vous aviez obtenu une réponse ? Par ailleurs quelle stratégie d'acquisition foncière avez-vous

à Antonypole ? Dans un dossier déposé auprès de la DRIEAT en juin 2021 pour l'acquisition d'un bâtiment d'activité de stockage pour Essilor à Wissous le projet est justifié notamment par l'expropriation, c'est ce que dit le dossier, de l'implantation d'Essilor à Antony. Je voulais savoir s'il y avait eu expropriation ou pas ? J'imagine que le terme est un petit peu surfait.

**M. le Maire** : Non, je ne sais pas qui a utilisé ce terme-là mais enfin, ce n'est pas moi. On n'a exproprié personne.

**M. MAUGER** : Et par ailleurs, en termes de propositions de préemption, il nous semble que la parcelle Sanofi, tout au moins en partie, serait à verser dans les espaces verts publics de la ville. Quand on connaît la qualité de cet espace vert, on ne voudrait pas que cela disparaisse.

**M. le Maire** : Moi non plus.

**M. MAUGER** : Et donc on se demande quels outils vous mettez en œuvre pour l'avenir du site Sanofi et la création d'emplois, par exemple une préemption ou pas ?

**M. le Maire** : Vous connaissez le prix de Sanofi ?

**M. MAUGER** : Non.

**M. le Maire** : Moi non plus. Enfin on verra, mais pour le moment, il n'est pas du tout question d'acheter Sanofi. Ça doit être autour de 120 millions...

**M. MAUGER** : Et sur l'EPFIF, votre courrier ?

**M. le Maire** : Non. Pas de réponse à ma connaissance. S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**12 - ALIGNEMENT : ACQUISITION PAR LA VILLE DES PARCELLES AQ N°284 D'UNE SURFACE DE 5M<sup>2</sup> ET AQ N°286 D'UNE SURFACE DE 7M<sup>2</sup> SISES 73 RUE DU COLONEL FABIEN**

**APPARTENANT A MADAME MONIQUE DETRUIT, MONSIEUR  
ENGUERRAND CALEY ET MONSIEUR ERIC CALEY**

**(Rapporteur : M. Eric ARJONA.)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des  
présents et représentés.)**

**13 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN BIEN SITUE 5  
BOULEVARD PIERRE BROSSOLETTE A ANTONY CADASTRE Q 20  
APPARTENANT A MONSIEUR ANDRE VASARHELYI - ADDITIF**

**(Rapporteur : M. Eric ARJONA.)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. EDOUARD** : Lors de la dernière délibération je n'avais pas pris  
part au vote, je ne prendrai toujours pas part au vote.

**M. le Maire** : Toujours, donc la précision ne vous suffit pas ?

**(Il est procédé à un vote à main levée qui recueille : délibération  
adoptée par 44 voix Pour et 5 ne prenant pas part au vote)**

**III - PERSONNEL**

**14 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**(Rapporteur : Mme Claire GENEST)**

**Mme Claire GENEST** : Merci beaucoup. On va passer rapidement  
sur cette délibération traditionnelle juste pour préciser deux choses : quand  
on ouvre la possibilité de recruter des contractuels sur un poste, cela ne  
veut pas forcément dire qu'on le réserve aux contractuels, cela veut dire  
que l'on se donne la possibilité d'aller recruter des contractuels en cas de  
difficulté à pourvoir le poste, premièrement.

Deuxièmement, comme je vous l'avais annoncé, vous avez le  
toiletage du tableau des effectifs en fin de cette délibération, vous allez

voir le nombre de postes qui sont supprimés, ce sont encore une fois, je le rappelle, des postes qui sont ouverts, qui nous permettent la gestion des promotions, des évolutions, au sein de la collectivité. Je vous remercie.

**Mme HUARD** : Juste pour expliquer que, compte tenu du fait qu'il n'y a pas de création de postes dans cette délibération mais beaucoup d'ouvertures aux contractuels, nous voterons contre cette ouverture aux contractuels qui remet en cause le statut de fonctionnaire.

Je voudrais revenir quand même sur la question des personnels de crèche. Effectivement, nous avons discuté en commission des moyens pour recruter ces personnels, alors j'ai vu qu'on a parlé de la prise en charge du coût des formations et vous nous avez dit que ce n'était pas possible. J'ai vu que la Ville de Paris prenait en charge le coût des formations des personnels en contrepartie d'un engagement de service, en tout cas c'est ce que j'ai lu, je ne sais pas si vous confirmez ou pas ? Il y a également un sujet qui peut être l'accompagnement pour les évolutions de carrière parce que si ces carrières ne sont pas attractives, c'est aussi parce qu'il y a peu d'évolutions possibles et donc c'est aussi un sujet. Et quant à ce dont je parlais tout à l'heure, effectivement la revalorisation salariale de ces personnels est importante, même si ce n'est pas le seul critère, c'est aussi je pense les conditions de travail et aussi le respect du travail du personnel par l'ensemble des usagers de la Ville.

On constate sur les réseaux sociaux des commentaires souvent très défavorables sur les personnels de la Ville et c'est très dommage parce que cela remet en cause leur professionnalisme et je pense que là-dessus, la Ville pourrait aussi avoir une action.

**Mme GENEST** : Nous sommes très vigilants effectivement à ce que les personnels soient protégés et ça, c'est un point extrêmement important. Alors en ce qui concerne la mairie de Paris, je ne vais pas vous étonner en vous disant que ce n'est pas mon modèle de gestion en termes de RH et

donc ce n'est pas forcément cela que nous allons pouvoir imiter. Nous avons un sujet sur les apprentis. L'apprentissage est un bon moyen de recruter, mais à date nous n'avons pas de visibilité sur la prise en charge financière de ce type de contrat par le CNFPT, donc dès que l'on a une possibilité d'avoir des éléments chiffrés, qui nous permettent de savoir où l'on va, on continuera. À date, nous avons une dizaine d'apprentis sur la Ville et nous ne demandons qu'à renforcer cette politique d'apprentissage mais nous demandons surtout d'avoir une visibilité sur le coût que cela va avoir. À date, nous ne l'avons pas.

Et puis sur le sujet de l'attractivité et des carrières sur ce type de poste, vous avez raison, il y a un sujet que nous prenons très au sérieux, c'est la possibilité de donner des perspectives de carrière et de proposer des reconversions. Et c'est un sujet qui d'ailleurs touche aujourd'hui de manière très globale le sujet de la réforme des retraites, il faut anticiper les fins de carrière pour pouvoir proposer des reconversions et ça c'est un sujet sur lequel nous sommes bien entendu très attentifs.

**(Il est procédé à un vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre)**

#### **15 - RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT AU TITRE DE L'ENGAGEMENT CIVIQUE**

**(Rapporteur : Mme Claire GENEST)**

**Mme GENEST** : C'est un agrément qui avait déjà été demandé par la Ville pour un recrutement de jeune dans ce type de contrat. C'est un agrément qui a une validité de deux ans et donc là on a une demande, alors on n'avait plus cet agrément parce qu'il n'avait pas été renouvelé, là on a une demande pour le service animation pour recruter ce type de contrat. Donc nous faisons cette demande pour pouvoir recruter dans ce cadre-là. Avec donc une participation financière de la Ville et un appui

financier qui nous est donné. On considère que cela fait partie des éléments intéressants pour nous de soutien.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

#### **IV - EDUCATION**

##### **16 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE, SENIORS ET PETITE ENFANCE : CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET ADOPTION DU CONTRAT DE CONCESSION A PASSER AVEC LA SOCIETE COMPASS GROUP FRANCE**

**(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)**

**Mme SANSY** : Je vais me contenter d'introduire cette délibération qui est relative à la concession de service public pour l'exploitation de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, séniors et Petite Enfance en signalant simplement qu'elle sanctionne plus de deux années de travail, un travail acharné puisqu'il a fallu définir les contours de toutes ces offres, on a des publics variés, et la délibération de ce soir, on le regrette presque un peu mais le temps nous est compté, reprend les principaux points de ce qui va constituer l'offre de restauration. Elle n'épuise pas ce sujet qui est très technique, il a fallu conjuguer beaucoup de choses : des attentes écologiques, des attentes qualitatives, des contraintes légales également avec la loi EGalim. Nous en avons fait cependant une présentation détaillée en commission pour ceux qui ont pu y participer et nous en ferons bien sûr une présentation détaillée aux familles dans les semaines qui viennent.

Donc l'objet, avant de passer la parole à Mme Fauret, était aussi parce que les rencontres à ce sujet ont été fréquentes, d'adresser des

remerciements spéciaux à Monsieur Fabien Pradon et à Monsieur Yannick Tissier Ferrer pour leur immense compétence, leur professionnalisme et leur pédagogie. Il a fallu expliquer beaucoup de choses. Et je voudrais remercier aussi les deux candidats qui au cours de tous ces mois se sont investis et se sont démarqués par leur créativité.

**Mme FAURET** : En effet, nous arrivons au terme de deux ans de ce travail qui a commencé le 2 décembre 2021 lorsque le conseil municipal a adopté le rapport sur le choix des modes de gestion. Ensuite, la consultation s'est déroulée en plusieurs étapes entre le 6 avril 2022, date de publication de l'avis d'appel public à candidatures, et le 22 février dernier avec la date de remise des offres finales. Donc deux candidats ont présenté une offre : Sodexo et Compass Group France sous la marque commerciale Scolarest.

Lors de cette procédure il y a eu plusieurs échanges avec les candidats et notamment une visite de la cuisine centrale, des offices de restauration, huit auditions thématiques et plusieurs échanges écrits en vue d'optimiser les offres et de trouver le meilleur équilibre opérationnel, économique et technique. Ce nombre élevé et atypique d'échanges s'explique par les nombreux enjeux des services et la volonté de co-construction et d'innovation comme on l'a dit, déjà en matière d'approvisionnement durable et d'approche culinaire pour répondre aux attentes des usagers. Nous avons eu des réunions de concertation avec les représentants de parents d'élèves, les membres de la commission des menus et les membres de la commission éducation entre juin 2021 et janvier 2022. Il y a aussi la volonté de renforcer la maîtrise environnementale du service tout au long de la chaîne de production, préparation du repas et gestion des déchets, la prise en compte des enjeux sociaux en faveur des personnes affectées à la prestation et les relations avec les acteurs locaux, de l'aide à l'insertion par l'activité économique au

vu des contraintes économiques actuellement très fortes, on en a parlé tout à l'heure, avec les tarifs, l'inflation globale, le surcoût spécifique à la production des denrées et la fragilisation des entreprises. Ce sont des points qui ont été évoqués dans la partie finances.

A l'issue de la consultation, l'offre de Scolarest est apparue comme la plus à même de répondre à tous ces enjeux et obtient ainsi la note de 80/100 contre 56,06/100 pour la deuxième entreprise. D'un point de vue technique, son offre présente de nombreuses améliorations qualitatives, un approvisionnement durable de qualité orienté sur les catégories de denrées les plus importantes sur le plan alimentaire et avec de nombreux produits frais. Donc 30 % de produits durables et 20 % de produits bio sur l'ensemble des denrées. Par exemple 100 % des poissons sont durables.

Une approche culinaire pertinente avec une attention apportée au dernier point, à la fin, la mise en assiette, le dernier geste avant le service. Améliorer le goût, des sauces et assaisonnements réalisés sur place dans les offices, une approche bistronomique pour la maison des Ans Toniques. Les plats végétariens sont majoritairement faits maison avec des légumineuses diversifiées dans les recettes. Une innovation culinaire constante avec un chef qui va nous proposer 40 animations par an, des ateliers culinaires et jusqu'à 10 visites de fermes par an.

Enfin une maîtrise de l'empreinte écologique novatrice en particulier au travers de l'élaboration et le suivi d'un bilan carbone complet de la restauration, ce qui est une nouveauté. Ainsi que la mise en place des dispositifs concrets visant à réduire le gaspillage alimentaire avec une autre innovation : le mécanisme du taux de prise, c'est-à-dire faire varier pour chaque plat le pourcentage de la quantité livrée selon que le plat plaît ou pas.

Une partie sur les contenants alimentaires qui seront 100 % végétal, les produits 100 % écolabel, ce bilan carbone sera représentatif de

l'ensemble de la restauration avec un logiciel dédié pour suivre ce bilan carbone. Et ce bilan sera ensuite exploité dans une logique d'amélioration continue.

Enfin une attention portée aux personnels affectés à la réalisation de la prestation, ainsi qu'un lien concret durable avec l'ensemble des acteurs locaux.

Emploi local : un partenariat avec le lycée Théodore Monod, avec le déploiement de contrats d'apprentissage et de stages, une collaboration avec la table de Cana et l'association Antraide pour les besoins de recrutements prioritaires.

D'un point de vue économique, l'offre Scolarest démarre par un partenariat d'exploitation plus riche et équilibré que celui proposé par son concurrent : aléas de fréquentation, risques extérieurs pesant sur l'activité, répartition des charges fixes sur les contrats extérieurs et par l'acceptation du mécanisme de rééquilibrage en cours de contrat, rétrocession des charges fixes, révision des prix des repas en cas de hausse de fréquentation.

L'offre de Scolarest apparaît également financièrement plus avantageuse pour la ville et le CCAS avec un coût annuel estimé à 6.895.186 € contre 7.458.084 € pour le candidat Sodexo.

Donc en conclusion Scolarest propose une offre plus précise et plus qualitative sur la plupart des thématiques et a su s'inscrire dans une démarche innovante et plus personnalisée pour répondre aux attentes de la Ville. Par comparaison, à effectifs et compensation des tarifs constants, le coût brut du service augmente, on l'a dit tout à l'heure, à 1. 600 000 € en année pleine pour l'éducation dans les écoles et les CML, et de 170.000 en année pleine pour le CCAS. Ce surcoût significatif s'explique essentiellement par le contexte économique défavorable et par les améliorations qualitatives. Pour autant, les propositions formulées au

cours des négociations ont permis de contenir ce surcoût et d'aboutir à des tarifs optimisés par rapport à ceux actuellement rencontrés sur ce secteur économique. L'analyse des offres transmises le 21 mars 2023 décrit l'ensemble des étapes procédurales et les motifs de choix du candidat. Elle présente également les caractéristiques principales du contrat de concession mis au point avec le candidat pressenti.

À toutes fins utiles ont également été communiqués le rapport d'analyse des candidatures, le rapport d'analyse des offres initiales, les procès-verbaux des deux commissions de délégation de service public, l'analyse des candidatures des offres, analyse commerciale et admission aux négociations. Vous avez aussi une annexe mise au point avec la société Compass Group France.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver au nom et pour le compte de la Ville et le CCAS le choix de la société Compass Group France sous la marque commerciale Scolarest, en tant que concessionnaire pour l'exploitation de la restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire, séniors et petite enfance.

- Approuver au nom et pour le compte de la Ville et du CCAS le contenu des caractéristiques principales du contrat de concession de service public mis au point avec la société Compass Group France tel qu'il est présenté dans le rapport sur le choix du concessionnaire et pour une durée d'exploitation de cinq ans.

- Et enfin autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et à procéder à toutes les formalités nécessaires en vue de sa notification. Je vous remercie.

**Mme DESBOIS** : Merci pour cette présentation précise, Madame Fauret. Je vais rejoindre les remerciements qui ont été faits à Monsieur Pradon et le nom de l'autre collaborateur m'échappe mais effectivement la

présentation qui nous a été faite en commission a été extrêmement précise, très documentée et donc très appréciable et d'une belle qualité.

Deux remarques très rapides : la première sur le contenu du contrat a priori. Effectivement, on y retrouve beaucoup d'actions séduisantes en termes d'animation, d'engagement et également en termes de développement durable, de recyclage, d'un nouveau mécanisme en vue de limiter le gaspillage alimentaire, un mécanisme effectivement a priori innovant. Notre avis, c'est que ce contrat semble qualitatif, et après cela, on le sait, les sociétés sont en général plutôt rompues dans l'exercice de faire de belles présentations, mais de la théorie à la pratique il faudra bien évidemment veiller au pilotage de la bonne mise en place du contrat, on l'a abordé en réunion. En particulier sur les aspects d'alimentation, je dirais d'origine de qualité et durable, je reprends une phrase du contrat qui illustre le risque sur ce type de contrat : « Le concessionnaire fait ses meilleurs efforts pour mettre en œuvre une politique d'achat en faveur des circuits courts et du développement des approvisionnements directs de produits issus de l'agriculture ». Il n'y a pas d'indicateurs associés, donc il est je dirais important de pouvoir suivre de manière à ce que la qualité soit au rendez-vous et à la hauteur des engagements d'Antony.

Sur le fond, avec les critères de la loi EGalim, donc les critères liés à l'alimentation de qualité et durable, disons-le, la Ville d'Antony respecte la loi. On peut regretter qu'elle n'aille pas au-delà, en particulier sur le bio. Le pourcentage d'alimentation de qualité et durable aujourd'hui qui va être proposée aux enfants est d'un petit peu plus de 50 % dont 20 % de produits bio. Les seniors sont un petit peu plus avantagés avec 66 % de bio faits au bénéfice des seniors en alimentation durable et de qualité mais on reste en tout cas pour la pure restauration scolaire je dirais vraiment aux minimums légaux de la loi EGalim. On y est mais l'ambition aurait pu être tout de même plus marquée.

Je terminerai mon intervention sur les relations contractuelles. Il est notable sur cette opération qu'on ait quand même un ancien titulaire du marché, un ancien délégataire en la personne morale d'Elior qui ne se soit pas, du fait du retrait de son dossier de candidature, positionné ; il est aussi notable que le délégataire actuel, donc Sogeres, ait fait l'exercice, il ne pouvait pas faire à mon avis autrement que de positionner une offre mais visiblement et commercialement et qualitativement insuffisamment « challenging » pour qu'elle soit appétante pour la mairie d'Antony. Lorsqu'effectivement une collectivité de l'envergure de la mairie d'Antony sur deux délégations voit deux changements de prestataire, on peut voir le verre à moitié plein et se dire, et je le crois aussi, que c'est l'occasion de se donner la possibilité d'avoir un prestataire peut-être plus qualitatif, on peut aussi se dire qu'il y a des questions à se poser dans le type de relations partenariales que l'on entretient avec le délégataire. Je le dis et je le redis, c'est notre conviction sur Antony en Mouvement, les prestataires ne sont pas de simples fournisseurs que l'on presse, ce sont des partenaires. Le fait que dans un contrat le délégataire va être hautement intéressé, vous l'avez dit, hautement intéressé, et cela pesait dans les leviers de négociations commerciales, au niveau de ses charges d'exploitation à hauteur de 1 M€ sur l'ensemble du potentiel repas de la mairie d'Antony, cela veut dire que pour un délégataire qui est un nouveau rentrant sur le marché francilien, nouvel entrant avec quelques beaux contrats, Rueil-Malmaison et Issy-les-Moulineaux, vous nous l'avez dit, mais tout de même un nouvel entrant dans le paysage francilien, il faut le dire, il va falloir que la Mairie d'Antony s'intéresse assez fortement à la manière dont il va rentrer dans ses frais.

Alors en un mot, n'ayons pas peur de le dire au niveau de la rentabilité pour lui de cette opération. Ce nouveau prestataire, disons-le tout de go, n'a pas aujourd'hui le début d'un contrat de repas ou autre que

ceux qui vont être produits dans la cuisine centrale Antonienne pour pouvoir effectivement rentabiliser ses charges d'exploitation. Il me semble avoir déjà eu l'occasion de le dire sur ce sujet-là, il me semble qu'au bénéfice bien évidemment des usagers, de nos enfants et de nos seniors, il est de bon ton de pouvoir cette fois-ci essayer de conserver et de bâtir des relations dans la durée avec ce prestataire, quitte à ce qu'elles évoluent. Parce qu'on ne peut pas se permettre, on ne peut plus se permettre de changer tous les cinq ans. Il n'y aura plus à un moment donné de délégataire qui voudra postuler à la mairie d'Antony pour ce type de contrat. Donc méfions-nous, et soyons à la hauteur aussi des enjeux sur ce sujet-là. Merci beaucoup.

**M. MAUGER** : Je vous remercie pour cet exposé, c'est effectivement un travail de longue haleine tout à fait remarquable des services que nous remercions et qui aboutit à la délibération de ce soir.

En revanche, nous n'avons pas approuvé les choix préalables avant même le lancement du contrat qui ont été faits par la Ville. Lors du choix du mode de gestion, vous avez refusé d'examiner sérieusement le retour en gestion directe de la cuisine centrale et surtout vous avez refusé de rejoindre le projet qualitatif des quatre villes voisines : Bourg-la-Reine, Sceaux, Fontenay aux Roses et Montrouge, et vous avez aussi écarté d'emblée la demande de nombreuses familles pour proposer une alternative végétarienne quotidienne aux enfants de nos écoles.

Et je voudrais rajouter un point personnel là-dessus : En 2018, lors du précédent contrat, je n'étais pas élu, j'étais simple représentant de parents d'élèves, et on avait été approchés par l'association des Amis de la Terre sur la problématique des repas végétariens. La grande majorité des parents a été relativement peu intéressée par la question des alternatives végétariennes. Mais j'observe qu'il y a eu une véritable prise de conscience au niveau des parents sur les enjeux autour de la transition

écologique et sur l'impact qu'un choix comme celui de la restauration collective peut avoir de manière positive pour les enjeux climatiques. Et j'observe que le frein actuel ne se situe plus au niveau des familles mais se situe au niveau des choix de la Ville. Et je le dis aussi bien pour la Ville d'Antony que pour d'autres Villes. Je trouve qu'il y a un retard en termes de prise de conscience et en termes de volonté des élus à cet égard.

Je reviens à ce que j'avais préparé : vous n'avez eu que deux candidats : Sogeres du groupe Sodexo et Scolarest de la multinationale britannique Compass Group. Après Elixor et Sodexo, c'est donc un troisième mastodonte de la restauration collective qui préparera le repas des écoliers et des seniors. Rappelons que ces groupes pratiquent, comme les enseignes de la grande distribution, des marges arrière pudiquement appelées « accords commerciaux » figurant au contrat, qui pressurisent toute la filière agricole. La loi EGalim avait d'ailleurs aussi pour ambition de venir à bout de cette pratique. Le nouveau contrat remplit les objectifs fixés par la loi EGalim sans aller plus loin, sauf pour les repas des seniors. Le plan pluriannuel de diversification des protéines qui est évoqué dans le contrat est absent du contrat. En revanche je me pose la question et je l'ai déjà dit en commission, du statut d'un certain nombre d'annexes qui relèvent plus de plaquettes commerciales que de véritables articles devant figurer dans un contrat. Le contrat introduit aussi le mécanisme du taux de prise pour éviter les gaspillages et là je le redis, attention aux dérives qui ont pu être observées au niveau des cantines de collèges, il ne faudrait pas aboutir à la même chose au niveau d'Antony.

Je relaye enfin une inquiétude au sujet des crèches. Actuellement dans les crèches d'Antony, il y a des cuisines avec des personnels de la Ville en gestion directe qui préparent les repas. Ce nouveau contrat permettra d'alimenter la nouvelle crèche Jean Zay par les repas de Compass Group. Je me demande si c'est le prélude à une généralisation

dans les autres crèches de la ville ? Je me demande quelle est la raison de ce cas particulier de Jean Zay. Et je m'arrêterai là.

**Mme FAURET** : Je vais vous répondre...

**Mme HUARD** : J'aurais une question si vous permettez. Cela concerne les applications : il y a une application numérique qui s'appelle Foodi, qui est incluse dans le contrat pour fournir des services aux Antoniens également, ma question porte aussi sur la fracture numérique. Qu'est-ce qu'il y a comme dispositifs aujourd'hui qui permettent à toutes les familles de maîtriser ou d'avoir les services équivalents hors du numérique puisqu'on sait que ces outils ne sont pas toujours appropriés pour tout le monde ?

**M. le Maire** : Sur la restauration scolaire ?

**Mme HUARD** : Oui bien sûr, l'application s'appelle Foodi ...

Deuxième question : il y a une exclusion des produits reconstitués dans le contrat de la crèche Jean Zay, je n'ai pas vu s'il y avait cette exclusion pour les écoles. Est-ce le cas ou pas ?

**Mme FAURET** : Je vous réponds. Il y a des points communs dans vos différentes interventions. Premièrement vous soulignez le professionnalisme qu'il y a eu dans la gestion des négociations vis-à-vis du contrat, vous pouvez être certains que ce contrat sera suivi avec le même professionnalisme, et nous serons évidemment très vigilants par rapport à la mise en place et au suivi du contrat. C'est un premier point.

Par rapport aux critères EGalim, Mme Desbois en a parlé, M. Mauger aussi, je ne sais pas si vous avez lu l'annexe 31 qui commence à la page 562 qui donne tout le détail, je sais, il y a 874 pages dans le contrat, M. Mauger vous nous parlez de plaquette commerciale mais je pense que l'annexe 31 ne ressemble vraiment pas à une plaquette commerciale, elle donne tout le détail de tous les aliments, toutes les denrées, leur pourcentage d'apparition... Je ne vais pas tout détailler mais

vous avez toutes les informations sur les critères de la loi EGalim. Donc c'est vrai qu'il y a beaucoup à lire, mais là vous aurez toutes les informations.

Ensuite, par rapport à votre remarque sur les seniors, nous avons déjà répondu en commission sur cette question. Si le pourcentage est plus élevé, c'est parce qu'en fait il y a une diversité des menus plus élevée chez les seniors puisqu'il y a plus de repas. Il y a le repas de midi et le repas du soir et cela sur sept jours. Donc il y a forcément des pourcentages plus élevés. Pour un repas d'enfants vous avez 5 propositions durables qui sont achetées alors que pour les repas seniors, il y aura jusqu'à 19 composantes.

Ensuite, M. Mauger, je ne sais pas si je vais revenir sur la question de retour en régie parce que je pense que l'on vous a répondu très souvent à ce point-là en commission. Par rapport au projet des quatre villes, la Ville d'Antony a sa propre cuisine centrale, c'est un choix qui avait été fait avec M. le Maire de conserver la cuisine centrale qui a tout à fait son sens en termes de proximité, de développement durable, de pouvoir faire des ajustements de repas...

Sur le plat végétarien, je vais y revenir, nous vous avons dit que nous avons fait des concertations avec les familles. Nous avons concerté avec les familles et pas avec les Amis de la Terre. Il me semble que c'est plus important de concerter avec les familles et les parents d'élèves et les membres de la commission des menus, et lors de ces concertations, il n'y a pas eu une unanimité pour proposer un repas végétarien tous les jours.

Ce n'était pas une demande unanime lors de ces différentes concertations.

**Mme SANSY** : Et je me permets de compléter sur ce sujet parce que l'on ne va pas y revenir à chaque conseil municipal, je commence à me demander à quoi servent les discussions en commission, M. Mauger ?

L'alternative végétarienne dont vous parlez entraîne, on en a parlé moult fois, représente un surcoût pour les familles et pour la Ville, cela peut se traduire par des carences graves pour les enfants en matière d'apports en fer, je crois que l'on en a parlé plusieurs fois aussi, et finalement, ce n'est pas si éloigné non plus. Je crois que le compromis actuel retenu par la Ville est quand même globalement très équilibré puisque vous avez quatre repas par semaine pour les enfants, un qui est végétarien, un qui est généralement à base de poisson, et un ou deux qui sont à base de produits carnés. Donc quand on ne veut pas rentrer dans une idéologie de part ou d'autre, je pense que l'on peut rester dans cet équilibre-là, sauf à considérer, et il ne s'agit pas de prise de conscience, sauf à considérer que là on défend d'autres idéologies. Quand vous regardez la qualité de ce qui se trouve dans l'assiette des enfants, la qualité, parce que si vous avez étudié effectivement le document qui vous a été transmis et regardé ce qui vous a été présenté, je pense que peu de familles, et j'en fais partie, sont vigilantes à ce point-là sur l'origine et sur la qualité des mets qui sont proposés aux enfants dans l'assiette. Il y a du label, il y a des choses que l'on va chercher vraiment très loin en matière qualitative et qui viennent largement prendre en compte les impacts environnementaux et les impacts durables. Donc je pense qu'après, on ne peut pas être de bonne foi et expliquer que la Ville ne prend pas conscience de ces choses-là. Elle a été extrêmement vigilante, tout cela a un coût, et on a vraiment veillé à rester dans le juste équilibre sur tous les domaines envisagés.

**M. MAUGER** : Si je peux me permettre, d'une part la Ville de Fontenay-aux-Roses a mis en place cette alternative végétarienne et il ne semble pas... Vous, vous considérez que c'est un problème, pour moi ce n'est pas le cas...

**Mme SANSY** : Non mais je vous l'ai dit, c'est son problème... On est dans la Ville d'Antony et à Antony on ne fera pas comme toutes les

autres villes de France, on fera comme certaines, et pas comme d'autres. Voilà. On fera nos propres choix.

**M. MAUGER** : C'est juste pour dire que c'est possible et que ce n'est pas aberrant de le faire. Par ailleurs dans une des autres propositions de Compass Group, cela apparaît dans les analyses des offres, il y avait une proposition d'alternative végétarienne qui n'a pas été considérée, donc en pratique c'est quelque chose qui est tout à fait possible.

Et enfin, pour revenir sur les discussions que nous avons eues en commission, je vous avais transmis un avis de l'ANSES, des propositions du ministère de l'Agriculture qui montrent qu'il n'y a pas lieu de limiter le nombre de repas sans protéines d'origine animale. Et donc c'est un résultat scientifiquement très important qui écarte l'idée que l'on ait forcément des carences lorsque l'on propose des alternatives végétariennes.

**M. le Maire** : Bien. Est-ce que tout le monde s'est exprimé ? Je vais m'exprimer à mon tour. En matière de restauration scolaire, nous avons fait de longue date à Antony le choix de la qualité, de longue date. Vous n'étiez pas né que déjà on le faisait. C'est pourquoi nous nous sommes dotés dès 1988 d'une cuisine centrale. Ce n'est pas le cas de toutes les villes que vous avez citées, une cuisine centrale qui nous soit propre, et nous l'avons rénovée en 2010/2013 en y ajoutant des fonctionnalités nouvelles : légumerie pour proposer aux élèves des légumes frais, pâtisserie pour leur offrir des pâtisseries faites maison. 2010/2013. La qualité de notre restauration est une longue tradition à Antony et d'ailleurs les élèves autrefois qui sortaient de CM2 à Antony et qui arrivaient au collège se rendaient compte à l'époque des différences qu'il y avait entre notre cuisine et celle du Département. Le Département a amélioré depuis peu la qualité de sa cuisine. Nos exigences de qualité ont été renforcées lors du renouvellement de 2018 et depuis par la loi EGalim effectivement. C'est pourquoi nous avons été conduits à accorder parmi les critères

d'appréciation des offres un poids plus important aux engagements pour un service éco responsable et de qualité qu'à celui d'un service d'utilité générale de l'exploitation. En gros on a mis 55 % pour la qualité éco-responsable et 45 % seulement pour le prix. De ce fait, la qualité des repas qui vont être servis dans nos cantines sera certainement très supérieure, comme l'a dit Sophie, à la moyenne de ce qui se consomme habituellement à Antony aujourd'hui. Jugez-en : 100 % de poisson durable, c'est-à-dire pêché à la ligne ou en tout cas pêché dans des conditions durables. 88 % de viande durable. Ce n'est pas de la barbaque qu'on va leur servir. 40 % de fruits et légumes frais et durables ; 20 % de produits bio, ça c'est la loi. 15 % de produits locaux et 100 % de produits éco labellisés. Est-ce que sur les tables d'Antony aujourd'hui il y a ces chiffres ? Ce n'est pas possible. Mets servis dans des barquettes 100 % végétales et non plus en plastique et préparées par un personnel recruté et géré selon les meilleures règles de la responsabilité sociale des entreprises, ce qui semble-t-il n'est pas toujours le cas aujourd'hui dans la restauration. La qualité a un coût, elle a aussi un prix. Jusqu'à présent nous avons bénéficié de la concurrence féroce que se livraient les grands groupes de restauration collective pour s'arracher les marchés des principales Villes des Hauts-de-Seine. Cette concurrence a été particulièrement efficace en 2018, vous l'avez remarqué, et nous a permis malgré la qualité particulière de nos repas d'obtenir des conditions financières favorables et même très favorables. Mais les entreprises de restauration scolaire et collective en général ont beaucoup souffert de la crise du Covid. Leurs branches entreprises notamment subissent aujourd'hui les effets d'un développement du télétravail et de ce fait elles évitent désormais de se faire concurrence. C'est clair. Ce n'est pas nous qui avons posé le problème aux sociétés de restauration, c'est elles-mêmes qui, aujourd'hui ne sont plus en état de se faire concurrence. Il y a des Villes aujourd'hui,

qui n'avaient qu'un seul prestataire possible, un seul concurrent. Et donc elles ont payé le prix fort. Ainsi, le groupe Elios qui a assuré notre restauration scolaire pendant 30 ans, de 1988 à 2018, n'a pas participé cette fois à la compétition, et le groupe Sodexo qui remplaçait sa filiale Sogeres n'a pas fait beaucoup d'efforts, vous l'avez vu, pour le remporter. Fort heureusement, le groupe Compass, qui jusqu'à présent était surtout présent dans la restauration des entreprises, a choisi de tirer parti de ce retrait des grands groupes pour s'implanter dans les Villes des Hauts-de-Seine. Son offre répond bien à nos exigences de qualité, de qualité globalement et le prix proposé compte tenu de l'inflation des produits agricoles et de la situation du marché aujourd'hui est correct. Même s'il est cher. Mais il est correct. Il n'en reste pas moins que la facture de la restauration sera lourde, ça on l'a déjà vu, l'an dernier en 2022 la facture Sogeres nette des redevances versées à la Ville, -oui il faut aussi parler des redevances qui étaient versées à la ville et qui venaient réduire la facture pour le loyer de cuisine centrale et au titre des repas vendus à l'extérieur, était de 4,7 M€. On payait en 2022 : 4,7 M€ en net. La facture de Scolarest sera en année pleine de 6,4 M€. Donc elle sera de 1,7 M€ plus cher que la facture de Sogeres 2022. Pour 800.000 repas au total, 800.000 repas actuels, dont 730.000 repas scolaires ou périscolaires, soit plus de 2 €, 2,30 à 2,40 € par repas en plus. Avec les dépenses gérées par la Ville qui sont le coût du personnel et de surveillance mais aussi l'entretien et le chauffage des locaux, l'amortissement de la cuisine centrale, l'amortissement des travaux sur les offices, pour les offices on a dépensé 1,4 M€ l'année dernière sur l'office de Ferdinand Buisson, on va payer également près de 1,2 M€ cette année sur l'office de Jules ferry.

Voilà les dépenses que l'on a chaque année en matière de restauration scolaire, et cela finit par augmenter le coût global du repas

autour de 12,5 € aujourd'hui. On a discuté avant cela de la répartition de ce coût, je n'y reviens pas. Est-ce que l'on passe au vote maintenant ?

**(Vote à main levée : délibération adoptée pa 44 voix Pour et 5 voix Contre)**

**M. le Maire** : Je vous remercie de votre vote chers collègues. Pour le point suivant, Mme Rafik doit se retirer en tant que Présidente du club de handball puisqu'on propose une subvention au club de handball.

## **V - SPORTS**

### **17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

**(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. MAUGER** : Une question que l'on a déjà abordée : il y a une absence qui nous inquiète dans cette attribution de subventions, c'est la question de l'US Métro. J'ai encore eu des contacts très récents sur la grande inquiétude notamment des encadrants, des directeurs, des différentes sections sportives de l'US Métro qui ne voient pas de solution se dessiner actuellement, qui m'ont demandé et qui m'ont dit : Vous avez bientôt un conseil municipal et on espère qu'il y aura une subvention pour l'US Métro. Qu'en est-il ? J'ai regardé les documents et il n'y a rien du tout. Et la situation est vraiment extrêmement urgente et inquiétante. Vous nous aviez dit l'attachement que vous aviez aux activités de l'US Métro sur le site de la Croix de Berny, vous aviez conscience que beaucoup d'Antoniens adhéraient dans les différentes sections sportives de l'US Métro, et il y avait une certaine garantie de votre part quant à la poursuite des activités. Est-ce que l'on va attendre le mois de juin pour avoir une délibération qui concerne l'US Métro ? Où est-ce que vous en êtes ?

**M. REYNIER** : Alors d'abord, l'US Métro a touché fin mars les 440.000 € qui leur permettent de terminer leur exercice. La RATP a nommé un mandataire pour aider l'US Métro à trouver des solutions pour pérenniser l'association. Donc cette personne a été nommée, le conseil d'administration de l'US Métro a approuvé lundi dernier la venue de cette personne, cette personne a rencontré la Présidente mercredi, et demain soir cette personne va rencontrer la totalité du conseil d'administration.

**M. le Maire** : Quant à l'engagement que j'ai pris auprès de la Présidente de l'US Métro de les soutenir quoi qu'il arrive, je le tiendrai sauf qu'actuellement on ne sait pas encore à quel niveau cela va se passer parce que tout dépend de la position de la RATP. Comment la RATP donnera son indépendance à l'US Métro ? Dans quelles conditions ? Le sort des terrains par exemple ? Est-ce que la RATP compte louer ses terrains cher ou compte les vendre ? Voilà. On sait que, en application du PLU le terrain restera un terrain sportif, mais la RATP peut vouloir quand même le valoriser, même si ce n'est pas à un niveau très élevé, mais 10 hectares cela vaut quelque chose, même si ce n'est pas constructible. Donc on attend d'en savoir plus. Mais nous soutiendrons l'US Métro, et pour cela nous avons aussi besoin de ressources nouvelles. Vous comprenez. Ce n'est pas donné. Ils sont quand même nombreux, et surtout si la RATP veut vendre son terrain, c'est cher. Vous auriez dû voter les impôts...

**M. MAUGER** : De manière très concrète la question qui se pose dans les différentes sections sportives, c'est : qu'est-ce qu'ils peuvent proposer pour l'année prochaine ? C'est-à-dire que d'ici le mois de mai, à peu près, il y a besoin de savoir qu'est-ce qu'ils affichent dans leur plaquette en termes de propositions d'activités ? Au mois de septembre, il va y avoir des inscriptions et ainsi de suite. Les choses vont aller vite.

**M. le Maire** : Ils peuvent afficher qu'ils continueront.

**M. REYNIER** : Et le manager de transition qui a été nommé, lui, va rapidement faire des propositions pour justement qu'à cette rentrée, les activités puissent redémarrer. Je crois qu'on le recevra, mais il va faire aussi des propositions à la RATP.

**M. le Maire** : Oui. Il est chargé par la RATP, je ne sais pas s'ils le payent, je pense que oui, il est chargé par la RATP de trouver une solution pour que tout se passe bien ; et nous aussi, on espère que tout se passera bien, mais pas trop cher.

**M. MAUGER** : D'accord. Merci.

**M. le Maire** : Surtout si vous ne votez pas les impôts ... On passe au vote ?

**Mme HUARD** : Sur ces subventions, je ne sais pas si c'est cela qui explique ceci mais on constate que les subventions ne progressent pas...

**M. le Maire** : Si, quand même !

**Mme HUARD** : ... sauf pour le sport de haut niveau je précise, mais pour les clubs qui doivent également supporter l'inflation, ils se posent des questions dans la progression de leurs ressources, vont-ils du coup augmenter leurs tarifs ? C'est une question qui peut se poser.

Deuxièmement, nous nous posons aussi la question de la pratique sportive de loisirs et de santé aussi, non seulement mais en particulier pour les jeunes parce qu'on sait aussi que cette pratique avait beaucoup baissé pendant le Covid et c'est vraiment un enjeu. Donc quels subventionnements aussi de ces activités de loisirs au sein des clubs qui sont en général, me semble-t-il, moins ou peu subventionnées, moins que les activités de haut niveau de compétition ? On a également proposé que les activités de SLA soient passées au taux d'effort pour favoriser cette activité de loisirs, ou bien qu'il y ait une compensation de tarifs sociaux. Cela, on ne le voit pas dans ces subventions et on ne voit pas non plus l'intégration, pour parler en même temps de la délibération suivante

puisque c'est les conventions, l'intégration de la prévention contre les violences sexistes et sexuelles dans les conventions, or tous les jours enfin tous les mois ou en tout cas très régulièrement, on a des scandales qui touchent des fédérations sportives et qui montrent que cette question est une question très importante et malheureusement assez généralisée ; donc nous, on souhaiterait que soit inscrit dans ces conventions qu'il y ait des exigences de la Ville concernant les actions menées.

Dernier sujet que je veux aborder : c'est la pratique sportive des femmes. Je pense que c'est un sujet et notamment sur les terrains libres. Quand il y a des terrains libres, c'est le cas dans la Ville, il y a un terrain de fitness à Pajeaud, il y a le basket à La Fontaine, le skate Park, les femmes ou les filles y sont souvent peu fréquentes. Je sais que c'est un problème d'appropriation de l'espace et souvent il y a des Villes qui mènent des actions pour faciliter leur venue sur ces espaces, les accompagner, parce qu'il y a toujours une autocensure. Il nous semblerait intéressant que des actions comme cela soient mises en pratique, c'est de l'accompagnement par les éducateurs pour prendre la place sur ces terrains. Il y a aussi des questions d'aménagements adaptés, qui peuvent être des aménagements intergénérationnels, le fait qu'il y ait des jeux d'enfants et des personnes assises près de ces terrains peut aussi favoriser le fait que les femmes puissent plus s'y imposer. Je pense que cela mériterait peut-être aussi une réflexion. Le centre Hubertine Auclert d'ailleurs a organisé une journée sur Femme et Sport qui propose des initiatives intéressantes. Je pense que la Ville pourrait s'y intéresser aussi. Merci.

**M. REYNIER** : Déjà au niveau de la subvention, vous dites qu'elle n'a pas augmenté, si effectivement elle a augmenté pour des clubs de haut niveau, mais je voudrais quand même vous faire remarquer, et on en a parlé en commission, que pendant les deux années de Covid, toutes les

associations ont touché l'intégralité de leurs subventions, ce qui fait que certaines ont quand même une réserve assez importante pour fonctionner.

**M. le Maire** : Oui, elles ont toutes une trésorerie plus abondante parce que la Ville a payé, les a payées alors qu'elles ne faisaient déjà plus rien.

**Mme HUARD** : C'était déjà le cas l'année dernière mais on a tous pu constater que ces réserves avaient diminué.

**M. le Maire** : Non. Les dossiers de subventions sont étudiés de très près par le service des sports et par Patrick Reynier, par moi aussi d'ailleurs, de façon à ce que les clubs soient subventionnés en raison de leurs besoins, de leurs vrais besoins, de leurs besoins légitimes. Et, les clubs qui font uniquement du loisir n'ont pas de besoins. Le loisir ne coûte pas cher. Le loisir ne coûte pas cher parce qu'il n'y a qu'une séance par semaine maximum, alors que les clubs de compétition ont des entraînements nombreux et des déplacements. Plus il y a d'entraîneurs et plus il y a de séances pour les sportifs de haut niveau et les sportifs tout court, et plus il y a de séances, plus c'est cher. La gymnastique par exemple où il y a parfois 7, 8 heures voire 10 heures pour les jeunes enfants, ça coûte très cher parce qu'il faut payer les entraîneurs alors que le loisir, c'est une séance par semaine. Donc voilà, les clubs qui font du loisir n'ont pas de besoins, et les clubs qui font du haut niveau, de la compétition et de la compétition à un niveau élevé ont davantage de besoins et donc on subventionne en fonction de leurs besoins légitimes.

**M. REYNIER** : Je voudrais rappeler aussi que SLA est passée à la Ville, les enfants sont passés, eux, à l'EMS, et les parents donc payent en fonction du taux d'effort.

**M. le Maire** : Et le taux d'effort ne marche pas pour les adultes, c'est pour les enfants.

**Mme HUARD** : Cela pourrait être une évolution du taux d'effort que de mettre un certain nombre d'activités effectivement au taux d'effort.

**M. le Maire** : Oui, et progressif bien sûr ! Avec des tranches. Cela ferait plaisir à Pierre... On passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 01 ne prenant pas part au vote : Mme RAFIK)**

#### **18 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

**(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. le Maire** : Y a-t-il des questions sur les conventions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

**(Vote à main levée : Délibération adoptée par 43 voix Pour, 05 voix Contre et 01 ne prenant pas part au vote : Mme RAFIK)**

**M. le Maire** : La parole est à Mme Rolland à la place de Madame Léon pour le point suivant, les subventions aux associations qui ne sont pas sportives. Et Madame Zambardjoudi, Monsieur Nehmé, Madame Genest, Madame Galli et Madame Sall sortent parce qu'elles sont parties prenantes dans ces associations. Il y a des conflits d'intérêts là-dedans. Et quand on va voir les sommes, on va être édifiés !

#### **VI - AFFAIRES DIVERSES**

#### **19 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES**

**(Rapporteur : Mme ROLLAND.)**

**Mme ROLLAND** : Il s'agit de distribuer une somme de 301.280 € auprès de 74 associations. Vous avez dans la délibération la liste des associations avec le montant des attributions pour chacune d'elles. Vous constaterez que même si le chiffre global a légèrement baissé, on peut constater tout de même une vraie stabilité permanente dans l'attribution des subventions pour la plupart des associations. Une baisse globale qui s'explique essentiellement par un certain nombre d'associations qui n'ont pas fait de demande ; on les a sollicitées pour beaucoup d'entre elles, donc pas de demande cette année pour 2023. Je citerai par exemple les parents d'élèves, l'association des parents d'élèves, Art et Culture, Rendez-leur leur sourire... Ce sont des exemples d'associations qui n'ont pas fait de demande. Pour certaines d'entre elles, j'en citerai trois, c'est un retour aux subventions de 2021. Des écarts que vous constatez par exemple pour l'Asca qui n'a fait aucune demande en 2022 puisque lors du Covid, ils avaient déjà eu une subvention en 2021 et compte tenu de l'activité de l'année, la subvention de 2022 n'avait pas été sollicitée, c'est la raison pour laquelle par exemple l'Asca sollicite à nouveau les 2.000 € tels qu'il les avait perçus en 2021. Même chose pour l'AAMA qui, elle, avait fait une demande inférieure et qui se retrouve avec les 8.000 € d'origine. Les Amis de Maurice Emmanuel, elle, cette association-là avait un projet particulier en 2022, et donc sa subvention retrouve le niveau habituel de 2021. Vous voyez qu'à chaque fois on a essayé de retrouver de bons niveaux de subventions tels qu'ils avaient été proposés et accordés en 2021. Une petite augmentation pour l'OHVA pour tenir compte de l'augmentation de la rémunération du chef. Voilà. Je ne sais pas si vous avez des questions ? Il y a une enveloppe aussi du Département, une enveloppe stable qui est ventilée comme elle avait pu l'être dans les années passées. Donc il y a un maintien de l'attribution de l'enveloppe du Département telle qu'elle a été faite précédemment.

**Mme CHABOT** : Merci Mme Rolland, on avait déjà échangé en commission, on voit que la vie associative Antonienne est riche, c'est bien, je vous avais questionnée sur l'Association des Familles et des Liens pour laquelle on avait voté l'année dernière une subvention de 40.000 €, pour le Lieu d'accueil enfants / parents, j'ai demandé et j'ai reçu et je vous en remercie le rapport d'activité de l'année 2022. Donc le LAEP, cela s'adresse aux familles avec des enfants de moins de six ans, et généralement d'ailleurs des enfants plutôt entre zéro et trois ans et puis après ils sont scolarisés. J'ai reçu ce rapport qui fait une quinzaine de pages mais dans lequel il n'y a pas énormément d'informations pertinentes. Il y a 10 intervenantes, que des femmes qui interviennent sur l'association, et une coordonnatrice. Et puis après il y a trois éducatrices de jeunes enfants qui font 2 × 2 heures sur 12 heures de présence, une psychologue qui fait 2 heures, une psychomotricienne qui pouvait assurer 2 heures pendant 6 mois, et une psychothérapeute qui assurait 2 heures pendant les quatre mois suivants ; donc en tout il y a 16 heures par semaine je pense d'emplois salariés. Et s'y ajoute une activité que je présume bénévole de trois étudiantes dont deux sont étudiantes en psychologie et une en communication. L'année dernière, il y a eu 130 accueils qui ont été effectués, ça a tourné sur un peu moins de 33 semaines sur l'année et 144 familles ont bénéficié de cet accueil représentant 170 enfants, 138 mères, 19 pères. 144 familles, cela représente sur une Ville comme la nôtre à peu près 1,5 % des familles.

Alors le problème, c'est qu'en fait à qui est-ce que cela profite ? Le problème c'est que le rapport lui-même nous dit : « L'anonymat lié au concept même du LAEP ne nous permet pas de faire de statistiques à ce sujet mais nous pouvons néanmoins constater que les populations les plus fragiles, familles monoparentales, isolées ou avec un enfant handicapé ou à bas revenus, sont les premières bénéficiaires de ce type de proposition

presque vitale pour rompre l'isolement. » Certes, ce serait bien de savoir ce que cela représente. Je ne vois pas très bien pourquoi on ne peut pas faire de statistiques à partir du moment où c'est anonyme ? Il me semble que l'on pourrait savoir combien il y a de familles monoparentales, combien il y a de familles à bas revenus, je pense que c'est quand même une information qui est très importante et qui pourrait nous être fournie. Je rappelle que l'année dernière la Ville a quand même voté une subvention de 40.000 € et cette année ils demandent 30.000 €.

Je me suis un petit peu questionnée parce que je suis frappée quand je vois dans votre conseil municipal, M. le Maire, que vous avez un conseil municipal très beau, parce qu'il est très divers, il est riche de sa diversité. Or quand on va sur le site de l'Association des Familles et des Liens, la diversité, elle est nulle, elle n'existe pas la diversité. Quand on va sur le site de l'Association des Familles et des Liens qui reçoit les familles au sein du local où il y a l'aumônerie, cela pose quand même un tout petit problème sur le fait d'y aller ; là il y a deux activités sur le mois d'avril, une activité qui s'appelle « mission XY » qui est adressée aux pères et aux fils pré-adolescents, et une mission qui s'appelle « Cyclo Show », aux mères et aux filles préadolescentes, c'est une mise en situation des problématiques liées à l'approche de la puberté qui sont des formations recommandées par le diocèse. Et elles ont lieu à la paroisse Saint-Saturnin. Moi je trouve quand même un petit peu gênant que la Ville donne des subventions à une association qui a quand même une proximité très proche avec l'église catholique. Je ne suis pas gênée que l'église catholique fasse des formations, je suis gênée dans le cadre de la laïcité que la Ville donne des subventions importantes puisque là cela représente quand même 10 % du montant de l'ensemble des associations non sportives. Il me semble quand même que s'il y avait ce même type de formation qui ait lieu à la mosquée ou à la synagogue, on serait un tout petit peu surpris !

Donc je pense qu'il faudrait quand même absolument que l'année prochaine on ait un rapport d'activité 2023 qui soit un rapport exhaustif, qu'on sache qu'est-ce qui se passe dans cette association... Parce que les formations, j'ai eu la curiosité de regarder, dans ces formations qui vont avoir lieu XY et Cyclo Show, quand même, on explique aux jeunes filles qu'il n'y a rien de plus beau que de créer une famille... peut-être... Mme Rolland vous m'avez dit que peut-être je faisais un procès d'intention quand je disais : est-ce qu'un jeune adolescent gay se sentirait très à l'aise d'aller parler à la paroisse Saint-Saturnin de sa sexualité ? Vous m'avez dit que je faisais un procès d'intention. Peut-être. Le pape François admet l'homosexualité sous réserve qu'elle s'accompagne de chasteté. Moi je trouve que c'est un tout petit peu gênant comme point de vue. Mais ce n'est que mon avis.

**Mme ROLLAND** : Alors pour répondre partiellement parce que je connais mal cette association, pour ce que j'en entends et pour ce que vous me dites aussi, en effet en ce qui concerne le public visé, je pense qu'on peut améliorer, et on en parlera à l'association, la manière dont ils procèdent pour avoir une photographie plus exacte, tout en conservant l'anonymat. C'est le même constat qu'ils font principalement des familles monoparentales, fragiles etc., donc cela a été vu, cela a été ciblé, maintenant sans doute mettre des chiffres derrière cela, pourquoi pas en effet.

En ce qui concerne votre difficulté sur les locaux où ont lieu les animations et les propositions de service de l'association, rassurez-vous, je pense qu'eux-mêmes souhaitent avoir des locaux qui soient ouverts. La Maison des Familles y répondra, et c'est la raison pour laquelle le maire et la municipalité travaillent à l'ouverture de cette Maison des Familles. Donc c'est un vrai besoin, je suis d'accord. Après dire qu'il y a une exclusivité parce qu'on est dans un local comme la salle Sainte-Claire, cela peut

s'adresser à tous de franchir la porte d'un lieu qui s'appelle salle Sainte-Claire, est-ce que pour autant il y a forcément l'obligation d'être baptisé ou d'être rentré dans un cursus quelconque ? Je ne pense pas. Cela s'adresse à toute personne qui souhaite suivre ce cycle. Mais encore une fois, rassurez-vous, avec la Maison des Familles, cette question ne se posera plus.

**M. le Maire** : Avant que la Ville décide de subventionner l'association, elle l'était déjà par le Département et par la CAF. Et ce n'était pas pour financer la religion. D'accord ? Le Département et la CAF, la Caisse d'Allocations Familiales, subventionnaient parce qu'ils jugeaient que l'activité que menait l'association était légitime. La Ville s'est jointe au Département et à la CAF et on continuera effectivement dans les locaux municipaux que l'on va ouvrir au 1er septembre prochain rue de la Renaissance. Mais le fait qu'ils soient aujourd'hui dans les seuls locaux qu'ils ont trouvés, c'est-à-dire les locaux de l'aumônerie, ce n'est pas la salle Sainte-Claire, c'est l'aumônerie, ne nous pose pas de problème. S'ils avaient trouvé d'autres locaux, ils auraient pris ces autres locaux, voilà c'est tout. Il n'y a pas de corrélation religieuse.

**Mme CHABOT** : J'entends bien mais c'est un lieu confessionnel, je vous invite à aller sur le site de l'association quand même parce que vous verrez qu'en termes de diversité, c'est quand même absolument stupéfiant ! C'est stupéfiant, vraiment, rien que les petites vidéos de présentation, c'est extraordinaire ! Tout le monde s'appelle Chabot, clairement !

**M. le Maire** : Eh bien c'est pas mal, non ?

**Mme CHABOT** : Ce n'est pas mal du tout mais je ne représente pas la France !

**M. le Maire** : Monsieur Mauger qui, lui, représente la France.

**M. MAUGER** : Qui va aller dans le même sens que Madame Chabot. Effectivement je pense qu'il y a une grande confusion autour des activités de l'association « des Familles et des Liens ». La convention de l'an dernier et celle qui est proposée un petit peu plus tard ce soir portent sur un lieu d'accueil enfants/parents. Le début de la convention évoque le contrat de Ville. Or, l'accueil qui est financé a lieu dans les locaux de l'aumônerie. Donc là il y a un mélange évident. Alors pour autant de ce que je peux comprendre, l'association « des familles des liens » participe à un lieu d'accueil enfants/parents au centre Ousmane Sy...

**M. le Maire** : Oui.

**M. MAUGER** : D'ailleurs l'une des décisions de l'intersession de ce soir portait sur cette mise à disposition. En revanche ce qui est surprenant, c'est que lorsque l'on regarde le rapport d'activité 2022, il n'est pas du tout fait mention de ce lieu d'accueil au centre Ousmane Sy. Ce que l'on devine, c'est que les activités de l'association ont essentiellement lieu à l'aumônerie même si de temps en temps il apparaît qu'on évoque un contrat de Ville, on évoque le centre Ousmane Sy, la réalité visiblement c'est que les activités ont lieu dans l'aumônerie. Donc là, je trouve qu'il y a un manque de transparence, même dans les documents, dans la convention elle-même. On commence par évoquer le contrat de Ville et finalement le lieu c'est l'aumônerie. Alors moi j'avoue que cela me choque. Il y a quelque chose qui ne va pas.

**M. le Maire** : Eh bien nous, cela ne nous choque pas.

**M. MAUGER** : Par ailleurs, je n'ai pas fini si vous permettez, au titre des acquisitions que la Ville a faites l'an dernier, dont on a eu la liste tout à l'heure, il y a le local Atol qui est voisin de l'immeuble qui va être préempté tout près de la sous-préfecture, et on nous a dit en commission que c'était destiné à accueillir les activités de l'association « des Familles et des Liens ». Donc je comprends que la Ville a compris effectivement qu'il y

avait un mélange des genres mais on a quand même malgré tout l'impression que l'on est en train de dérouler le tapis rouge à une association dont on n'est pas très sûrs des valeurs qu'elle entend transmettre. Et là je trouve qu'il y a quelque chose effectivement qui est gênant. Et moi je souhaiterais que....

**M. le Maire** : C'est votre position à vous, M. Mauger et c'est peut-être la position de vos amis, mais ce n'est pas du tout la nôtre.

**M. MAUGER** : Je m'exprime...

**M. le Maire** : Et nous aussi, nous aussi, c'est un choix politique que nous faisons. Nous soutenons cette association autant qu'il le faut, comme le Département, et comme la CAF.

**M. MAUGER** : il me semble que...

**M. le Maire** : Vous, vous avez... vous êtes sectaires, et c'est normal, la gauche est sectaire, elle est bien connue pour ça,

**M. MAUGER** : Mais pas du tout, pas du tout !

**M. le Maire** : Mais si, mais nous, nous ne sommes pas sectaires.

**M. MAUGER** : Pas du tout, nous sommes très attachés aux valeurs de la République.

**M. le Maire** : Nous soutenons aussi des associations de gauche, nous soutenons le Secours Populaire...

**M. MAUGER** : Mais là ce n'est pas une histoire de positionnement politique...

**M. le Maire** : Nous soutenons les associations de gauche nous aussi, vous...

**M. MAUGER** : Je souhaiterais qu'il y ait un vote séparé en tout cas sur cette subvention.

**Mme SCHLIENGER** : Juste pour préciser, pour le Cyclo Show, c'est quand même mal venu parce qu'au moment où justement on met en avant la précarité menstruelle, on veut rendre le sujet des règles moins tabou

pour les jeunes filles, cette proposition de Cyclo Show justement a le mérite de parler, d'évoquer le sujet, et ça a du succès ; et je trouve qu'on ne peut pas vouloir promouvoir quelque chose et aller dans ce sens et puis là, quand on a une autre proposition via cette association le critiquer.

**Mme CHABOT** : Je veux bien Mme Schlienger, mais le Cyclo Show cela s'appuie sur le livre d'une pédiatre qui s'appelle « Que se passe-t-il dans mon corps ? » qui explique que les règles c'est formidable, c'est merveilleux parce que cela permet après d'avoir des enfants, que les meilleurs modes de contraception pour une adolescente c'est la méthode des températures, l'étude de la glaire cervicale ou la chasteté qui sont des méthodes absolument formidables pour une grossesse adolescente qui n'est pas prévue ! Donc si vous voulez, je ne suis pas tout à fait certaine quand on voit cela... Enfin c'est très bien de démystifier avec le Cyclo Show mais je ne suis pas tout à fait certaine que cela aborde par exemple la question du plaisir féminin qui est un sujet intéressant... Je ne sais pas.

**M. le Maire** : Non mais écoutez, il est minuit et demi, je crois que l'on s'égare là...

**Mme CHABOT** : Remarquez, c'est la bonne heure pour évoquer le plaisir féminin...

**M. le Maire** : On passe au vote, vous avez le droit de voter contre, votez contre, mais nous on vote pour.

**Mme HUARD** : On peut quand même noter que dès qu'on aborde le sujet, on crée un brouhaha et des réactions. Moi je pense que c'est assez indigne comme façon de réagir.

**M. le Maire** : Vous avez raison, on arrête d'en parler. On vote globalement.

**M. MAUGER** : Je souhaiterais une suspension de séance, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : Une minute, pas plus. À 0h30, ça suffit maintenant.

**M. MAUGER** : si vous voulez.

(La séance est suspendue)

**M. le Maire** : Nous reprenons la séance. Vous avez demandé une suspension de séance, vous aviez une déclaration à faire ? Non ?

**M. MAUGER** : On aura juste une explication de vote.

**M. le Maire** : Très bien. Alors l'explication de vote ?

**M. MAUGER** : On va voter contre cette délibération même si c'est seulement l'une des subventions en particulier qui nous pose problème.

**M. le Maire** : J'ai bien compris. Pour nous, aucune ne nous pose problème, donc on vote pour.

**(Vote à main levée : Délibération adoptée par 36 voix Pour, 08 voix Contre et 05 ne prenant pas part au vote : Mme GENEST, M.NEHME, Mme GALLI, Mme ZAMBARDJOURI et Mme SALL)**

**M. le Maire** : Les choses au moins sont claires. Le sectarisme a parlé.

## **20 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHESION SOCIALE ET DE REUSSITE EDUCATIVE POUR 2023**

**(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)**

**M. BEN ABDALLAH** : Comme vous le savez, la politique de la Ville est une politique publique contractuelle et partenariale, et c'est donc dans le cadre du contrat de Ville et de son annexe pour la période 2020/2023 adoptée par délibération lors du conseil municipal du 26 septembre 2019 qu'est soumise au vote du conseil la programmation des actions de la politique de la Ville pour l'année 2023. Les actions ainsi financées seront portées par l'ensemble des associations opérant dans le quartier du Noyer Doré entre autres, il y a certaines actions de type de droit commun comme

l'école de la Seconde Chance par exemple qui sont financées aussi. Le total du budget affecté à cette programmation s'élève à 1.519.221 € avec une contribution de l'État à hauteur de 232.891 et une contribution du Département à hauteur de 136.097 € ; des financements complémentaires sont aussi sollicités via d'autres dispositifs constitués de subventions de droit commun de la CAF, du Département et de l'État aussi.

La Ville est sollicitée à hauteur de 607.600 € contrairement à ce qui est écrit sur la délibération, il y a une petite erreur juste d'addition, 607.600 €, et je vous épargnerai ce soir, mes chers collègues d'entrer dans le détail de ces actions, mais je soulignerai néanmoins :

- En premier lieu, malgré des conditions économiques difficiles et comme souligné lors du débat budgétaire, la contribution de la Ville proposée est augmentée de 121.251 €, c'est-à-dire une hausse de près de 25 %.

- En second lieu, cette hausse comprend la reprise par la Ville des financements précédents des associations dans le cadre de l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie dont nous avons voté au conseil municipal du mois de septembre la sortie de ce dispositif.

Il est donc demandé au conseil municipal ce soir d'approuver l'ensemble de ces subventions à destination des associations opérant dans le cadre de la politique de la Ville. Je vous remercie.

**M. le Maire** : Qui souhaite prendre la parole au sujet de cette délibération ? Personne. Donc nous passons au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. le Maire** : Unanimité. Maintenant Madame Genest et Madame Galli vont se retirer pour le point 21. Je suppose que le vote sera le même.

**21 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS  
DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS  
MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS NON  
SPORTIVES**

**(Rapporteur : Mme Isabelle ROLLAND.)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. le Maire : Même vote ?**

**(Vote à main levée : Délibération adoptée par 39 voix Pour, 08  
voix Contre et 02 ne prenant pas part au vote : Mme GENEST et Mme  
GALLI)**

**22 - ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA  
VILLE D'ANTONY**

**(Rapporteur : M. KALONJI.)**

**M. KALONJI :** Comme nous l'avons tous remarqué, depuis quelques années, le vélo connaît un fort développement. De plus notre Ville présente un cadre favorable pour ce développement. Dans notre Ville, en moins de 15 minutes vous pouvez du centre-ville rayonner vraiment dans tout le territoire de la Ville. C'est dans ce cadre-là que depuis un an nous travaillons dans le comité vélo dans le but de définir le schéma directeur cyclable de la Ville. Ce comité vélo est composé de plusieurs acteurs, on a les associations, en l'occurrence Antony à vélo, Antony Berny cycliste, on a des représentants du conseil seniors, du conseil des jeunes, on a aussi des représentants des familles, nous avons naturellement les services techniques de la Ville, nous avons aussi un prestataire de grande qualité, Transamo, qui est expert dans le domaine, et ce comité est piloté par notre collègue Mme Précetti.

Un schéma directeur, qu'est-ce que c'est ? Ce n'est ni plus ni moins qu'un document de planification à long terme de la politique cyclable.

Comme vous l'avez vu, comme on en a discuté lors de la commission, vous avez dans ce document qui est joint au dossier un diagnostic, une définition des axes à réaliser et la planification ainsi que le chiffrage des actions. En lisant ce dossier, vous voyez aussi qu'il y a plusieurs acteurs vraiment à tous les niveaux, nous avons des acteurs au niveau de la Métropole, la Région intervient, naturellement le Département mais aussi le Territoire. Et chacun de ces acteurs-là a un domaine de compétence, si l'on peut faire rapidement le tour, je peux vous dire qu'au niveau Métropole, cela va beaucoup plus être du financement des équipements, au niveau de la Région il y a le plan vélo régional, le RERV qui est la superposition du schéma cycliste sur la ligne du RER comme nous le savons aussi, pour le Département c'est essentiellement des travaux de voirie et ce financement-là est prévu, comme on l'a vu très bien sur la RD 920, et le Territoire, lui, intervient beaucoup plus pour toutes les questions en lien avec le financement et la gestion du stationnement.

Donc l'idée ici est de coordonner toutes les actions afin d'être en cohérence avec toutes les politiques qui sont menées à ces différents niveaux et avoir effectivement un schéma qui corresponde à la volonté de notre Ville.

Il est donc demandé aujourd'hui au conseil municipal, au regard de la promotion que nous, la Ville d'Antony, nous faisons de ce mode de déplacement, d'adopter le schéma directeur cyclable pour la ville d'Antony selon le planning et le financement qui sont présentés avec les 9 articles qui sont contenus dans la délibération. Je vous remercie.

**M. le Maire** : Qui souhaite prendre la parole ?

**Mme HUARD** : Nous sommes très satisfaits de voir la Ville se doter d'un schéma directeur vélo, vous nous avez d'ailleurs dit en commission que c'était aussi une attente des autorités qui subventionnent, donc si ça doit faciliter l'obtention des subventions, c'est un point positif. Et c'est bien

également d'avoir une vision pluriannuelle des engagements et des budgets. Néanmoins, on a quelques remarques :

- La première c'est qu'en parallèle de ce schéma, on aurait souhaité que l'on puisse avoir aussi une étude du plan de circulation de la Ville parce que les modes de déplacements sont liés et donc donner plus de place au vélo c'est aussi articuler cela et concilier cela avec la place de la voiture et réduire notamment la circulation de transit. Donc il aurait été souhaitable que l'on ait également ces éléments.

- La deuxième chose, c'est la question des modalités d'élaboration et la concertation avec les associations vélo, alors ils nous remontent quand même que cette concertation n'a pas été totalement satisfaisante, le comité vélo a été réuni sur des aspects spécifiques mais il n'a pas été consulté sur le schéma d'ensemble et on peut quand même considérer qu'ils ont une expertise sur l'ensemble de ces questions pour pouvoir faire des propositions sur une politique et la cohérence des différentes mesures qui sont proposées.

- Troisième chose : dans ce comité vélo, nous l'avons d'ailleurs déjà fait remarquer, nous regrettons l'absence des associations des parents d'élèves parce que le développement du vélo est axé aussi beaucoup sur l'école et l'éducation des enfants au vélo.

- Le schéma vise donc une part modale de circulation vélo de 9 %, alors partir d'une évaluation qui date quand même d'avant les années Covid, nous on estime que c'est une ambition relativement limitée de progression si l'on est déjà aujourd'hui entre 4 et 5 % de part modale, on pourrait être plus ambitieux. Il y a également aussi peut-être un manque d'ambition dans la mise en œuvre du programme « savoir rouler à vélo » puisqu'on parle d'un déploiement complet seulement en 2030, or encore une fois c'est aussi cette éducation vélo qui peut mettre en selle beaucoup d'Antoniens. Sur le fait que collèges et lycées soient du ressort enfin... Il y

a quelque chose qui vous fait rire ? Je n'ai pas très bien compris ... « mettre en selle », c'est faire du vélo... en particulier ce programme concernant les collèges et les lycées qui sont certes du ressort du Département et de la Région mais peut-être cela n'empêcherait pas de faire des actions envers ce public, ce n'est pas très apparent, en tout cas au niveau des actions prévues.

- Nous avons également remarqué la place peut-être trop faible des actions vis-à-vis des entreprises, notamment au travers des plans de déplacements inter-entreprises qui pourraient être en tout cas sollicités pour mettre en place ce type de déplacements.

- Et en dernière remarque, je ferai également remarquer que le vélo, cela peut être aussi un axe de politique transverse d'égalité hommes/femmes puisqu'aujourd'hui on sait que... écoutez, il faut regarder les réalités, il y a moins de femmes cyclistes que d'hommes cyclistes et donc le fait d'arriver à ce que les femmes soient également concernées par le vélo et puissent pratiquer, cela nécessite que l'on prenne effectivement en compte des besoins qui sont spécifiques parfois, c'est-à-dire des demandes de sécurisation supplémentaire, des arceaux pour des vélos avec des paniers à courses, des actions de remise en selle aussi et d'éducation vélo qui soient différentes. C'est ce que beaucoup d'associations préconisent, ce n'est pas quelque chose que nous inventons, et je pense que c'est un axe d'attention aussi pour le schéma de déplacement à vélo, le schéma directeur cyclable.

**Mme CHABOT** : Merci. Je vais essayer de ne pas être redondante. La commission était très intéressante, la présentation était très riche. Moi je voudrais dire que l'on a, effectivement comme vous l'avez souligné, ces quatre niveaux d'intervention entre la Région, le Territoire, le Département, la Ville, avec des délégations de tâches puisqu'on nous a bien expliqué que le Département allait vraisemblablement déléguer à la Ville un certain

nombre de réalisations ; il ne faudrait pas que ce soit l'occasion d'avoir des retards parce que chacun se renvoie un petit peu le ballon en disant, ce n'est pas moi, ça doit être lui, etc... Et puis également j'ai été frappée par la multitude des sources de financements qui sont possibles à aller chercher, que Madame Savage avait l'air de manier avec une extrême connaissance du dossier.

Dans le document on voit que le réseau structurant qui à mon avis est le plus important à Antony, la RD 920, semble être quand même à horizon 2030. Je ne sais pas si vous avez des précisions, j'ai vu sur les réseaux sociaux de la Ville qu'il y a des travaux qui sont commencés dès maintenant, au mois d'avril, j'ai vu qu'il y avait des travaux qui allaient être faits sur trois zones de la RD 920, je pense que ça, c'est quand même un élément structurant qui est très important pour beaucoup de cyclistes parce que c'est la voie d'accès à Paris. Nous avons des cyclistes dans notre groupe qui insistent aussi sur les carrefours dangereux qu'il faudra vraiment bien étudier parce que c'est une source de renoncement à la prise du vélo, le sentiment que l'on est en danger ; et enfin on voudrait également souligner que pour la réparation des vélos, dans le sud de la ville, il y a des magasins, je crois que c'est Madame Fauret qui disait que les délais de réparation sont quand même de l'ordre de deux à trois semaines actuellement, et donc c'est sûr qu'il serait bien que la Ville arrive à être moteur car si l'on augmente le nombre de cyclistes, il y aura besoin d'avoir davantage de magasins pour pouvoir encourager la pratique. Merci.

**M. KALONJI** : Je suis surpris par vos propos Mme Chabot, vraiment surpris parce que le comité vélo est un comité ouvert et nous parlons de tous les sujets, nous avons discuté avec les membres du comité et donc je suis surpris du coup de la problématique de la concertation, ma foi je ne peux que l'écarter au regard de ce que vous dites parce qu'ils ont participé et les échanges sont tellement fructueux que l'on a pu conclure avec eux.

Vous dites avec raison effectivement qu'il y a une problématique de jonction entre toutes les questions autour du plan de circulation, mais comme je vous le disais en introduction aussi, on a à l'esprit aussi qu'un schéma directeur, ce n'est pas un schéma qui est posé, qui est figé. C'est un schéma qui évolue et qui prend en compte les évolutions de toutes les demandes et de tous les besoins. C'est ce qui a été dit, c'est ce qui a été fait. Et effectivement on a aujourd'hui une problématique de partage... comment dirais-je... de l'espace, et nous travaillons dans ce comité-là pour voir ce qui peut être fait.

Je suis aussi surpris de voir que vous parlez de l'absence des parents d'élèves alors qu'on vous a expliqué, avec je dirais le plus grand détail, que ce n'est pas qu'on ne voulait pas associer les parents d'élèves ; d'ailleurs si vous avez bien lu le dossier, vous verrez à la page 29 qu'il y a le projet Moby... Avec ce projet Moby qui tourne autour de l'écomobilité, là nous sommes au plus proche des besoins. Qu'est-ce qui est fait ? Nous associons les parents d'élèves au regard de la proximité de leur établissement pour voir avec eux quelles sont les problématiques, quelles sont les difficultés. Il est évident que si jamais nous prenions un parent d'élève qui est, pour donner un exemple, du côté de Pajeaud, pour discuter avec lui peut-être des problématiques qui sont sur La Fontaine, il risque de ne pas avoir cette maîtrise de toute la situation. Donc nous avons privilégié cette approche-là et je suis surpris que vous n'ayez pas lu la page 29 du dossier parce qu'on le dit bien, et d'ailleurs nous avons déjà commencé à travailler avec les parents d'élèves de l'école des Rabats tout comme l'école Paul Bert, vous avez le dossier, vous avez les éléments dans le dossier.

Oui effectivement, aujourd'hui nous commençons, nous y allons par étape. Aujourd'hui c'est au niveau du primaire, collège, et lycée,

certainement qu'il faudra les associer, mais je le disais, c'est un plan à long terme, on verra dans quelle mesure on pourra moduler ce plan.

Sur l'entreprise, on vous a répondu et je suis aussi surpris que vous reveniez sur cette question encore une fois, effectivement toutes les entreprises ont elle-même leur plan de développement de vélos. Même nous, dans notre valeur entreprise en tant que mairie d'Antony, nous avons des actions, nous avons bien expliqué cela, nous l'avons bien expliqué avec l'installation d'un parc de stationnement qui va se faire ; donc du coup l'action effectivement elle va se faire au niveau de chaque entreprise, ça nous l'avons bien dit et vous l'avez compris. Et il est vrai que toutes les communications que nous faisons, toutes les actions que nous faisons, nous les portons aussi à la connaissance des habitants de notre ville.

Vous dites qu'il y a une approche qui mettrait les femmes un peu à l'écart, ce n'est pas du tout la vision que nous avons, nous avons un développement du plan cyclable qui n'est pas du tout en fonction du sexe, mais je vous laisse la maternité de ce propos.

Madame Chabot, vous avez raison, la problématique de la multitude des sources, elle est là, mais par contre on garde la maîtrise de la situation, c'est-à-dire que c'est nous qui avons notre voirie. C'est-à-dire qu'avec toutes les interventions, et au regard des domaines de compétences des uns et des autres, nous faisons attention pour qu'il n'y ait pas de confusion. Mais il n'y a pas du tout de problématique de retard. D'ailleurs vous le voyez très bien parce que les actions financières qui sont disponibles montrent très bien la volonté de tous les acteurs d'accompagner, et d'aller vite sur ce besoin. Et je le disais tout à l'heure, c'est quand même le vélo qui est en plein développement.

Les travaux sur la RD 920, là aussi, je le disais, c'est quelque chose qui est projeté sur un temps long malheureusement, mais les travaux qui ont commencé, c'est la première phase de la sécurisation de la piste

cyclable. Donc tout a été effacé, il va y avoir de la signalisation au sol pour pouvoir séparer effectivement la partie réservée aux voitures et celle réservée aux vélos.

Voilà en quelques mots les réponses que je pouvais apporter aux questions qui ont été posées. Merci.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

### **23 - PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS D'AMITIES AVEC DES VILLES ETRANGERES**

**(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

### **24 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2023 (1er JURY)**

**(Rapporteur : Mme FAURET en remplacement de M. PASSERON.)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**Mme CHABOT** : Une question peut-être pour M. Courdesses qui s'occupe de la communication : Est-ce qu'on ne pourrait pas, ces projets, les mettre plus en valeur sur le site de la Ville, ne serait-ce que si l'on a envie en tant que citoyens de la Ville d'y aller voir ? Et pourquoi pas donner de l'argent pour ces projets qui sont ... là je vois qu'il y a une étudiante en médecine qui part en Mongolie, on pourrait peut-être mieux mettre en valeur les projets et puis solliciter... parce que là je vois, ils ont demandé un peu plus de 1.400 € et ils ont eu 600 ... il y a des projets qui pourraient

intéresser l'ensemble des Antoniens.

**M. COURDESSES** : Alors on a justement un projet avec le 11 qui est de faire en sorte qu'il y ait plus de candidats qui viennent postuler. Donc c'est une première partie de la réponse, avec notamment des contenus sous forme de vidéos verticales, donc on est en train d'installer, cela deviendra effectif dans quelques mois, une sorte de petit studio à l'intérieur du 11, c'est pour avoir le plus possible de candidats. Et dans un deuxième temps, pourquoi ne pas penser à un système de crowdfunding ou les Antoniens pourraient tout à fait donner de l'argent pour ce genre de projets ? Je trouve que c'est une très bonne idée, alors pourquoi ne pas mettre cela en place via les réseaux sociaux ? C'est beaucoup plus direct pour fédérer après. J'en parlerai du coup au 11.

**Mme CHABOT** : Comment communiquer sur les réseaux, je sais que c'est vraiment un sujet sur lequel vous travaillez.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**25 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2023 (1er JURY)**

**(Rapporteur : Mme FAURET)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**26 - ADHESION DE LA VILLE AU DISPOSITIF DOREMI ET ADOPTION DE LA CHARTE DU TERRITOIRE ENGAGE DANS LA RENOVATION PERFORMANTE**

**(Rapporteur : M. Eric ARJONA)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. MAUGER** : Nous voterons pour cette délibération mais je suis un petit peu surpris par la présentation quand vous dites que cela s'adresse aux personnes modestes...

**M. ARJONA** : C'est l'objectif.

**M. MAUGER** : Je pense que c'est un accompagnement plus large...

**M. ARJONA** : Oui, c'est un objectif plus large parce que le dispositif Dorémi s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire, cela vise à former des artisans, je voulais faire vite parce qu'il est tard mais vous avez raison de me rappeler à mes obligations, cela vise à former des artisans, des professionnels du bâtiment et éventuellement des intervenants dans des collectivités et cela s'adresse à tout le monde, mais aussi comme c'est dans l'esprit de l'économie sociale et solidaire, on essaye de s'adresser au maximum de personnes, y compris les personnes modestes.

**M. MAUGER** : Alors j'avais aussi une question ; en 2021 il y avait eu une convention qui avait été signée par la Ville et ses voisines, Bourg-la-Reine et Sceaux avec Dorémi, pour effectuer un certain nombre de rénovations de maisons avec un objectif qui nous avait semblé très limité d'une cinquantaine de rénovations de maisons, je me demandais si cet objectif avait déjà été atteint et s'il y avait un avenant à cette convention ou quelque chose avec un peu plus d'ampleur.

**M. ARJONA** : Alors je ne saurais pas vous répondre sur le nombre de rénovations effectuées, ce que j'observe depuis que je m'occupe de ce dossier, c'est que tout cela s'inscrit dans un ensemble plus vaste d'initiatives visant à prôner la rénovation des bâtiments qui est l'une des premières choses que l'on va faire si l'on veut arriver à atteindre nos objectifs ; les citoyens, les habitants d'Antony mais aussi ceux de Sceaux et de Bourg-la-Reine se manifestent de plus en plus, se font connaître, le dernier forum pour la rénovation énergétique a été un vrai succès et c'était énorme, et en fait cela s'inscrit dans ça. On a je crois ce soir une réunion

qui a été organisée à destination des Antoniens qui s'étaient manifestés et qui étaient intéressés par la rénovation thermique de leur habitation et je sais qu'il y a une petite dizaine d'Antoniens qui ont assisté à cette réunion qui était aussi tripartite avec Sceaux et Bourg-la-Reine.

**M. MAUGER** : Je vous remercie pour les précisions et aussi pour l'annonce de la commission transition écologique qui se réunira au mois de mai. Merci.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **27 - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES**

**(Rapporteur : Mme Anne AUBERT)**

**Mme AUBERT** : Je vais être brève : le 22 mars dernier s'est tenue la double commission puisqu'à Antony on a pris l'habitude de réunir la commission d'accessibilité et la présentation du rapport d'accessibilité avec la commission de suivi de la charte du handicap et le rapport de suivi de la charte du handicap. Ce qui est mentionné dans cet ordre du jour du conseil municipal ne concerne que la commission d'accessibilité puisque c'est la seule qui nous oblige réglementairement à être présentée et que vous entérinez le fait que la commission a eu lieu et que le rapport a été fourni. Donc le rapport, vous l'avez tous eu avec l'ordre du jour.

Je dirais juste que j'étais très contente de la commission cette année parce que quand j'ai été élue, je ne connaissais pas les services qui travaillent sur le handicap et chaque année je vois les services de la Ville de plus en plus ouverts, conscients, productifs, on a eu une commission avec beaucoup de beaux échanges qui ont permis de voir tout ce qui peut se faire dans les services. Alors ce n'est pas fini, je pense que l'on peut

encore monter en puissance avec les services, mais en tout cas il y avait une grande qualité d'échanges ce jour-là. S'il y a des questions, je vous les laisse me les poser.

**Mme CHABOT** : Je voulais remercier Mme Aubert parce que la commission était vraiment très intéressante, il y avait beaucoup de participants, environ une quarantaine et j'avais deux suggestions : j'ai trouvé dommage que le jeune qui était le représentant du conseil des jeunes citoyens n'ait pas beaucoup parlé et je pense que l'année prochaine ce serait intéressant de lui laisser plus d'expression.

Et puis M. Mauger avait signalé une fois, et c'est vrai, qu'il n'y avait pas de représentants des associations de commerçants, je pense que cela pourrait être un plus d'avoir les associations de commerçants à cette réunion sur l'accessibilité, parce qu'ils sont quand même partie prenante. Mais la commission était très bien et merci beaucoup pour votre implication.

**Mme AUBERT** : Merci. Alors je vais répondre à vos deux questions : concernant le représentant du CJC, Monsieur Nahon, qui a demandé une autorisation expresse d'absence à son lycée pour venir, j'étais heureuse qu'il soit là ; c'est lui qui n'a pas souhaité intervenir, qui voulait découvrir, je lui ai proposé plusieurs fois de s'exprimer, mais il voulait découvrir, il venait pour la première fois et il a envie de s'impliquer davantage. Donc nous verrons au cours de l'année, en tout cas j'ai été ravie de sa présence.

En ce qui concerne les commerçants, c'est une question qui a été posée plusieurs fois, pas que par M. Mauger. Alors là, c'est une vraie question parce que c'est compliqué et je vais vous expliquer pourquoi : à l'origine les associations, les membres des associations de commerçants n'étaient pas membres de cette commission et pour l'instant ils n'en sont pas membres, c'est comme cela que les commissions d'accessibilité ont

été créées ; quand elles ont été créées, les textes sont assez clairs, c'est le Maire et les représentant des usagers. Alors ça peut être un peu plus large, ça peut être un peu plus gonflé que juste le Maire et le représentant des associations d'usagers ou des personnes handicapées, mais c'est le principe. Alors évidemment il y a eu l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui a incité à ce que l'on ouvre un peu plus ces commissions et qui a proposé notamment qu'on les ouvre aux personnes âgées, ce que l'on faisait déjà. Il y avait déjà des représentants du conseil des séniors, on les ouvre aussi aux usagers avec des poussettes, les ouvrir aux commerçants, je m'étais dit au début que c'était une bonne idée et donc j'avais parlé à certaines associations... Après, ce n'est pas hyper pratique pour eux de venir un mercredi après-midi quand on a un commerce à Antony. C'est difficile de trouver un horaire qui puisse convenir à tout le monde, sachant que pour les personnes handicapées, c'est forcément le matin ou en début d'après-midi, et pour les services évidemment c'est leurs horaires de travail. Donc c'était compliqué. Alors cette année je n'ai pas proposé aux commerçants de venir et là, je le dis vraiment très clairement, plus je fais grossir la charte au niveau de la participation des services, plus je fais grossir la commission et moins cela devient possible en fait de rajouter d'autres choses dedans, ce qui m'a amenée à une vraie réflexion mais je n'ai pas encore pris de décision ni fait de proposition parce que d'abord c'est la décision du Maire qui préside cette commission, en fait je pense que pour les impliquer, il faudrait une autre commission ou alors il faudrait scinder la commission d'accessibilité et les y inviter, et il y a aussi la commission de suivi charte ville/handicap, concrètement, en deux heures, vous avez vu comme c'était dense, je ne vois pas ce que l'on peut faire de plus, surtout que j'ai l'intention d'inviter d'autres services l'an prochain. Du coup, ce n'est pas possible. Donc soit on décide qu'il y a deux événements dans l'année mais cela va être chaud pour les services, etc., soit.... Et puis

c'est bien qu'ils soient tous ensemble, de ne pas séparer ceux qui relèvent vraiment de la notion de l'accessibilité et ceux qui relèvent du suivi des services du handicap, comme ça ils écoutent les uns les autres ce qu'ils font et c'est super ; ou alors sinon, faire une autre réunion avec uniquement les commerçants et la séparer de cette commission-là. C'est quelque chose qu'il faut que je travaille et sur laquelle il faut que je réfléchisse mais effectivement je trouve cela intéressant aussi de travailler avec eux, mais cette année, je ne vois pas où je les aurais mis en fait. Voilà, je n'ai pas d'autres réponses à vous donner. Y a-t-il d'autres questions ?

**M. le Maire :** Il n'y a pas d'autres questions et là, on ne vote pas. On prend acte que le débat a eu lieu sur ce rapport qui est excellent, Mme Aubert, et donc nous avons terminé avec les rapports. Mais par contre il y a encore un vœu et il y a une question écrite.

Et il y a aussi des questions orales qui peuvent être posées bien sûr.

## **VII - DOSSIERS PRESENTES PAR L'OPPOSITION MUNICIPALE**

### **28 - VŒU RELATIF A L'AMENAGEMENT DES AUTOROUTES A6 ET A10 A PROXIMITE DU QUARTIER ANTONYPOLE**

**M. le Maire :** Le vœu a été déposé par Monsieur Édouard, au nom d' Antony Terre Citoyenne, et nous sommes d'accord avec le fond de ce que vous dites, il faut effectivement améliorer le revêtement de l'autoroute aux abords d'Antony, c'est une très bonne idée. Mais nous avons souhaité revoir un peu, comme d'habitude, la rédaction parce que vous ne mettez pas assez en valeur le rôle de la Région Île-de-France dans le financement de cette opération.

Je rappelle en effet qu'en 2017 la Région Île-de-France a décidé de subventionner, elle n'est pas propriétaire de l'autoroute, c'est l'État qui est propriétaire de l'autoroute, a décidé d'aider l'État en finançant la moitié des dépenses d'amélioration du revêtement de l'autoroute ; et elle a lancé

effectivement, vous le rappelez, l'expérimentation sur plusieurs points et donc ce que vous demandez, c'est que l'on fasse aussi non plus cette expérimentation mais une réalisation le long de l'autoroute d'Antonypole, c'est-à-dire à peu près sur 1 km ou 1,5 km.

Je veux rappeler que j'ai été autrefois conseiller régional, à l'époque où c'était la gauche qui était majoritaire, et largement majoritaire, c'était Huchon le président, Jean-Paul Huchon, et à l'époque la Région Île-de-France refusait tout crédit pour les autoroutes. Elle a commencé en 1999 alors que jusque-là la majorité de droite de la Région Île-de-France votait des subventions pour l'autoroute A 86 notamment sous le tunnel de la Croix de Berny, elle devait élargir le tunnel de la Croix de Berny aux dimensions de l'autoroute, en 1999 la nouvelle majorité de gauche de la Région Île-de-France a refusé les crédits à l'État et l'État a dû arrêter, il aurait pu continuer l'État, mais enfin il a arrêté le projet sur l'autoroute et voilà pourquoi l'autoroute A 86 est sur seulement deux voies au niveau du passage du tunnel.

Depuis, quand j'étais conseiller régional, on demandait tous les ans à la Région de financer la fin des travaux de l'autoroute à Antony, et elle a toujours refusé parce que les écologistes imposaient de ne pas donner un centime pour les autoroutes.

Je constate avec satisfaction que la nouvelle majorité de droite de la Région Île-de-France a repris la politique de soutien à l'autoroute, et c'est grâce à cette majorité de droite de la Région Île-de-France que nous allons pouvoir améliorer les abords de notre quartier Antonypole. Cela va d'ailleurs répondre aux préoccupations de M. Mauger qui trouve qu'Antonypole subit beaucoup de nuisances autoroutières, là on va gagner 7,5 décibels, entre 5 et 8 dB d'amélioration uniquement avec le revêtement. En plus, il y aura une barrière de bâtiments d'activités qui vont casser le bruit, mais à mon avis ça ne vaudra même plus la peine de le faire parce

qu'il n'y aura plus de bruit avec les 7 décibels que l'on va gagner, le bruit de l'autoroute sera presque imperceptible.

Donc on vous a adressé notre projet de vœu qui reprend l'essentiel de ce que vous écriviez mais qui met en valeur davantage le rôle de la Région Île-de-France, c'est elle qui va payer la moitié du prix mais c'est elle qui va être à l'initiative, si elle accepte notre proposition mais je pense qu'elle acceptera, et donc je propose, je vous propose de voter notre vœu et non pas celui initial, mais c'était une très bonne idée. Votre vœu, M. Édouard, c'était une très bonne idée, mais tel que nous l'avons rédigé, je pense qu'il est meilleur.

**M. EDOUARD** : De toute façon notre vœu, vous ne le mettez pas aux voix ? Vous ne l'avez pas mis à l'ordre du jour ?

**M. le Maire** : On peut le mettre aux voix si vous voulez, mais vous aurez ... vous n'allez pas gagner.

**M. EDOUARD** : Je crois que vous n'avez pas compris une chose, je ne sais pas beaucoup de choses en politique mais j'ai appris une chose, c'est qu'un vœu n'a de sens que s'il est unanime. Donc moi je ne suis pas pour gagner, je suis pour que le vœu soit voté, même si c'est vous qui l'avez écrit, même s'il y a deux modifications qui me semblent affaiblir ce vœu, voilà, c'est tout.

**M. le Maire** : D'accord. Eh bien écoutez ce vœu s'adresse à la Région d'Île-de-France, il vaut mieux quand même qu'en le votant, on mette en valeur son action. C'est politique. N'est-ce pas ?

**M. EDOUARD** : Ce n'est pas là-dessus que j'intervenais, il y a deux endroits où vous affaiblissez votre vœu. Tant pis. C'est le vôtre maintenant.

**Mme DESBOIS** : Je voudrais juste louer la séquence actuelle, parce que je trouve qu'elle est plutôt louable et j'en conclus que parfois, pour obtenir d'autres collectivités, M. le Maire, où vous avez des accroches ou avec lesquelles vous faites des actions concrètes, il faut passer par les

vœux. Et cela me donne une idée de vœu pour obtenir des fonds du Conseil Départemental pour la lutte contre le décrochage scolaire sur la commune. Vœu que nous présenterons la prochaine fois.

**M. le Maire** : On peut aussi déposer un vœu pour demander à l'Etat d'obtenir un peu plus de Fonds vert...

**Mme DESBOIS** : Que vous pourrez porter auprès de votre Président du Conseil Départemental.

**M. le Maire** : Et la DSIL...

**Mme DESBOIS** : On n'est pas dans l'exécutif municipal, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : On a davantage d'aides du Département que de l'État. L'État nous donne 3 M€ par an de subvention d'investissements, l'État tire le diable par la queue bien sûr mais enfin nous, on a du mal à avoir des subventions de l'État. Donc on pourrait aussi voter un vœu demandant au préfet de donner plus de subventions.

Je vous propose, mes chers collègues, de voter ce vœu qui demande donc à la Région Île-de-France de nous aider en décidant de subventionner une opération le long d'Antonypole.

« Le conseil municipal, vu le code général des collectivités territoriales,

- Considérant que la commune d'Antony est concernée par les nuisances sonores des axes autoroutiers A6 sur le secteur d'Antonypole,
- Considérant que le bruit est un important enjeu de santé publique et que cette nuisance représente selon l'OMS la deuxième cause de morbidité après la pollution de l'air parmi les facteurs de risques environnementaux en Europe,
- Considérant que la Région Île-de-France a décidé en 2017 d'apporter son financement à l'amélioration des autoroutes de l'État en votant un plan anti-bouchons pour changer la route, pour réduire

notamment les nuisances acoustiques des autoroutes en co-finançant à 50 % les opérations de rénovation des revêtements,

- Considérant que dans le cadre de ce plan un revêtement de chaussée d'un nouveau type aux caractéristiques phono-absorbantes a été expérimenté pour réduire le bruit généré par les véhicules qui circulent sur l'autoroute, en divisant par trois l'énergie sonore, ces nouveaux revêtements permettent de réduire très significativement le bruit perçu par les riverains, ce revêtement constitue une première réponse technique au problème des nuisances sonores,

- Considérant que cette expérimentation a été menée en 2017 dans des zones riveraines exposées aux nuisances sonores de l'autoroute A6A et A6B à hauteur de Chevilly-Larue et La-Haye-les-Roses sur 1,300 km,

- Considérant qu'en 2018 le secteur d'Arcueil, Cachan et Villejuif sur l'autoroute A6, 2,05 km, a été également traité par cet enrobé phonique, puis en 2019 le secteur entre Chevilly, Fresnes et Wissous : 2,8 km sur l'autoroute A6A,

- Considérant qu'en 2019 Bruitparif a réalisé une évaluation du nouveau revêtement phonique mis en place deux ans auparavant par la direction des routes Île-de-France, les résultats ont montré une réduction en moyenne de 7,2 dB dans les deux sens, ce qui équivaut à une diminution du tarif automobile de 68 à 81 % (C'est important cette baisse du niveau sonore), tout autre paramètre étant inchangé,

- Considérant que le quartier Antonypole sur la commune d'Antony accueillera une gare de la ligne 18 du métro du Grand Paris Express en 2027, et que cette nouvelle desserte s'accompagnera de la transformation urbaine d'environ 50 ha de ce futur quartier à usage mixte caractérisé par l'installation de logements, de bureaux, de commerces et de services,

- Considérant que le quartier Antonypole est bordé à l'est par les voies des autoroutes A6A, A6B et A10, que la distance entre la bordure du réseau autoroutier et les premières habitations sera de moins de 100 mètres, même si celles-ci seront protégées du bruit de l'autoroute par des immeubles de bureaux,

- Considérant que le trafic journalier moyen annuel sur le secteur Antonypole de l'A10 est estimé entre 150.000 et 300.000 véhicules par jour,

Le conseil municipal d'Antony émet le vœu que les autoroutes A6A, A6B et A10 soient aménagées en revêtement avec absorption acoustique ou enrobé phonique sur tout le secteur limitrophe du quartier Antonypole avant 2027,

demande à Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France d'inscrire dans le cadre du partenariat initial avec l'Etat le territoire d'Antony sur spécifiquement le secteur autoroutier le long du futur quartier Antonypole dans son plan anti-bouchons pour changer la route avant la mutation de ce quartier à usage mixte, de faire programmer ses travaux par la direction des routes d'Île-de-France placée sous l'autorité de la Direction Régionale interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France qui est la gestionnaire des autoroutes et routes nationales franciliennes. »

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. le Maire** : Je vous remercie mes chers collègues de ce vote unanime.

Nous avons aussi une question écrite de M. Mauger, au nom du groupe Antony Terre Citoyenne, sur la réforme des retraites. Est-ce que c'est la peine de la lire intégralement ?

**M. MAUGER** : Je crois que c'est votre rôle.

**M. le Maire** : Non allez-y, c'est votre question écrite.

**M. MAUGER** : C'est vous qui lisez les questions écrites d'habitude, d'ailleurs en début de conseil, je vois que vous...

**M. le Maire** : Là je renonce.

**M. MAUGER** : On voit que vous maniez comme vous l'entendez la manière dont le conseil se déroule.

**M. EDOUARD** : Que dit le règlement ?

**M. MAUGER** : Cette question écrite n'est pas différente des autres, elle réclame d'avoir le même déroulement.

**M. le Maire** : Non mais là, elle est trop longue, elle est trop longue. Donc vous ne la lisez pas ? Eh bien Madame Genest va vous lire sa réponse.

**Mme GENEST** : Alors je vais répondre. Je ne sais pas si c'est à Madame Huard ou à Monsieur Mauger. Vous nous interrogez sur les impacts pour la commune d'Antony de la récente réforme des retraites qui vient d'être adoptée, je le rappelle, suite au rejet de deux motions de censure déposées par le déclenchement de l'article 49.3 de la Constitution. L'objectif du Gouvernement étant une mise en œuvre de ces principales mesures au 1er septembre 2023.

Alors avant toute chose, au moment où l'on se parle, je rappelle que cette loi est soumise à la décision du Conseil Constitutionnel qui se réunira le 14 avril, donc la semaine prochaine, date à laquelle il sera décidé de censurer le texte ou pas, partiellement ou pas, ou de l'approuver, donc il y a une décision du Conseil Constitutionnel qui, à date n'a pas été rendue. Ensuite, la réforme des retraites va progressivement faire monter l'âge de départ à la retraite à 64 ans mais il n'y a pas qu'une question d'âge, il y a aussi une question du nombre d'annuités suffisant, soit 172 trimestres pour pouvoir prétendre à une retraite à taux plein. Et donc ces deux éléments conjugués nous font aisément comprendre que le service des ressources

humaines ne peut pas connaître toutes les annuités de tous les agents de la Ville avant d'instruire un dossier de départ à la retraite tel qu'aujourd'hui on le fait.

De plus, la Caisse nationale des agents des collectivités locales aujourd'hui a décidé de suspendre l'étude des dossiers des départs en retraite, et les départs anticipés pour les agents nés après le 1er septembre 1961 qui demandaient un départ à compter du 1er septembre 2023 dans l'attente de l'application ou pas de la réforme. Donc à ce jour, nous n'avons ni un texte qui a été conforté par le Conseil Constitutionnel, ni une instance capable d'analyser les dossiers pour donner des réponses précises aux agents. Juste pour information, il y avait huit personnes qui étaient concernées par un départ à la retraite prochain. Sur ces huit personnes cinq dossiers ont été étudiés et trois dossiers sont à date bloqués.

S'agissant du vieillissement au travail et de la pénibilité, aujourd'hui il nous est impossible de projeter le nombre de personnes qui seront concernées en raison de la prolongation de leur carrière par ces sujets-là parce qu'une inaptitude, c'est avant tout un sujet individuel. Donc il est impossible de se projeter sur ce type, en tout cas de faire des hypothèses sur ce type d'impact.

Alors pour autant la Ville n'est pas sans rien faire sur les sujets d'inaptitude puisque nous avons un dispositif qui permet d'accompagner les agents qui sont dans cette situation, qui s'appelle « la période préparatoire au reclassement », qui est un nouveau droit ouvert aux agents inaptes à l'exercice de leurs fonctions du fait d'une problématique physique ou mentale, mais qui peuvent aller exercer d'autres métiers que ceux qui relèvent strictement de leur métier d'origine ou de leur grade. Cette période de transition professionnelle du fonctionnaire vers un reclassement a pour objectif de le préparer à occuper un nouvel emploi compatible avec son état de santé.

Donc la ville d'Antony, en sa qualité d'employeur, a ce souci bien sûr de prendre en charge et d'écouter ses agents et d'être attentive au bien-être de ses agents qui vieillissent et à la pénibilité de certains métiers dont nous avons déjà depuis longtemps éprouvé la difficulté à créer des parcours de reconversion. C'est un sujet que nous avons déjà pris en main et c'est une préoccupation qui est déjà la nôtre. Donc à date on n'est pas tant sur le fait d'anticiper cette réforme dans une application dont on ignore totalement la manière dont elle va se mettre en œuvre que de continuer à travailler sur la capacité de proposer des parcours professionnels à tous les agents jusqu'à l'âge de la retraite, quel que soit l'âge de la retraite qui sera entériné.

Donc cette question de pénibilité est bien sûr liée à l'âge mais aussi liée à ces parcours professionnels et aussi à l'usure de ces professionnels et donc nous sommes dans une logique d'analyse et de discussion avec chaque agent, ce sont des dispositifs individuels, vous comprendrez bien avec tous ces éléments qu'il nous est à date aujourd'hui impossible de faire une estimation, une évaluation des impacts d'une réforme dont nous ne connaissons pas aujourd'hui la validité en Conseil Constitutionnel et sur laquelle des critères à la fois individuels de cotisations et de trajectoires individuelles nous donnent une totale incertitude sur l'ampleur de cet impact.

Nous restons un employeur responsable et soucieux de la qualité de vie de nos agents, c'est un travail que nous avons commencé depuis longtemps, et ce n'est certainement pas la réforme des retraites, quelle qu'elle soit, qui va changer notre implication sur le sujet de maintien des carrières et du reclassement professionnel.

**M. le Maire** : Merci Mme Genest, M. Mongardien, vous avez une question ?

**M. MONGARDIEN** : Oui Monsieur le Maire, j'ai une question qui est une question orale. En fait plusieurs personnes habitant à Antony nous ont remonté récemment des délais de plus en plus longs au service état civil pour la prise de rendez-vous, ce qui les pousse très souvent vers les services d'état civil des autres communes avoisinantes. Je voulais savoir si vous étiez au courant de cet état de fait et si oui, quelle en est la raison principale ? Est-ce un manque de personnel lié à des vacances de postes ou un service sous-dimensionné ? Ou un manque de moyens ? A une époque on avait évoqué le manque de matériel informatique qui devait être fourni par la préfecture pour la fabrication des nouveaux papiers. Ou alors on a une démographie à Antony qui est particulière et qui fait que l'on a des délais plus longs ?

**M. le Maire** : Le problème, c'est qu'en fait nous sommes obligés de prendre du public venant d'ailleurs. Si chaque commune était responsable de sa population, de son public, cela se passerait beaucoup mieux. Mais là ce n'est pas le cas et donc, nous sommes, toutes les Villes sont envahies par des gens qui viennent d'ailleurs et qui cherchent désespérément une commune qui les accepte. Donc cela pose un problème.

**Mme SANSY** : Vous avez quatre mois de délai à Levallois-Perret actuellement, et effectivement on a de gens qui viennent de l'extérieur. Et je pense qu'il faut savoir aussi qu'en fonction des dates ils sont entièrement réinjectés...

**M. le Maire** : Oui.

**Mme SANSY** : Donc il faut rappeler les gens régulièrement.

**M. le Maire** : Il y a des logiciels maintenant qui permettent au public de trouver la mairie la plus rapide, ou la moins lente. Voilà, donc il y a un problème national et ce serait bien plus facile si chaque commune était responsable de son public. M. Mauger ?

**M. MAUGER** : Merci. Au sujet d'Antonypole, on a vu hier au Territoire que l'enquête publique allait être...

**M. le Maire** : Que de nombreuses personnes... Oui, ils étaient 16. C'est bien ça ? On a vu pendant l'enquête publique...

**M. MAUGER** : On a vu hier que le Président Berger a été amené à reculer l'enquête publique qui était annoncée pour la mi-avril, suite à l'avis de l'Autorité Environnementale sur votre projet de modification du PLU et notamment sur le secteur Antonypole, je voulais savoir si, parce que vous m'avez indiqué ensuite que ce serait sans doute un recul de trois mois, est-ce que cela signifie que l'enquête publique aurait lieu pendant l'été ?

**M. le Maire** : Non elle aura lieu après l'été.

**M. MAUGER** : D'accord. Et par ailleurs, le SDRIF, donc la Région a publié les projets emblématiques de chaque département pour le SDRIF, en indiquant au titre du volet économique une sanctuarisation du foncier industriel du secteur Antonypole.

**M. le Maire** : Je n'ai pas vu, je n'ai pas été averti, et ce qui est sûr, c'est que la Région actuellement a accueilli notre demande de financement en tant que « quartier d'avenir ». Donc je ne pense pas que vous ayez bien compris son classement.

**M. MAUGER** : Eh bien j'ai l'habitude que vous mettiez en doute les choses que je vous relaye mais...

**M. le Maire** : Mais cela dit, le site sera au moins partiellement quand même industrielle. Il y aura quand même toute la bordure autoroutière qui sera consacrée à l'industrie. Pas aux bureaux, à l'industrie.

**M. MAUGER** : Il est bien question dans le document de sanctuarisation du foncier industriel du secteur Antonypole.

**M. le Maire** : Cela n'empêche pas qu'il y aura quand même plus de logements que d'industrie. Le quartier est grand.

**M. MAUGER** : Ce n'est pas ce que on appelle une sanctuarisation.

**M. le Maire** : Non enfin si, si, le long de l'autoroute. Le long de l'autoroute sera sanctuarisé pour l'industrie.

**M. MAUGER** : En tout cas je vous invite à vous intéresser à ce document.

**M. le Maire** : Oui eh bien écoutez, je ne suis pas au courant. Ils ne m'ont pas adressé leur document. Ils ne m'ont pas consulté. Mais par contre, ce que je sais, c'est qu'Antonypole est considéré par la Région comme un quartier d'avenir. Et pas seulement par la Région, par la Préfecture aussi.

**M. EDOUARD** : Le document est sur le site de la Région depuis le 3 avril.

**M. le Maire** : Le 3 avril ? Ce n'est pas vieux. Alors que fait le service de communication ? On va vous embaucher Monsieur Édouard, vous passez votre temps sur internet, c'est bien.

**M. MONGARDIEN** : Vous me permettez une dernière question ? Visiblement le ministère de l'intérieur a décidé pour les élections sénatoriales qu'on aurait un conseil municipal extraordinaire au mois de juin ?

**M. le Maire** : Le 9 juin, j'allais vous le dire justement avant qu'on se quitte. Effectivement nous allons nous réunir le 9 juin prochain, à quelle heure on verra, enfin à l'heure habituelle sans doute, pour effectivement élire les électeurs supplémentaires auxquels nous avons droit et donc la date a été fixée au 9 juin prochain. C'est un vendredi je crois,

**M. MONGARDIEN** : Les candidats sont déterminés comment ?

**M. le Maire** : Chaque liste proposera ses candidats, et cela se fera à la proportionnelle. Donc réservez la date.

**Mme DESBOIS** : C'est bien un candidat par tranche de 800 habitants au-delà de 30.000 ? C'est bien cela ? Il faudrait que vous nous précisiez le nombre de candidats.

**M. le Maire** : D'accord. On va vous envoyer ça. Bien sûr on va vous envoyer ça. Je n'ai pas le chiffre en tête là à 1h du matin, 1h30, mais on va vous le dire. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On peut clore la séance, vous êtes d'accord ? Merci.

(La séance est levée à 1h20.)